



Situation économique au Togo

Août 2020

Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois



© 2020 The World Bank
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000; Internet: www.worldbank.org

Certains droits réservés

Cet ouvrage a été rédigé par les services de la Banque mondiale, avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil d'Administration ou des Gouvernements que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières. Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ni comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et licences

L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (CC BY 3.0 IGO) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo>. Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution, il est possible de copier, distribuer, transmettre et adapter le contenu de l'ouvrage, y compris à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source — L'ouvrage doit être cité comme suit : Banque mondiale. 2020. Rapport sur la Situation Economique du Togo : Dynamiser l'Investissement Privé pour plus de croissance et d'emploi. © Banque Mondiale, Washington, DC. Pour tout renseignement sur les droits et licences, s'adresser à World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.



Situation
économique
au Togo

Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois

Août 2020



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Table des matières

| | |
|---|------|
| Liste des tableaux, figures et annexes | vi |
| Remerciements | viii |
| Avant-propos | ix |
| Liste des abréviations | x |
| Résumé exécutif | xi |
| | |
| Première partie: L'état de l'économie | xv |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. Développements économiques récents | 2 |
| 1.1.1. La croissance s'est accélérée jusqu'en 2019 dans un contexte d'inflation modérée et de vulnérabilités bancaires persistantes | 2 |
| 1.1.2. Le déficit budgétaire est resté sous contrôle et la trajectoire baissière de la dette s'est confirmée | 5 |
| 1.1.3. Une détérioration du solde extérieur | 7 |
| 1.2. Des perspectives économiques modérément favorables du fait de la pandémie de la Covid-19 | 8 |
| 1.2.1. La pandémie de la Covid-19 et son impact sur l'économie togolaise | 9 |
| 1.2.2. Les canaux de transmission | 9 |
| 1.2.3. Marge de manœuvre limitée en termes d'options de politique économique | 11 |
| 1.2.4. Les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie du Togo | 11 |
| 1.2.5. Les conditions d'une accélération de la reprise économique post-COVID-19 | 16 |

| | |
|---|-----------|
| Deuxième partie: Vers une croissance tirée par le Secteur Privé | 18 |
| 2. Introduction | 18 |
| 2.1. L'état du secteur privé au Togo et sa contribution à l'innovation et à la création d'emplois | 20 |
| 2.1.1. Le secteur privé au Togo | 20 |
| 2.1.2. Investissement privé, productivité du stock de capital et emploi | 26 |
| 2.2. L'impact de la COVID-19 sur le secteur privé togolais | 31 |
| 2.3. Relever le défi d'un secteur privé dynamique et compétitif dans l'ère post-COVID-19 | 42 |
| 2.3.1. Quelques options clé de politiques : incitations fiscales, le potentiel de l'entrepreneuriat numérique | 42 |
| 2.3.1.1 Coûts et bénéfices potentiels des incitations fiscales | 42 |
| 2.3.1.2. Capitaliser le potentiel de l'entrepreneuriat numérique pour un secteur privé plus dynamique | 45 |
| 2.3.2. Réduire les principaux obstacles structurels à la compétitivité du secteur privé | 47 |
| 2.3.2.1. Le poids de la fiscalité | 49 |
| 2.3.2.2. La question de l'accès au financement | 50 |
| 2.3.2.3. La concurrence déloyale du secteur informel | 52 |
| 2.3.2.4. La qualité des infrastructures d'énergie et de télécommunication | 54 |
| 2.3.2.5. Le Foncier | 57 |
| 2.3.3. Contraintes limitant le développement de l'initiative privée dans quelques secteurs prioritaires | 58 |
| 2.3.3.1. Transport et logistique | 58 |
| 2.3.3.2. Le secteur agricole | 61 |
| 2.3.3.3. Le secteur minier | 63 |
| 2.3.3.4. Le secteur de la fabrication légère | 65 |
| 2.4. Feuille de route pour des réformes futures : tirer les leçons de la crise pour construire la croissance future | 66 |
| Annexes | 73 |

Liste des tableaux, figures, encadrés et annexes

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1.1 : Quelques indicateurs économiques | 12 |
| Tableau 2.1 : Un niveau élevé de vulnérabilité des emplois | 29 |
| Tableau 2.2 : Support souhaité par les firmes | 41 |
| Tableau 2.3 : Contraintes à l'investissement liées à la qualité des infrastructures d'énergie électrique | 54 |
| Tableau 2.4 : Propositions de réformes pour un secteur privé dynamique et résilient | 69 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1.1 : Une croissance plus faible que la moyenne de l'UEMOA | 2 |
| Figure 1.2 : L'évolution récente de l'activité économique, 2016-2019 | 3 |
| Figure 1.3 : Crédit au secteur privé (% du PIB) et taux d'intérêt débiteur, 2005-2019 | 4 |
| Figure 1.4 : Un niveau élevé des créances en souffrance en comparaison des pays pairs | 5 |
| Figure 1.5 : Evolution de la situation budgétaire, 2016-2019 | 6 |
| Figure 1.6 : Evolution du solde extérieur et du cours des principaux biens échangés, 2016-2019 | 7 |
| Figure 1.7. Impact économique de la pandémie du Coronavirus | 15 |
| Figure 2.1 : Sources de la croissance au Togo | 19 |
| Figure 2.2 : Dynamique de l'investissement au Togo et comparaison avec les pairs régionaux (1995-2017) | 21 |
| Figure 2.3 : Dynamique de l'investissement au Togo et comparaison avec les pairs aspirationnels (1995-2017) | 22 |
| Figure 2.4 : Dynamique des investissements à travers les secteurs (2007-2013) | 22 |
| Figure 2.5 : Structure du secteur privé et dynamique de création des entreprises | 25 |
| Figure 2.6 : Structure du secteur privé et dynamique de création des entreprises (suite) | 25 |
| Figure 2.7 : Productivité marginale du stock de capital privé, 1994-2017 | 27 |
| Figure 2.8 : Innovation et concurrence, 2006-2018 | 27 |
| Figure 2.9 : Dynamique de l'emploi dans le secteur privé Togolais, 2012-2018 | 28 |
| Figure 2.10 : Dynamique de l'emploi dans les secteurs secondaires et tertiaires au Togo, 2012-2018 | 28 |
| Figure 2.11 : Elasticité emploi-investissement privé, 2012-2017 | 30 |
| Figure 2.12 : Taux de fermeture des entreprises | 33 |
| Figure 2.13 : Impact estimé sur les ventes au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête | 33 |
| Figure 2.14 : Mécanismes d'adaptation des entreprises (pourcentage de firme par catégorie) | 35 |
| Figure 2.15 : Pénurie/restrictions dans la fourniture de services financiers normalement disponibles (Pct de OUI) | 36 |
| Figure 2.16 : Principales raisons des perturbations dans les transports et la logistique | 36 |
| Figure 2.17 : Principales raisons pour les problèmes d'intrants (%) | 36 |
| Figure 2.18 : Capacité estimée à rester active avec les flux de trésorerie existants | 38 |

| | |
|---|----|
| Figure 2.19 : Estimations des attentes des entreprises concernant les ventes, l'emploi et les investissements dans 6 mois | 38 |
| Figure 2.20 : Changement de comportement des entreprises (% du nombre des entreprises) | 39 |
| Figure 2.21 : Proportion des entreprises d'utilisant des plateformes numériques pour leurs ventes | 39 |
| Figure 2.22 : Indice Global d'Innovation, 2017 | 46 |
| Figure 2.23 : Usage des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises | 46 |
| Figure 2.24 : Contraintes au développement du secteur privé | 48 |
| Figure 2.25 : Lourdeur du processus de paiement des impôts et taxes | 48 |
| Figure 2.26 : Accès aux services financiers, analyse comparative | 51 |
| Figure 2.27 : Différentes sources de financement des investissements | 51 |
| Figure 2.28 : % des firmes qualifiant l'accès aux financements comme une contrainte majeure à l'investissement | 52 |
| Figure 2.29 : Perception du caractère nuisible des pratiques concurrentielles déloyales du secteur informel | 53 |
| Figure 2.30 : Informalité et pratiques informelles (% firmes) | 53 |
| Figure 2.31 : Indicateurs d'accès aux technologies de l'information et de la communication | 55 |
| Figure 2.32 : Performance en matière de transfert de propriété, DB2020 | 57 |
| Figure 2.33 : Performance du Togo en matière de transport et logistique | 59 |
| Figure 2.34 : Paramètres d'attractivité pour l'investissement dans le secteur agricole | 61 |

Liste des encadrés

| | |
|--|----|
| Encadré 1. Redynamiser les exportations pour une croissance robuste | 8 |
| Encadré 2. Quelques mesures gouvernementales anti COVID-19 | 10 |
| Encadré 3. La montée du risque sécuritaire pourrait peser sur les perspectives de croissance du Togo | 14 |
| Encadré 4. Quelques mesures du code d'investissement du Togo | 44 |
| Encadré 5. Une stratégie d'électrification ambitieuse | 56 |

Liste des annexes

| | |
|--|----|
| A.1. Quelques indicateurs macroéconomiques clés | 74 |
| A.2. PIB réel et ses composantes en Milliards de FCFA | 75 |
| A.3. Exportations et ses composantes en Milliards de FCFA | 76 |
| A.4. Etude des épisodes d'accélération de l'investissement privé | 76 |
| A.5. Définition des pays pairs | 77 |
| A5.1: Pairs aspirationnels du Togo, quelques Indicateurs (2017) | 77 |
| A.6. Incitations du code des investissements par région | 78 |
| A.7. Situation de la Covid-19 au Togo | 79 |

Remerciements

Ce rapport a été préparé sous la direction de Messieurs : Urbain Thierry Yogo et Ernest John Sergenti. Il a bénéficié des contributions de Messieurs : Jean Michel Marchat et Martin Norman pour la rédaction du chapitre sur le secteur privé et l'impact économique de la pandémie de la COVID-19. Leur contribution a également été instrumentale pour la réalisation de l'enquête sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur privé togolais. Ce rapport a également bénéficié des contributions de Madame et Messieurs : Marolla Haddad (Economie numérique), Erick Herman Abiassi (Agriculture) et Morten Larsen (Secteur minier).

Les auteurs voudraient remercier Messieurs Thomas Blatt Laursen, Magueye Dia, Simon Pierre Duchatelet, Frederick Meunier et Yao Akpo pour leurs commentaires. La qualité du rapport a également été enrichi par les commentaires de Messieurs : Jacques Morisset, Raju Singh et Vincent Palmade. Nous remercions également le Ministère de l'Economie et des Finances du Togo et en particulier Monsieur Soumanou Moutala (Économiste à la Division de la Prévision de la Direction Générale des Etudes et Analyses Economiques) pour la collaboration et le partage des données macroéconomiques. Il en est de même pour la Cellule du Climat des Affaires en ce qui concerne les informations liées aux réformes. Ce travail reflète également les discussions engagées avec tous les acteurs du secteur privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), le Conseil National du Patronat (CNP) et l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) auxquels nous étendons tout naturellement nos remerciements. Merci à Mesdames Kossiwa Naman, Nadia Amoudji et Esinam Hlomador qui ont aidé à la relecture et la mise en forme du document. Merci également à Monsieur Erick Kaglan d'avoir relu et mis en page le présent document.

Les rédacteurs du rapport ont également bénéficié des conseils, suggestions et encouragements de Mesdames/Messieurs Coralie Gevers, Hawa Cissé Wagué, Lars Moller et Andrea Coppola, respectivement Directrice des Opérations, Représentante Résidente, Responsable sectoriel et Coordonnateur sectoriel des programmes économiques pour le Togo.

Avant-propos

Le Togo mise sur la mobilisation de l'investissement privé pour mettre en œuvre son ambitieux Plan National Développement (PND). Pour réussir la transformation structurelle de l'économie togolaise et assurer une croissance soutenue et inclusive par la création d'emplois décents, le PND prévoit un investissement de 4.622 milliards de F CFA dont près de 65% du secteur privé. Ce premier rapport sur la situation de l'économie togolaise s'inscrit dans cette optique du rôle majeur que le secteur privé devrait graduellement jouer dans le pays.

La COVID-19 aura un impact néfaste sur l'économie mondiale, y compris l'Afrique et le Togo. Selon les projections du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, la croissance de 2020 pourrait chuter de 4,5 points de pourcentage par rapport aux estimations antérieures à la crise sanitaire. La pandémie pourrait réduire les gains de réduction de pauvreté et laisser des séquelles économiques durables, notamment en termes de réduction des investissements et d'érosion du capital humain en raison du chômage et de la fermeture temporaire des écoles.

Ce rapport présente la toute première analyse exhaustive de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie togolaise en général et sur le secteur privé en particulier. Après un exposé sur l'état de l'économie togolaise avant la crise de la COVID-19, le rapport analyse l'impact économique de la crise aussi bien au niveau macroéconomique que sur les entreprises du secteur privé. Enfin, il propose un agenda de réformes pour renforcer la résilience de l'économie face à la crise de la COVID-19 et accélérer la reprise.

Le rapport montre que, le Togo part d'une situation de stabilité macroéconomique qui reflète une pluralité de réformes engagées au cours des trois dernières années aussi bien sur le plan de la gestion des finances publiques que de l'amélioration du climat des affaires. Mais la crise de la COVID-19 a mis un frein à cet élan du fait de la contraction de l'activité économique aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande. Les données disponibles montrent que la crise sanitaire frappe de plein fouet l'économie. Les entreprises ont observé en moyenne, une baisse de la moitié du niveau des ventes en Juin 2020 par rapport au mois précédent. Les secteurs les plus affectés sont le tourisme, le transport et la logistique, l'agriculture et l'agro-industrie. En conséquence, les prévisions de croissance pour 2020 sont substantiellement revues à la baisse tandis que la pauvreté pourrait s'accroître. La riposte du Gouvernement à la crise a été rapide, ciblée et pourrait permettre d'atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables.

Le rapport propose un agenda de réformes qui s'articule autour de trois grands axes : (i) le renforcement de la résilience ; (ii) la levée des contraintes structurelles au développement du secteur privé ; et (iii) la mise en œuvre de mesures ciblées pour l'optimisation de la performance de quelques secteurs prioritaires du PND : transport et logistique, agriculture et agro-industrie, industrie et mines.

Ce rapport et les propositions de réformes qu'il contient ne visent pas à fixer une nouvelle voie à suivre, mais s'ajoutent à l'ensemble des travaux en cours dont l'objectif est d'aider les décideurs et autres parties prenantes dans leurs efforts d'apporter des solutions durables aux défis complexes du développement du Togo et de l'amélioration des conditions de vies des togolais. Grâce à son soutien financier et ses conseils, le Groupe de la Banque mondiale se tient prêt à contribuer à ces efforts.

Hawa Cissé Wagué

Représentante Résidente de
la Banque mondiale au Togo

Liste des abréviations

| | | | |
|---------|---|---------|--|
| API-ZF | Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche | MIFA | Mécanisme Incitatif de Financement Agricole |
| ASS | Allocation de Solidarité Spécifique | NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest | OHADA | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| BIC | Bureaux d'Information sur le Crédit | OIT | Organisation Internationale du Travail |
| BIT | Bureau International du Travail | PAL | Port Autonome de Lomé |
| BM | Banque mondiale | PGDM | Projet de Développement et de Gouvernance Minière |
| BTI | Bertelsmann Transformation Index | PIB | Produit Intérieur Brut |
| CEET | Compagnie Energie Electrique du Togo | PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| CFE | Centre de Formalité des Entreprises du Togo | PND | Plan National de Développement |
| CGA | Centre de Gestion Agréée | PNE | Politique Nationale de l'Emploi |
| DB | Doing Business | PNIASAN | Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| DGMG | Direction Générale des Mines et de la Géologie | PPP | Partenariats Public et Privés |
| EESI | Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel | RGE | Recensement Général des Entreprises |
| EVP | Equivalent Vingt Pieds | SARL | Société A Responsabilité Limitée |
| FCFA | Franc de la Communauté Financière Africaine | SIGM | Système d'Informations Géologiques et Minières |
| FEC | Facilité Elargie de Crédit | TDE | Société Togolaise des Eaux |
| FMI | Fonds Monétaire International | TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| GB | Gigabit | TPU | Taxe Professionnelle Unique |
| GED | Gestion Electronique des Données | TTC | Toute taxe comprise |
| IDA | Association Internationale de Développement | TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| IDE | Investissements Directs Etrangers | UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine |
| IMF | Institution de Microfinance | UMOA | Union Monétaire Ouest-Africaine |
| INSEED | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques | USD | United States dollar (Dollar des Etats Unis) |
| IPL | Indice de Performance Logistique | WES | World Enterprise Survey |
| IRPP | Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques | XOF | Code désignant le F CFA de l'UEMOA |
| IS-IRPP | Impôt sur les Sociétés-Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques | ZES | Zone Economique Spéciale |
| KwH | Kilowattheure | | |
| LCT | Lomé Container Terminal | | |



L'état de l'économie

1. Si l'année 2019 a consacré l'affermissement du cadre macroéconomique, les perspectives pour 2020 se voient assombries par la pandémie de la COVID-19. La reprise observée en 2018 s'est confirmée, l'inflation est restée modérée et le déficit budgétaire s'est stabilisé en deçà des normes prescrites par les critères de convergence de l'UEMOA. Toutefois la pandémie de la COVID-19 pourrait freiner cet élan en dépit des politiques implémentées pour faire face à la crise.

2. Malgré une conjoncture mondiale défavorable, marquée par une cristallisation des tensions commerciales et la persistance de la menace sécuritaire, l'économie togolaise a maintenu sa dynamique de croissance en 2019. La croissance du PIB s'est accélérée, passant de 4,9 % en 2018 à 5,3 % en 2019, aidée par une accélération des investissements publics et l'expansion des secteurs industriel et agricole. Toutefois, elle reste légèrement en deçà de son niveau potentiel et substantiellement plus faible que la moyenne des pays de la zone UEMOA. L'inflation est restée modérée,

principalement du fait de la réduction des prix de produits alimentaires et de la communication ainsi que la baisse des prix internationaux de pétrole.

3. La politique budgétaire est restée prudente et la dette a poursuivi une trajectoire décroissante. Dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) signée avec le FMI en 2016, le Togo a réussi à réduire son déficit budgétaire global de 8,1 points de pourcentage du PIB entre 2016 et 2017. Malgré un assouplissement de la consolidation budgétaire au cours des deux dernières années, le déficit budgétaire s'est établi à 1,1 % en 2019 en phase avec les critères de convergence de l'UEMOA. La dette publique (incluant celle des entreprises publiques) est passée de 81,4 % du PIB en 2016 à 70,9 % du PIB en 2019, reflétant l'action combinée de la baisse du déficit et de l'expansion de l'activité économique.

4. Le solde extérieur s'est détérioré légèrement mais reste relativement bas. Après une réduction substantielle observée entre 2016 et 2017, le solde extérieur s'est marginalement détérioré en 2019, s'établissant à 4,3 % du PIB contre 3,5 % du PIB en 2018. Cette situation reflète principalement un niveau d'exportations inférieur aux

anticipations et l'augmentation sensible des importations des biens d'équipement.

5. Les perspectives économiques sont modérées du fait de la pandémie de la COVID-19 dont les effets sur l'activité ne sont pas quantifiables avec exactitude.

La baisse de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux du Togo (Europe, Chine, UEMOA), les restrictions du trafic aérien, la fermeture des frontières et les mesures de confinement vont ralentir l'activité économique. Selon le scénario optimiste, la croissance du PIB tomberait à 1 % en 2020 et se stabiliserait à 4,8 % sur le restant de la période de prévision. Cette croissance serait tirée par des investissements publics dans les infrastructures et un regain de l'investissement privé du fait des récentes réformes visant à améliorer le climat des affaires. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à environ 4,5 % du PIB au cours de la période de prévision, reflétant une augmentation des importations de biens d'équipement et des exportations relativement plus faibles en raison du ralentissement de la croissance mondiale. Le déficit budgétaire est projeté à la hausse (5,7 % du PIB) en 2020, mais pourrait retrouver progressivement la trajectoire de consolidation budgétaire observée avant la crise de la COVID-19 dès 2022, sous l'effet d'une baisse des dépenses et d'une légère augmentation des recettes fiscales. La dette publique totale devrait légèrement augmenter à 71,0 % du PIB en 2020, mais reprendre une trajectoire baissière à partir de 2021.

6. Des risques internes et externes pèsent néanmoins sur les prévisions d'expansion de l'activité économique à moyen terme.

Sur le plan externe, en dépit de la levée progressive des mesures de confinement, une expansion rapide de la COVID-19 pourraient ralentir la reprise de l'économie mondiale et la reconstitution des chaînes de valeurs. Par ailleurs, malgré le redressement projeté des prix des principaux produits d'exportation du Togo (Phosphate, Coton, Cacao, Café), la faiblesse de la demande dans les pays partenaires commerciaux du Togo pourrait freiner la hausse des exportations. L'augmentation des risques sécuritaires dans les pays voisins pourrait

peser à la fois sur les investissements, le commerce et les finances publiques. Sur le plan interne, des conditions météorologiques défavorables et le manque d'intrants pourraient affecter la productivité agricole, tandis que la relative faiblesse des capacités administratives par rapport aux besoins pourrait limiter la mise en œuvre des réformes et les investissements privés. En outre, les passifs éventuels associés à un retard dans la restructuration des deux banques publiques pourrait constituer un risque pour la stabilité financière et la viabilité budgétaire.

Vers une croissance tirée par le secteur privé

7. Le développement du secteur privé est un enjeu majeur de développement, principalement dans un contexte où se mêlent les exigences de stabilité macroéconomique et de croissance inclusive.

Le développement du secteur privé est indispensable pour au moins trois raisons. Dans un premier temps, un secteur privé dynamique et compétitif est important afin de garantir la viabilité budgétaire sans compromettre la croissance économique. Dans un second temps, l'expansion du secteur privé est un facteur clé d'accroissement du stock de capital nécessaire pour la production et de mobilisation permanente des recettes fiscales. Enfin, le développement du secteur privé est indispensable à la création d'emplois productifs.

8. L'investissement privé est aussi essentiel à la réalisation du Plan National de Développement 2018-2022 (PND).

Bien que les investissements privés aient connu une augmentation constante au cours de la dernière décennie, ils sont bien inférieurs aux niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le PND. En effet, 65 % du coût estimatif du PND devra être financé par le secteur privé. Dans cette optique, le scénario

optimiste du PND suppose une augmentation annuelle de l'investissement privé de 17 % sur la période 2018-2022 alors qu'il n'a augmenté que de 11 % par an entre 2010 et 2018. Par conséquent, il est essentiel de s'attaquer aux contraintes limitant le développement du secteur privé afin de répondre aux besoins de financements nécessaires à la réalisation du PND.

9. L'enquête menée par le Groupe de la Banque mondiale en Juin 2020 révèle que la pandémie de la COVID-19 a eu un effet négatif important sur le secteur privé et pourrait compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans le PND. L'impact immédiat de la crise s'est principalement traduit par des fermetures temporaires, la mise en disponibilité ou congés non payés des salariés et une baisse sensible des ventes. La baisse moyenne du niveau des ventes est estimée à 51,3 % en Juin 2020 par rapport au mois précédent. Toutefois dans la majorité des cas, le licenciement a pu être évité. Les secteurs les plus affectés sont le tourisme, le transport et la logistique, la fabrication, l'agriculture et l'agro-industrie. Au-delà de ces secteurs, plus de la moitié des entreprises a été affectée par des perturbations dans le transport et la logistique. Dans ce contexte, les petites et moyennes entreprises ont été les plus touchées. Si les tensions de trésorerie des entreprises se sont accrues, l'accès au financement est devenu plus difficile et coûteux. Cela concerne notamment le financement à moyen et long terme, considéré comme moins disponible, et le financement à court terme, qui est plus coûteux (taux d'intérêt élevé).

10. Le secteur privé fait face à des contraintes structurelles qui ont été exacerbées par la pandémie de la COVID-19. Le secteur privé est contraint dans son expansion par une multitude de facteurs au rang desquels le poids de la fiscalité, l'accès au crédit, la qualité des infrastructures d'énergie et de télécommunication, le manque de main d'œuvre qualifiée, et l'accès et la sécurisation du foncier. Nonobstant des réformes fiscales appréciables, le poids de la fiscalité est toujours considéré par une proportion importante des entreprises comme un frein au développement du secteur privé. Cette perception

reflète une forte concentration des recettes sur un nombre limité de contribuables. Bien que le recours à l'emprunt bancaire pour financer les investissements s'est accru au cours des années récentes, 51,3 % des entreprises financent leurs investissements sur fonds propres en 2018. Les difficultés d'accès au crédit par les entreprises peuvent s'expliquer par les questions d'asymétrie d'information, l'absence ou l'insuffisance du collatéral et l'insuffisance de produits financiers adaptés à certains secteurs d'activité. En ce qui concerne les infrastructures, nonobstant des efforts appréciables dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, le coût élevé et la qualité imparfaite du service continuent d'impacter négativement la compétitivité des entreprises. Le renforcement du capital humain, afin de stimuler l'innovation et la production, est également indispensable notamment dans les secteurs considérés comme prioritaires dans le PND. Enfin, la résolution des problèmes du foncier repose sur la mise en application rapide du code récemment adopté et la finalisation de la digitalisation du cadastre foncier.

11. La crise sanitaire occasionnée par la COVID-19 a réaffirmé l'impératif d'une digitalisation des services publics et une optimisation du potentiel économique du numérique. Grâce aux technologies mobiles, le taux de pénétration du haut débit mobile a plus que doublé depuis 2016 et atteint environ 36,8 % en 2019. Cependant, et malgré les progrès positifs, ce rythme de croissance n'est toujours pas à la hauteur de l'ambition du Gouvernement et le numérique est sous utilisé aussi bien dans l'administration publique que dans la production et la commercialisation des biens et services. Or, le contexte togolais est propice à l'entrepreneuriat numérique du fait d'une population jeune, d'un accroissement exponentiel de l'usage des nouvelles technologies et d'un écosystème d'innovation naissant. Capitaliser le potentiel de l'économie numérique nécessite un renforcement de la formation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des start-ups, la mise en place d'outils de financement de prédémarrage pour les startups numériques, la création de marchés pour les entrepreneurs du numérique et la poursuite des réformes du climat des affaires.

Principales recommandations

12. En dépit de ses défis et de son coût économique, humain et social, la crise de la COVID-19 donne l'occasion d'un redéploiement des énergies vers la construction d'un secteur privé dynamique et résilient. L'agenda des réformes pourrait s'articuler autour de trois axes essentiels : (i) le renforcement de la résilience ; (ii) la levée des contraintes structurelles au développement d'un secteur privé productif et (iii) la mise en œuvre de mesures ciblées pour l'optimisation de la performance de quelques secteurs prioritaires du PND (un détail des réformes proposées est présenté au Tableau 2.4).

13. La crise de la COVID-19 a révélé des vulnérabilités économiques et sociales majeures qui commandent d'investir dans la construction de la résilience. L'atteinte de cet objectif passe par l'accélération de la digitalisation de l'économie afin d'assurer la continuité de l'administration publique et de l'activité économique en temps de crise. La résilience peut également être améliorée par le renforcement de la protection de la main d'œuvre au travers d'un mécanisme de filet de sécurité sociale pouvant être déclenché de manière automatique en temps de crise et reposant sur un système d'identification et de ciblage fiable. Enfin, il est nécessaire de construire une architecture institutionnelle, légale et infrastructurelle d'un système public de garantie pour les PME qui s'étend aux activités commerciales et aisément déployable en temps de crise.

14. La crise de la COVID-19 réaffirme la nécessité de lever les contraintes structurelles qui pèsent sur le secteur privé. Il est notamment question de facilitation de l'accès au financement, d'amélioration de la qualité et de réduction des coûts d'accès à l'électricité et aux services de télécommunication (internet, téléphonie mobile), de réduction du poids de la fiscalité sur les entreprises et de renforcement du capital humain. Ces préoccupations doivent bénéficier d'une attention renouvelée et sont discutées en détail dans le rapport.

15. Il est indispensable de renforcer la performance des secteurs considérés comme prioritaires dans le PND : l'agriculture, la logistique et les transports, et le secteur minier : Dans le secteur de l'agriculture, l'investissement public dans l'irrigation, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la propriété foncière et la sécurisation de l'accès aux inputs sont des mesures clés pour garantir une augmentation substantielle de la productivité et de la création d'emplois. Dans le secteur de la logistique et des transports, il importe de renforcer la qualité de la main d'œuvre et développer des mécanismes de financement (y compris le crédit-bail) pour le renouvellement de la flotte de transport. Dans le secteur minier, l'amélioration continue du système d'information et le renforcement du cadre juridique relatif aux procédures d'octroi des droits d'utilisation des terres et des permis d'exploitation sont essentiels pour attirer des investisseurs stratégiques dans le secteur. Par ailleurs, le fonctionnement des ZES pourrait être amélioré par l'opérationnalisation de l'API-ZF, la redéfinition des secteurs cibles et l'évaluation régulière de la performance du régime de zone franche en lien avec les objectifs assignés.

16. Le développement du capital humain en lien avec la dynamique du marché du travail et l'efficacité des incitations fiscales dans l'attrait des investisseurs privés sont des sujets qui méritent une réflexion poussée. Pour être facteur d'accroissement de la productivité et de création d'emplois, la politique du capital humain doit s'adapter à la dynamique du marché du travail. Cela requiert une analyse prospective qui permet d'anticiper les besoins en compétences sur le marché du travail afin d'adapter les curricula en conséquence. Par ailleurs, pour plus d'efficacité et de cohérence avec l'agenda global des réformes du climat des affaires, il importe de procéder à une évaluation de l'efficacité des incitations fiscales appliquées dans le cadre des zones franches et prévues dans le cadre du code des investissements.

L'état de l'économie

1. Introduction

Le Togo a commencé à engranger les bénéfices des réformes mises en œuvre tant au niveau de l'assainissement du cadre macroéconomique qu'au niveau de l'amélioration du climat des affaires. La croissance s'est accélérée en 2019 et l'inflation est restée modérée, reflétant à la fois une baisse de la demande interne et une baisse tendancielle des prix internationaux du pétrole brut. La politique budgétaire est prudente, orientée vers la maîtrise de la dépense, la mobilisation des ressources domestiques et une stratégie d'endettement donnant la priorité aux prêts concessionnels. Les réformes structurelles ne sont pas en reste, mettant l'accent aussi bien sur la réduction des monopoles dans le secteur de l'économie numérique, le renforcement de la viabilité financière et de la qualité des infrastructures dans le secteur de l'énergie, que sur l'amélioration du climat des affaires.

Les perspectives de croissance sont modérées du fait de l'impact de la crise de la COVID-19 sur l'activité économique et des défis majeurs doivent être surmontés.

L'expansion de l'activité économique devrait se confirmer dans le moyen terme à la condition que la pandémie de la COVID-19 soit maîtrisée et que les réformes enclenchées depuis plusieurs années se poursuivent. Les défis majeurs pour l'avenir incluent : (i) renforcer la résilience aux chocs futurs ; (ii) maintenir l'élan des réformes d'assainissement des finances publiques afin de générer l'espace budgétaire indispensable au soutien de la croissance de long terme, au travers notamment d'une mise à l'échelle des dépenses sociales, (iii) renforcer la stabilité du système financier et (iv) préserver le tissu entrepreneurial existant et construire un modèle de croissance basé sur l'investissement privé.

Cette première partie du rapport porte l'attention sur les développements récents de l'économie togolaise et les perspectives à moyen terme. Elle se structure en deux parties principales. La première analyse les développements macroéconomiques récents. La seconde discute les perspectives de moyen terme tout en évoquant les risques qui pèsent sur celles-ci.

1.1. Développements économiques récents

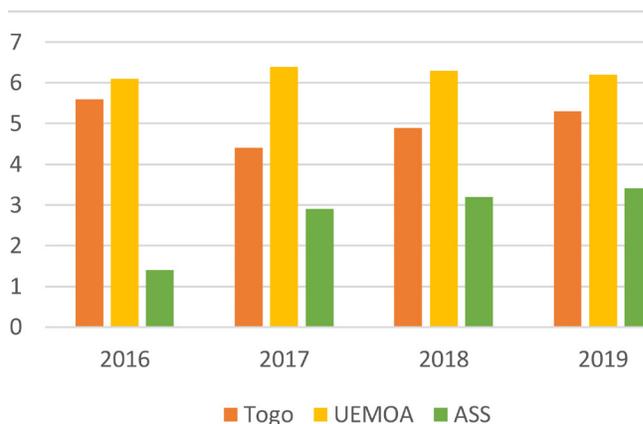
1.1.1. La croissance s'est accélérée jusqu'en 2019 dans un contexte d'inflation modérée et de vulnérabilités bancaires persistantes

17. Avant l'arrivée de la pandémie, la croissance de l'économie togolaise était robuste bien qu'en retrait par rapport aux pays pairs de l'UEMOA. La croissance du PIB s'est accélérée, passant de 4,9% en 2018 à 5,3% en 2019, aidée par une accélération des investissements publics, l'expansion des secteurs industriel et agricole. Si cette croissance est substantiellement plus faible que la moyenne des pays de la zone UEMOA (6.2%), elle est plus élevée que la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne.

18. La croissance de l'économie togolaise reflète aussi bien le dynamisme de la production agricole au niveau de l'offre que la reprise des investissements publics au niveau de la demande. Du côté de l'offre, la croissance a bénéficié d'un secteur agricole dynamique et d'une reprise de la production industrielle. L'expansion du secteur agricole reflète principalement un rebond de la production vivrière. Le dynamisme de la production agricole traduit également une augmentation des terres cultivées et un meilleur accès au financement. Dans le secteur industriel, la baisse de la performance du secteur des industries extractives (notamment celui des phosphates) a été plus que compensée par l'expansion des activités de construction. La performance du secteur des phosphates reflète aussi bien le fléchissement des cours mondiaux qu'une baisse de la production et des exportations au quatrième trimestre 2019.

19. Du côté de la demande, la croissance en 2019 a été soutenue par une accélération des investissements publics en lien avec la construction de nouvelles infrastructures routières et portuaires. L'investissement privé a connu un rebond du fait de la matérialisation des réformes visant à faciliter la création des entreprises, l'obtention du permis de bâtir, l'enregistrement de la propriété et l'accès au crédit.

Figure 1.1 : Une croissance plus faible que la moyenne de l'UEMOA

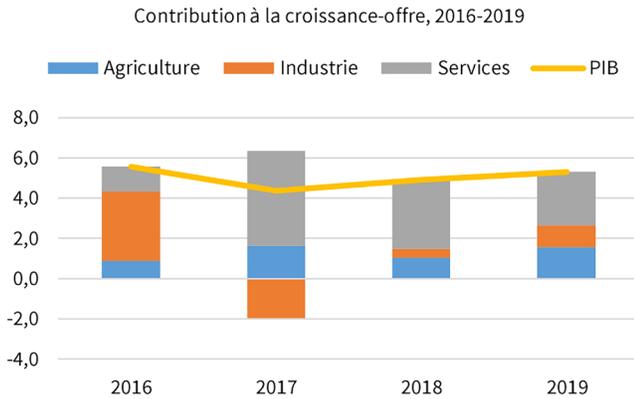


Source : Autorités togolaises et calculs du staff de la Banque mondiale

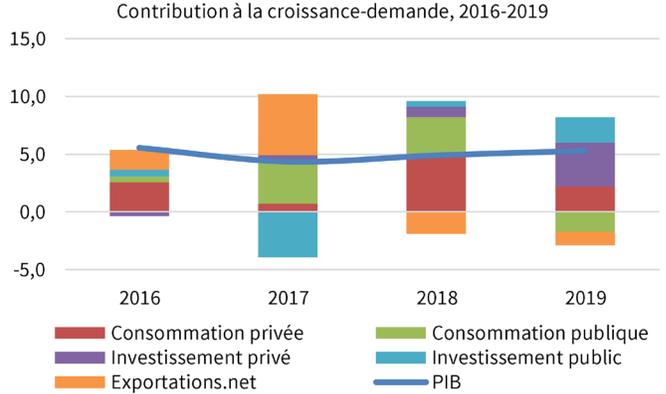
20. L'inflation est restée modérée en alignement sur les critères de convergence de l'UEMOA. L'inflation est répartie en territoire négatif en fin décembre 2019. En glissement annuel, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,3%, reflétant principalement une réduction de 3,2% des prix des produits alimentaires et boissons alcoolisées et de 6,2% des coûts de la communication. L'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie et des produits alimentaires) s'est établie à 0,1%. En moyenne annuelle, l'inflation globale a légèrement baissé, passant de 0,9% en 2018 à 0,7% en 2019. Le niveau d'inflation reste néanmoins plus élevé que la moyenne de l'UEMOA qui se situe à -0,4% en 2019.

Figure 1.2 : L'évolution récente de l'activité économique, 2016-2019

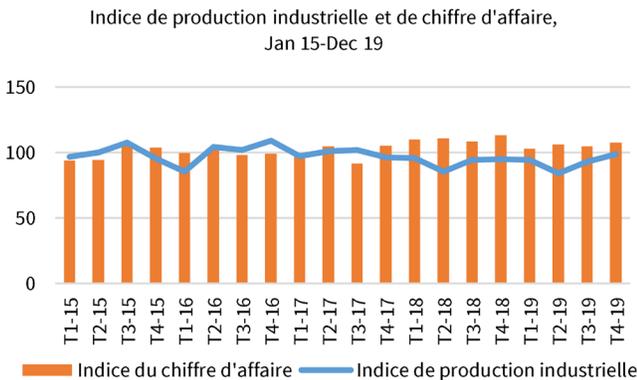
Une croissance tirée par le secteur des services malgré une embellie des secteurs agricole et industriels en 2019



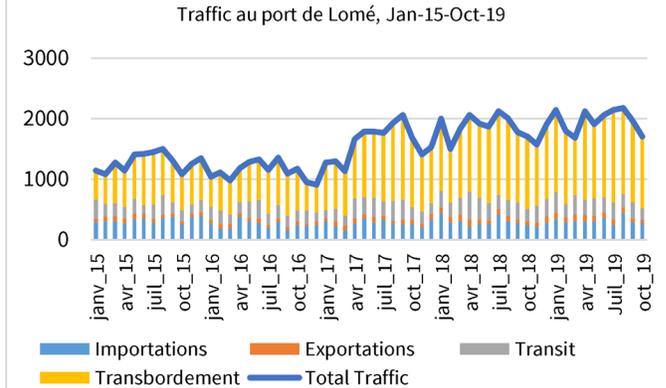
Le regain des investissements publics et privés a soutenu la croissance en 2019



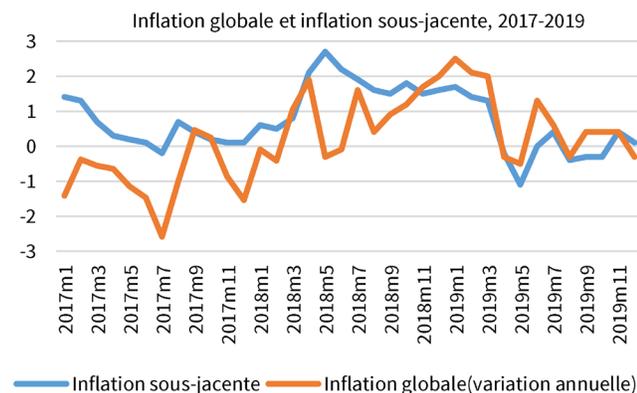
Si l'activité du commerce de détail a stagné au troisième trimestre 2019, la performance du secteur industriel s'est inscrite en hausse



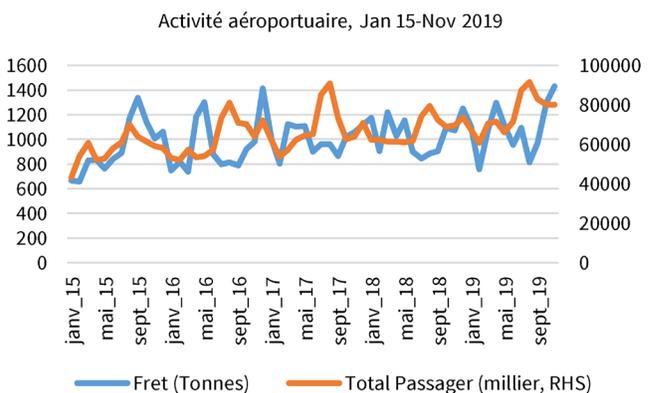
Le trafic au port de Lomé a fléchi au troisième trimestre reflétant la baisse des activités de transbordement



L'inflation est restée modérée au quatrième trimestre 2019

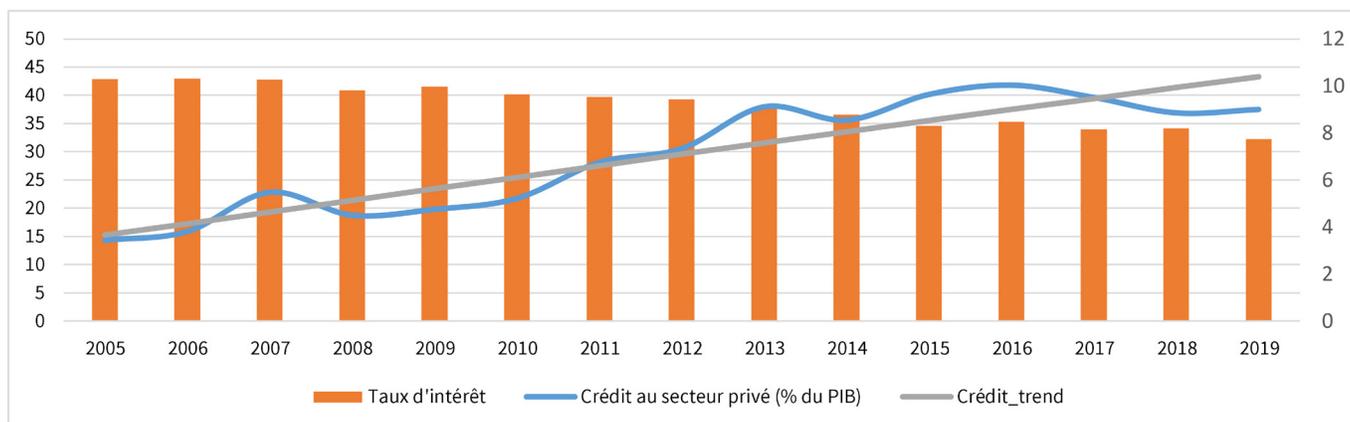


Le trafic à l'aéroport s'est stabilisé au troisième trimestre avec une hausse notable du fret



Source : Autorités togolaises et calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 1.3 : Crédit au secteur privé (% du PIB) et taux d'intérêt débiteur, 2005-2019



Source : Autorités togolaises, BCEAO et calculs du staff de la Banque mondiale

21. La masse monétaire s'est accrue et le crédit au secteur privé est reparti à la hausse. La masse monétaire a augmenté de 4,6% entre 2018 et 2019, reflétant principalement la hausse des avoirs extérieurs nets et le redressement du crédit au secteur privé. Après l'infléchissement observé en 2018 le crédit au secteur privé est reparti à la hausse, tiré par un assouplissement des taux d'intérêt (Figure 1.3). Les taux d'intérêt débiteurs ont baissé de 43 points de base entre 2018 et 2019. Le crédit au secteur privé a ainsi connu une expansion d'1% du PIB par rapport à 2018 et représente 37,5% du PIB en 2019, en droite ligne de la tendance de long terme.

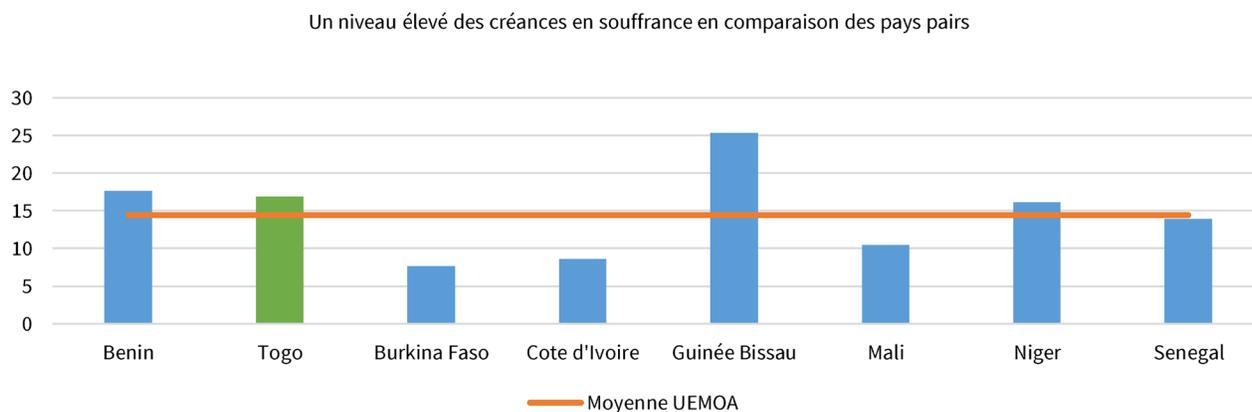
22. En dépit d'une forte hétérogénéité et des poches de vulnérabilité, les banques renforcent globalement leur bilan. Tandis que l'adéquation du capital aux actifs et la qualité et la composition des actifs s'améliore, la rentabilité du secteur bancaire s'est légèrement dégradée sur la période récente. Sous l'effet de la mise en conformité du secteur avec les règles de Bâle II et III, le ratio d'adéquation du capital s'est amélioré et s'établit en 2018 à 16,1% contre 8,4% en 2017. De même, les créances en souffrance qui avaient connu un pic en 2017 (19,3%) sont désormais sur une tendance décroissante, passant de 18,3% en Juin 2018 à 16,9 % en Juin 2019. Toutefois,

en comparaison avec les autres pays de l'UEMOA, le ratio des créances en souffrance reste élevé. En effet, le Togo présente le ratio de créance en souffrance de l'UEMOA le plus élevé derrière le Bénin, la Guinée Bissau et le Niger (Figure 1.4).

23. Le niveau de concentration des prêts entre un nombre limité d'acteurs économiques reste élevé et la rentabilité du secteur est amoindrie par les retards observés dans la privatisation des deux banques publiques. Le niveau de concentration des prêts en pourcentage du capital s'est accru en passant de 128% en 2017 à 169,0% en 2018, substantiellement au-dessus du seuil réglementaire de 65% et de la moyenne de l'UEMOA qui est de 82,6%. Les prêts se concentrent principalement dans les secteurs du commerce, de la construction, du transport et de la communication. Le rendement sur actif a légèrement diminué passant de 1,1% en 2017 à 0,8% en 2018¹. Il en est de même du rendement sur capitaux propres. Toutefois, les retards observés dans la privatisation des deux banques publiques (qui représentent environ 21% du total des actifs du secteur bancaire) pourraient poser un risque pour la stabilité globale du système financier et générer un coût pour le budget de l'Etat.

¹ Les chiffres de 2019 ne sont pas disponibles

Figure 1.4 : Un niveau élevé des créances en souffrance en comparaison des pays pairs



Source : Autorités togolaises, BCEAO et calculs du staff de la Banque mondiale

1.1.2. Le déficit budgétaire est resté sous contrôle et la trajectoire baissière de la dette s'est confirmée

24. **Malgré un assouplissement de la consolidation budgétaire au cours des deux dernières années, la dette a conservé une trajectoire décroissante.** La consolidation budgétaire entamée en 2017 dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI s'est quelque peu assouplie en 2019 conduisant à un accroissement du déficit : le déficit est passé de 0,8% du PIB en 2018 à 1,1% du PIB en 2019, traduisant principalement une accélération de l'investissement public, mais reste néanmoins en deçà de la norme de 3% du PIB définie par les critères de convergence de l'UEMOA. Par ailleurs, la dette en pourcentage du PIB a suivi une pente descendante, passant de 76,2 % du PIB en 2018 à 70,9% du PIB en 2019². Cela reflète aussi bien un accroissement du surplus primaire (soutenu en partie par le règlement des arriérés dus aux prestataires et autres acteurs du secteur public et para public) et le rebond de la croissance. Par ailleurs, pour réduire la dette domestique qui représente environ 66% de la dette totale, réduire son coût et la maturité, les autorités ont procédé à une opération de reprofilage. Elle a consisté à remplacer la dette domestique de court terme et à taux d'intérêt élevé par une dette externe, moins coûteuse et de plus longue maturité.

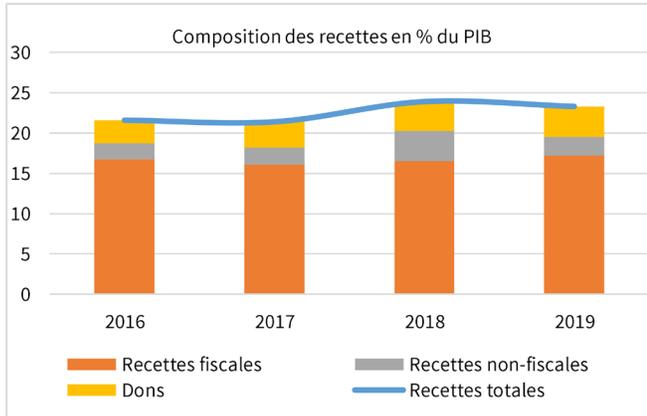
² Cette statistique inclut la dette des entreprises publiques. En excluant celle-ci, la dette du Togo se situe à 68,67% du PIB, bien en deçà de la norme UEMOA. Les données du PIB de 2018 et 2019 sont des estimations.

25. **Les recettes budgétaires (hors dons) ont diminué, tirées par la baisse des recettes non-fiscales.** Les recettes sont passées de 20,3% du PIB en 2018 à 19,5% du PIB en 2019. Les recettes non-fiscales sont revenues à leur niveau standard, après une hausse exceptionnelle observée en 2018 du fait de la perception des frais relatifs au renouvellement des licences de téléphonie mobile. Les recettes non-fiscales se situent à 2,3% du PIB en 2019 contre 3,8% du PIB en 2018.

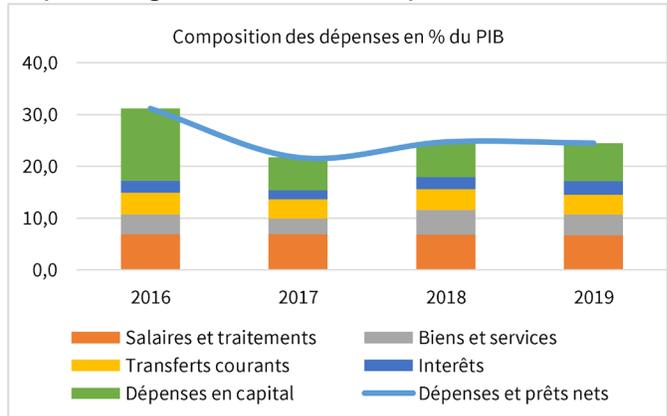
26. **Le niveau des recettes fiscales s'est amélioré grâce à une conjoncture économique plus favorable et les réformes effectuées dans le cadre global d'une plus grande mobilisation des ressources domestiques.** Les recettes fiscales ont augmenté de 0,7% du PIB, de 16,5% du PIB en 2018 à 17,2% du PIB en 2019, soutenues principalement par la hausse des recettes du Commissariat des impôts. L'amélioration des recettes fiscales reflète en partie les réformes implémentées par le Gouvernement togolais avec le soutien des partenaires, notamment la mise en œuvre de la déclaration et du paiement électronique des impôts, les modifications apportées au Code général des impôts pour plus de simplification et la réduction des exonérations fiscales.

Figure 1.5 : Evolution de la situation budgétaire, 2016-2019

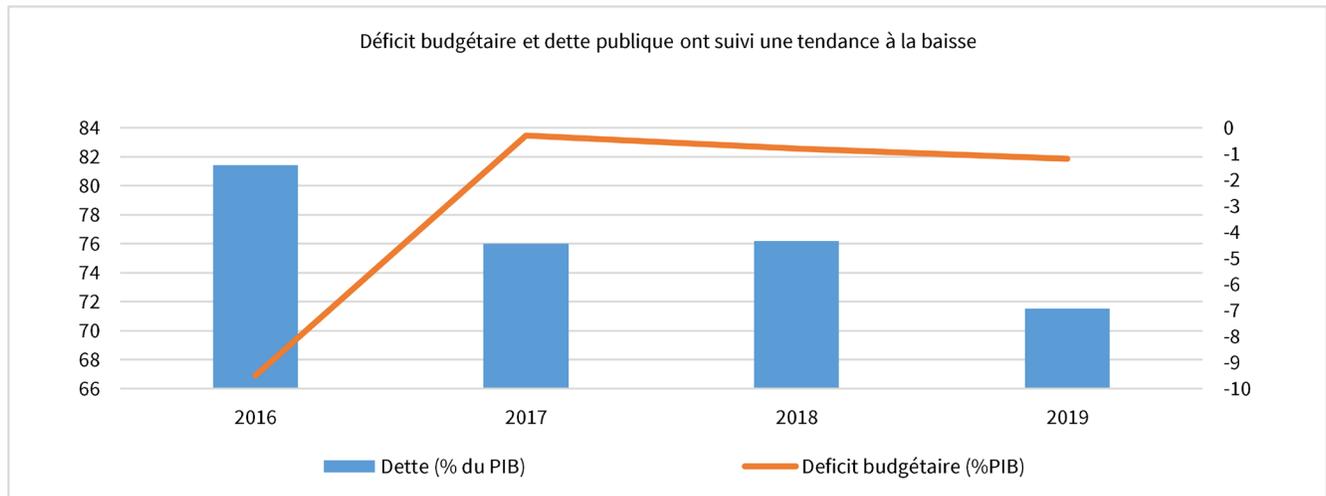
Une amélioration des recettes budgétaires reflétant une hausse des recettes fiscales



Les dépenses ont marginalement diminué en dépit d'un regain des investissements publics



Déficit budgétaire et dette publique ont suivi une tendance à la baisse



Source : Autorités togolaises et calculs du staff de la Banque mondiale

27. Les dépenses sont restées relativement stables malgré un léger rebond des dépenses en capital. Les dépenses sont passées de 24,7% du PIB en 2018 à 24,5% du PIB en 2019, traduisant principalement une baisse des dépenses en biens et services. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 0,5 points de pourcentage du PIB, tandis que les intérêts au titre de la dette se situent à 2,7% du PIB en 2019 contre 2,4% du PIB en 2018.

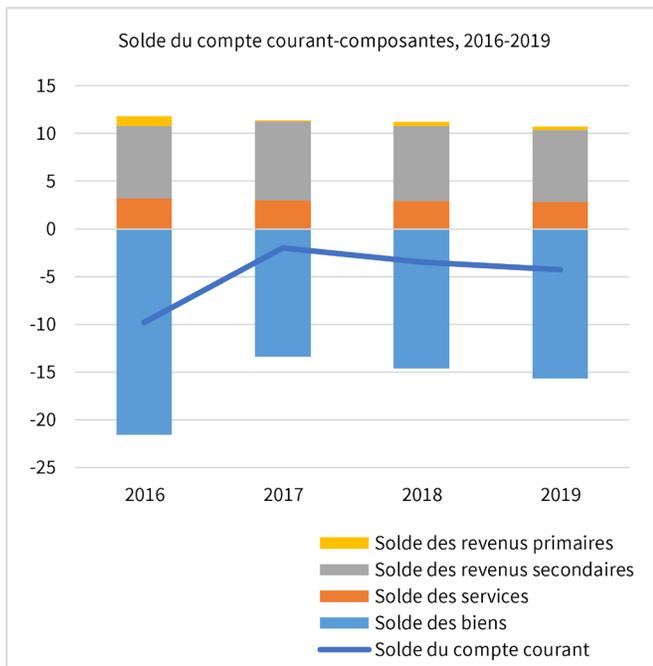
1.1.3. Une détérioration du solde extérieur

28. Le solde extérieur s'est légèrement détérioré sous l'effet combiné de la hausse des importations des biens en capital et de la mauvaise performance des exportations de phosphate. Le déficit du compte courant s'est accentué en 2019, s'établissant à 4,3% du PIB contre 3,5% du PIB en 2018. Cette dégradation reflète une détérioration du solde des biens, due à l'effet combiné de la détérioration des termes de l'échange (notamment du fait de la baisse des cours du phosphate de 20 %), l'accroissement de 5% des exportations de biens, l'augmentation plus importante des importations de biens (+9,2%) et la progression du solde excédentaire du compte de revenus secondaires (12,3%).

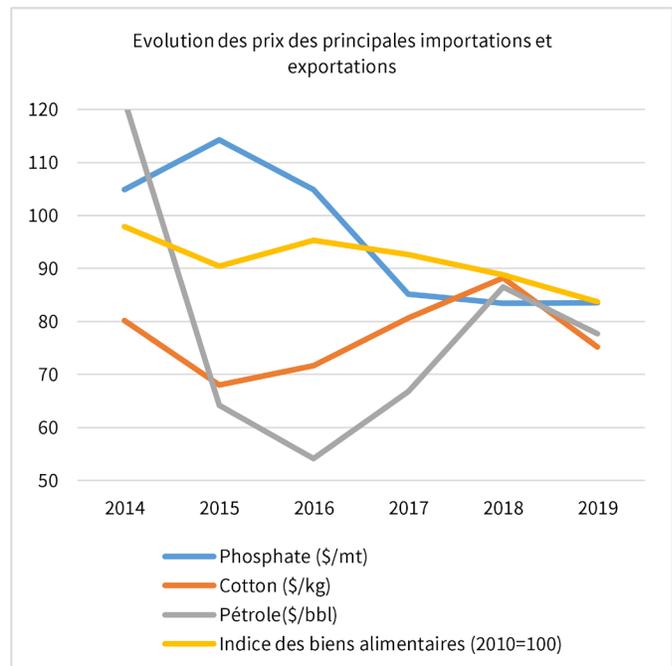
29. Le solde des biens s'est creusé principalement du fait des importations des biens d'équipement. Le déficit du compte des biens est ainsi passé de 14,6% du PIB en 2018 à 15,7% du PIB en 2019. L'accroissement des importations globales s'explique principalement par l'augmentation des importations des biens d'équipement, notamment les matériaux de construction dont l'importation a augmenté de 38% en glissement annuel au troisième trimestre 2019. La modeste augmentation des exportations reflète principalement la bonne performance de la production du coton et du cacao, tandis que les volumes de production et d'exportation de café et de phosphate ont connu une diminution.

Figure 1.6 : Evolution du solde extérieur et du cours des principaux biens échangés, 2016-2019

Une détérioration du solde du compte courant tirée par un accroissement du solde des biens



Baisse modérée du cours des principaux biens échangés en 2019



Source : BCEAO, WB Commodity Market Prices et calculs du staff de la Banque

Encadré 1 : Redynamiser les exportations pour une croissance

1. **Le Togo doit inverser la tendance décroissante des exportations de biens et services pour accélérer son rythme de croissance économique.** Les exportations des biens et services du Togo en pourcentage du PIB ont connu une baisse continue passant de 35,8 % en 2015 à 31,2 % en 2019. Cette diminution affecte principalement les secteurs sources traditionnelles de croissance que sont l'exploitation minière, le transit portuaire, l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tourisme. Certains de ces secteurs ont complètement stagné et nécessitent un regain d'attention et d'innovation. L'agriculture orientée vers l'exportation est en deçà de son potentiel, tandis que la production alimentaire se heurte aux limites du marché intérieur et doit se tourner vers les exportations. Le tourisme a besoin d'une nouvelle attention, en mettant l'accent sur les conférences et événements de très court terme.

2. **Redynamiser les secteurs traditionnels de croissance et développer les exportations nécessite une approche graduelle et sélective compte tenu des contraintes en ressources humaines et financières.** Une étape préliminaire essentielle est l'amélioration de la production statistique en matière de mesure et de suivi des données des exportations. Cela concerne principalement les exportations de service et plus précisément l'évaluation fiable du nombre de touristes en fonction de l'objet des visites. L'étape suivante concerne les mesures de facilitation du commerce, d'accès au financement et d'amélioration de la qualité des services d'énergie et de télécommunication.

1.2. Des perspectives économiques modérément favorables du fait de la pandémie de la COVID-19

30. **La pandémie de la COVID-19 « ébranle tous les fondamentaux macros et micro-économiques et bouleverse toutes les estimations de croissance économique »³.** Selon le FMI, l'économie mondiale devrait se contracter de 4,9% en 2020 par rapport à 2019 (contre +3,3% initialement prévu en janvier 2020), à cause de la baisse de la consommation des ménages résultant des mesures de confinement et des fermetures des frontières adoptées pour contenir la propagation de la maladie. Par ailleurs, la baisse de la production par le fait de la pénurie de main d'œuvre liée aux mesures de confinement, de modification des horaires de travail, de distanciation sociale et la disponibilité de la matière première aura des effets sur les prix des produits et l'inflation.

31. **En Afrique subsaharienne, l'activité économique devrait expérimenter les effets négatifs d'une contraction de l'activité à l'échelle du globe, d'un resserrement des**

conditions financières mondiales, la fuite des capitaux et la chute des prix des matières premières. Une étude du Groupe de la Banque mondiale prévoit un recul de -2,1% à -5,1% en 2020,⁴. Ainsi la chute de la croissance pourrait atteindre jusqu'à 7 points de pourcentage dans les pays exportateurs de pétrole et jusqu'à 8 points de pourcentage dans les pays exportateurs de métaux. Selon les estimations de la Commission de l'UEMOA, la croissance économique des pays membres devrait chuter de près de la moitié pour l'année 2020. En outre, l'inflation pourrait connaître une hausse dans les mois à venir dans l'UEMOA à 2,5% au lieu de 1,1% initialement prévu, du fait de la rareté de certains biens en raison de la fermeture des frontières, des difficultés de production, et du renchérissement des importations de biens.

³ Rapport COVID-19 : Impact de la Pandémie du COVID-19 sur le Secteur Privé de l'UEMOA, Chambre Consulaire Régionale – UEMOA, Mai 2020.

⁴ Africa's pulse, évaluation de l'impact économique du COVID-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne, avril 2020.

32. Le Togo part d'une situation macroéconomique stable mais verra ses perspectives de croissance affectées par la crise de la COVID-19. En dépit de l'incertitude générée par l'épidémie de coronavirus, les tensions commerciales et l'insécurité dans les pays voisins, les perspectives de croissance demeurent favorables sur le moyen terme. Les prévisions d'expansion de l'activité reposent sur la maîtrise de la pandémie de la COVID-19, le maintien de l'élan de croissance dans les pays de l'UEMOA (principaux partenaires commerciaux du Togo), l'assouplissement de la consolidation budgétaire qui redonne du souffle à l'investissement public et l'amélioration du climat des affaires qui est de nature à booster l'investissement privé. Toutefois, cette perspective favorable est sujette à des risques tant internes qu'externes.

1.2.1. La pandémie de la COVID-19 et son impact sur l'économie togolaise

33. La pandémie de la COVID-19 aura des conséquences négatives importantes pour le Togo, petite économie ouverte et plaque tournante régionale des transports. Alors que le Togo pourrait bénéficier de la baisse des prix du pétrole, la baisse des exportations devrait être plus importante, reflétant la faible demande des partenaires commerciaux et la faible croissance mondiale. Malgré la mise en place de mesures de confinement, le nombre de cas de COVID-19 a continué d'augmenter au rythme de près d'un cas par jour depuis la détection du premier patient le 6 mars. Au 28 juin, le pays avait enregistré 671 cas et 14 décès. La crise de la COVID-19 met une énorme pression sur le système de santé du fait de l'insuffisance des équipements et infrastructures (lits, centres de gestion des maladies infectieuses, laboratoires, etc.). Sans des actions appropriées sur le plan sanitaire et économique, la possibilité d'un impact profond et prolongé sur l'activité économique et les ménages n'est pas à exclure.

1.2.2. Les canaux de transmission

34. La crise de la COVID-19 a un impact sur l'économie togolaise à travers deux principaux canaux. Premièrement, les mesures de confinement, les restrictions de voyage et les fermetures des frontières entraîneront des déficits intérieurs de l'offre et de la demande. Deuxièmement, les perturbations du commerce mondial entraîneront une baisse des exportations du Togo et une baisse de l'activité au port de Lomé.

35. Les mesures de confinement, les restrictions de voyage et la fermeture des frontières ont un effet de réduction de l'offre et de la demande intérieures. Cela entraîne une baisse de la production et des ventes dans de nombreux secteurs, en particulier ceux dans lesquels le travail à distance n'est pas possible. La fabrication, le commerce de détail, et la construction et le tourisme qui représentent respectivement 6,6 ; 5,8 ; 5,0 et 1,9% du PIB, sont les plus affectés. Environ 62% des emplois sont touchés, 49% dans le secteur des services et 13 % dans le secteur industriel. Les données basées sur le suivi de la localisation collectées par Google montrent qu'au mois de Mai, le nombre de personnes dans les espaces de vente au détail et de loisirs a diminué de 30% et que la présence au travail a diminué de 12% par rapport aux niveaux antérieurs à la COVID-19. Pour les secteurs où il est possible de travailler à distance, la mauvaise qualité d'Internet et les coupures de courant réduisent la productivité du travail et la production. Les mesures de confinement entraîneraient également une baisse temporaire des dépenses des ménages, ce qui amplifie l'impact négatif sur la rentabilité des entreprises.

Encadré 2 : Quelques mesures gouvernementales anti COVID-19

Mesures sanitaires : limiter la contagion et prise en charge des malades

- Déclaration d'un Etat d'Urgence Sanitaire de trois mois le 1er Avril 2020 et fermeture des frontières terrestres.
- Mise en quarantaine des ressortissants et les résidents permanents, de même que toute personne ayant été en contact avec une personne atteinte de COVID-19.
- Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes.
- Fermeture d'établissements d'enseignement publics et privés à travers le pays.
- Création de centres agréés pour la prise en charge des malades du COVID-19 sur le territoire et renforcement des capacités de test.

Mesures sociales : protéger les plus vulnérables

- Mise en œuvre d'un programme de transfert monétaire nommé NOVISSI pour la période couvrant l'Etat d'Urgence Sanitaire.
- Déclaré une suspension du paiement pendant trois mois des factures d'eau et d'électricité des ménages de la tranche sociale.

Mesures économiques : soutien aux entreprises

- Exonération de droits et taxes sur l'importation du matériel agricole.
- Suspensions des pénalités de retard pour les entreprises qui se trouveraient dans l'impossibilité de déposer leurs états financiers dans les délais.
- Exonération des droits et taxes de douane, en dehors des prélèvements communautaires et des taxes de prestations de services sur le matériel médical et les produits utilisés exclusivement dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.
- Moratoire de 3 mois sur le paiement du service de la dette aux institutions de microfinance affiliées au Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).

36. Du fait de son ouverture au commerce international, le Togo souffre d'une baisse des échanges et d'une croissance plus faible chez ses principaux partenaires commerciaux. La baisse projetée de la croissance mondiale réduit la demande d'exportations du Togo et les investissements étrangers directs connexes. La perturbation des chaînes de valeur mondiales pèsera sur la capacité des importateurs togolais à approvisionner le marché intérieur, entraînant très probablement une inflation des produits importés. Par ailleurs, l'activité économique du port de Lomé, principal moteur de croissance, sera fortement freinée. Le Togo pourrait également faire face à des contraintes de financement, car les principales économies développées et émergentes utilisent leur épargne pour atténuer les impacts économiques négatifs de la COVID-19 dans leur propre

pays. Du côté positif, la baisse soutenue projetée des prix internationaux du pétrole devrait avoir un effet bénéfique sur les termes de l'échange du Togo, même si les avantages devraient être limités.

37. A cause de la pandémie, les PME au Togo souffrent d'un choc de demande qui limite les revenus des entreprises. Cela vient de la baisse de la demande extérieure qui a une incidence sur les exportations / réexportations ainsi que de la baisse de la demande intérieure qui a une incidence sur leurs ventes de base et entrave la capacité des entreprises exportatrices à se tourner vers le marché local lorsque cela est possible à mesure que la demande extérieure baisse. De plus, les blocages frontaliers limitent le processus d'exportation / importation. Dans le même temps, il y a un choc du côté de

l'offre en raison d'une possible baisse de la disponibilité de la main-d'œuvre, car les entreprises doivent rester fermées et les employés peuvent être dans l'incapacité de travailler pleinement pour raison de maladie, de garde d'enfants ou de tâches ménagères, de restrictions de mobilité, etc.), conduisant à une baisse de la productivité des entreprises. Un choc financier est également susceptible de se produire en raison de la disponibilité réduite de financements et d'une réduction globale de l'intermédiation financière et du changement des conditions de prêt.

1.2.3. Marge de manœuvre limitée en termes d'options de politique économique

38. **La marge de manœuvre budgétaire du Togo est modeste compte tenu du niveau élevé de sa dette.** En 2019, la dette du Togo est estimée à 70,9% du PIB, légèrement au-dessus de la norme de l'UEMOA. Le déficit budgétaire qui se situe à 1,2% du PIB donne au Togo une marge de manœuvre certaine, bien que modeste notamment au regard des critères de convergence de l'UEMOA. Un relâchement du déficit budgétaire permettrait vraisemblablement de financer le plan de riposte sanitaire mais pourrait s'avérer insuffisant pour la relance de l'économie.

39. **La BCEAO a annoncé un ensemble de mesures de politique monétaire pour alléger les contraintes de liquidité.** La banque centrale a d'abord augmenté la liquidité mise à la disposition des banques commerciales en réduisant les taux de refinancement. Cela a été rapidement suivi du changement de son taux directeur d'un corridor de 2,5-4,5% à un taux fixe de 2,5%, permettant aux banques de satisfaire pleinement leurs besoins de liquidité à un taux inférieur. Il s'agit de la politique la plus accommodante jamais adoptée par la BCEAO. En outre, la BCEAO a alloué 25 milliards de FCFA à la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) pour accorder une bonification d'intérêt aux pays membres et augmenter le montant des prêts concessionnels pour les dépenses urgentes d'investissement et d'équipement. Pour soutenir

les entreprises touchées par la crise, la BCEAO a assoupli les exigences de garantie pour accéder au refinancement de la banque centrale et a mis en place un cadre avec le système bancaire pour accompagner les entreprises en difficulté de remboursement. En outre, la banque centrale a demandé aux banques commerciales de prolonger les délais de remboursement des prêts pour une période initiale de trois mois avec une option de renouvellement unique et des frais réduits pour les transactions financières numériques.

1.2.4. Les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie du Togo

1.2.4.1. L'impact sur les variables macroéconomiques et la pauvreté

40. **L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie togolaise peut être évalué selon deux scénarios alternatifs.** Le scénario de base qui peut être qualifié d'optimiste repose sur l'idée que la période de confinement sera relativement limitée et permettra une reprise progressive mais robuste de l'activité. La propagation du virus ralentit dans les pays développés partenaires commerciaux du Togo, de sorte que les mesures de confinement peuvent être levées au bout de six mois. Dans le reste du monde, l'épidémie s'estompe et l'activité reprend lentement. Toutefois, des perturbations persistent sur les marchés financiers augmentant temporairement le coût de l'emprunt. Le scénario alternatif qu'on pourrait qualifier de pessimiste est similaire au scénario de référence, mais suppose en outre que les mesures de confinement ne peuvent être levées qu'après neuf mois et que, malgré une relance budgétaire à grande échelle, la longue durée des perturbations économiques laisse de graves dommages sur l'économie et ralentit la reprise.

41. **L'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur les perspectives de croissance est considérable.** Selon le scénario de référence, la croissance économique devrait

retomber à 1,0% (-1,5% en termes par habitant) en 2020, sensiblement en deçà de la croissance potentielle du PIB estimée à 5,6%. Du côté de l'offre, la faible croissance reflète l'impact négatif de la COVID-19 sur tous les secteurs, surtout sur le secteur des services. La croissance réelle du secteur des services ne devrait augmenter que de 1,1 %, contre 6,0 % dans le scénario pré-COVID. Cela est principalement dû aux effets négatifs des restrictions de voyage et des fermetures de frontières sur le tourisme, les activités portuaires et aéroportuaires et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la

vente de détail. Du côté de la demande, les performances de croissance reflètent une baisse de 3,1% de la consommation privée due à l'incapacité des gens à aller travailler et à gagner un salaire. La baisse de la consommation s'explique en partie par un regain des tensions inflationnistes sur le premier trimestre 2020. L'inflation était à 1,2% (en glissement annuel) en mai 2020 contre -1,1% en mai 2019. L'investissement privé devrait également chuter de 16,0% du fait d'une baisse de confiance des investisseurs dans un climat d'incertitude accrue.

Tableau 1.1 : Quelques indicateurs économiques⁵

| | 2019e | 2020p | 2021p | 2022p | 2020p | 2021p | 2022p |
|------------------------------------|-------|-----------------------|-------|-------|---------------------|-------|-------|
| | | Scénario de référence | | | Scénario alternatif | | |
| Taux de croissance du PIB réel | 5,3 | 1,0 | 4,0 | 5,5 | -1,5 | 4,5 | 5,5 |
| Taux de croissance du PIB par tête | 2,7 | -1,5 | 1,4 | 2,9 | -3,8 | -0,5 | 1,0 |
| Solde du compte courant | -4,3 | -5,5 | -5,8 | -5,4 | -7,3 | -6,2 | -5,7 |
| Solde budgétaire Global (% du PIB) | -1,1 | -5,7 | -2,6 | -1,7 | -8,6 | -2,9 | -1,9 |
| Dette publique totale (% du PIB) | 70,9 | 71,0 | 67,8 | 64,1 | 73,3 | 70,5 | 67,7 |

Source : Autorités togolaises et estimations du staff de la Banque mondiale

42. Le déficit du solde du compte courant pourrait atteindre 5,5 % du PIB, principalement en raison d'une baisse substantielle des exportations. Une forte baisse de la croissance économique des principaux partenaires commerciaux (dont l'Union européenne et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest) réduira les exportations du Togo. Inversement, la valeur des importations sera plus faible en raison d'une baisse substantielle des prix du pétrole et d'une diminution des importations de biens intermédiaires et de machines à mesure que l'activité économique et l'investissement ralentiront. En outre, les envois de fonds devraient diminuer en 2020, contre 9,1% du PIB en 2019, à mesure que le chômage augmente dans les pays européens. Les entrées d'IDE devraient également diminuer.

43. Le déficit budgétaire devrait augmenter sensiblement en 2020 pour atteindre 5,7% du PIB, sous l'effet d'une augmentation des dépenses courantes. Cela représente 4,5 points de PIB de plus que le déficit de 2019. En conséquence, pour la première fois depuis 2016, le Togo ne respectera pas le critère de convergence de l'UEMOA d'un déficit budgétaire ne dépassant pas 3 % du PIB. Les dépenses publiques consacrées aux salaires et aux biens et services devraient augmenter sensiblement, sous l'effet de l'augmentation des dépenses de santé nécessaires pour moderniser le matériel de santé, embaucher et former des agents de santé. Les dépenses en salaires et traitements devraient passer de 6,7% du PIB en 2019 à 7,1% du PIB en 2020, tandis que les dépenses en biens et services augmenteront de 2,3% du PIB au cours de la même période.

⁵ Le tableau présente les projections de la Banque mondiale à fin Juin 2020. Les projections du Gouvernement sont de 1.3% dans le scénario optimiste. Ces projections sont hautement incertaines et pourraient être ramenées à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la pandémie.

44. Les recettes fiscales ont chuté de 14,8 % en avril 2020 au milieu de l'épidémie de la COVID-19. Selon l'OTR, les recettes fiscales totales ont diminué de 14,8% par rapport à avril 2019 et de 37,0% par rapport aux projections budgétaires de 2020. Cela reflète une réduction significative des recettes perçus par le Commissariat des Douanes et des Droits Indirects (-12,7%) tandis que les revenus du Commissariat des douanes ont diminué de 17,4% sur la même période. Il convient de mentionner qu'en janvier et février, alors qu'il n'y avait pas de cas de COVID-19 dans le pays, les recettes fiscales ont augmenté respectivement de 11,4% (glissement annuel) et 7,9 % (glissement annuel). La baisse observée en mars et avril est donc sûrement due à l'impact négatif de la COVID-19 sur l'activité économique.

45. Les dépenses ont augmenté substantiellement sur la même période du fait des différentes interventions de l'Etat visant à arrêter la propagation du virus et protéger les plus vulnérables. Les dépenses totales ont augmenté de 20% en avril 2020 traduisant une hausse combinée des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes ont augmenté de 18% (en glissement annuel) reflétant aussi bien l'appui au secteur de la santé, les subventions aux secteurs de l'eau et de l'énergie que le financement du programme de transfert monétaire NOVISSI. Les dépenses en capital se sont accrues de 29,5% du fait du renforcement des infrastructures sanitaires.

46. Le niveau de la dette publique devrait augmenter légèrement. La dernière analyse conjointe de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale d'avril 2020 indique que le risque de surendettement extérieur reste modéré, mais le risque global de surendettement est élevé. La dette publique totale est projetée à la hausse, se situant à 71,0% du PIB en 2020. Le moratoire récemment annoncé par le G20 sur la dette bilatérale ne bénéficiera pas beaucoup au Togo. En effet, le service de la dette extérieure bilatérale ne représente que 3 milliards de francs CFA (ou 0,6%) des paiements estimés du service de la dette en 2020.

47. En outre, la pandémie de la COVID-19 pourrait aggraver la pauvreté et détériorer les conditions sociales. La pauvreté devrait augmenter à mesure que les revenus et la consommation des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables diminuent, en particulier pour les personnes

travaillant dans le tourisme, les transports et l'agriculture. L'augmentation des prix des aliments de base et des produits importés aurait également un impact négatif sur le bien-être des ménages. L'extrême pauvreté devrait augmenter de 1 % (80 000 personnes). Ceci est comparé à une projection antérieure à la COVID-19 qui indiquait une baisse de l'extrême pauvreté de 45,8 à 43,0% de la population.

48. Le scénario alternatif suggère un impact beaucoup plus important de la COVID-19 sur l'activité économique. Selon ce scénario, le PIB réel chuterait à -1,5% en 2020 du fait d'une contraction encore plus forte dans les secteurs des services et de l'agriculture. La chute des exportations induit une augmentation du déficit du solde du compte courant qui pourrait atteindre 7,3% du PIB. Le déficit budgétaire augmenterait alors à 8,6% du PIB, tandis que la dette se situerait à 73,3% en 2020. La pauvreté quant à elle toucherait 48,7% de la population.

49. Le redressement de l'activité économique anticipée pour 2021 et les perspectives de croissance sur le moyen terme sont sujet à des risques. Sur le plan externe, en dépit de la levée progressive des mesures de confinement, la persistance de la pandémie de la COVID-19 pourrait ralentir la reprise de l'économie mondiale et la reconstitution des chaînes de valeurs. Par ailleurs, malgré le redressement projeté des prix des principaux produits d'exportation du Togo (Phosphate, Coton, Cacao, Café), la faiblesse de la demande dans les pays partenaires commerciaux du Togo devrait ralentir la hausse des exportations. L'augmentation des risques sécuritaires dans les pays voisins pourrait peser à la fois sur les investissements, le commerce et les finances publiques. Sur le plan interne, des conditions météorologiques défavorables et la disponibilité des intrants pourraient affecter la productivité agricole⁶, tandis que la relative faiblesse des capacités administratives par rapport aux besoins pourrait limiter la mise en œuvre des réformes et les investissements privés. En outre, les passifs éventuels associés à un retard dans la restructuration de deux banques publiques pourraient constituer un risque pour la stabilité financière et la viabilité budgétaire.

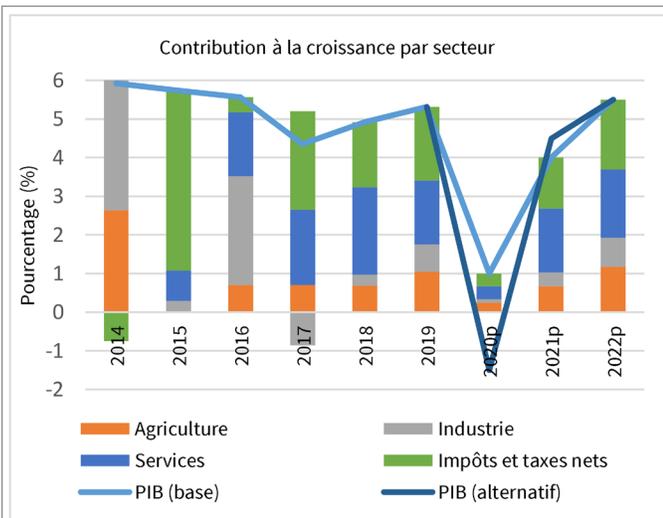
⁶ Il importe de noter que le plan de riposte agricole en cours d'implémentation facilitera l'accès aux intrants pour plusieurs milliers d'agriculteurs.

Encadré 3 : La montée du risque sécuritaire pourrait peser sur les perspectives de croissance du Togo

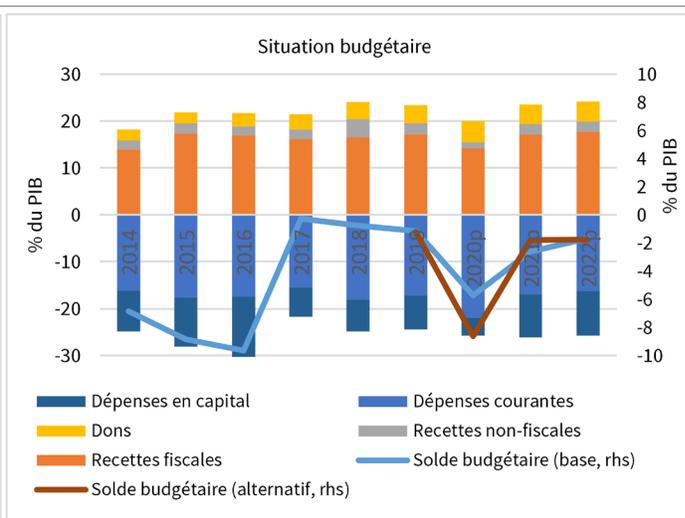
- 1. Le risque sécuritaire pesant sur le Togo s'est accru dans un contexte de recrudescence des violences terroristes au Burkina Faso et pourrait s'accroître avec la persistance de la pandémie de la COVID-19.** L'insurrection Djihadiste dans les pays du G5 Sahel s'est amplifiée au cours de l'année 2019, notamment au Burkina Faso voisin donnant lieu à un bilan lourd en termes de perte de vies humaines et de déplacement de populations. La menace sécuritaire concerne principalement la partie nord du Togo mais pourrait s'étendre au reste du pays si des mesures appropriées ne sont pas prises. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 pourrait accroître la pauvreté, servant de terreau fertile à la propagation de l'idéologie djihadiste et à l'exacerbation des tensions communautaires autour des conflits fonciers ou des ressources en eau.
- 2. L'augmentation de la menace sécuritaire pourrait avoir un impact économique et budgétaire substantiel.** Un accroissement de l'insécurité est de nature à réduire l'attractivité économique du Togo, induisant une baisse des investissements domestiques et étrangers en dépit des efforts importants réalisés dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. De même, une dégradation de la situation sécuritaire pourrait exacerber l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur touristique et ralentir la reprise économique. La situation sécuritaire pourrait également déprimer les échanges dans l'ère post-COVID-19. Enfin, sur le plan des finances publiques, l'augmentation des dépenses de sécurité entraînerait une éviction partielle de certaines dépenses sociales et une augmentation du déficit budgétaire.
- 3. Afin de réduire le risque sécuritaire lié au terrorisme, le Gouvernement a créé le 15 Mai 2019 un Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV).** Le comité a pour mission d'œuvrer à l'éradication de l'extrémisme violent en donnant aux communautés des outils de base pour lutter contre ce fléau. Les recommandations de ce comité faites sur la base de missions de terrain insistent sur le fait que la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent passe par (i) l'accompagnement du processus de décentralisation ; (ii) le renforcement du dispositif sécuritaire dans les cantons et du dialogue civilo-militaire ; et (iii) l'accroissement du soutien à l'entrepreneuriat agricole et artisanal des jeunes et des femmes.

Figure 1.7. Impact économique de la pandémie du Coronavirus

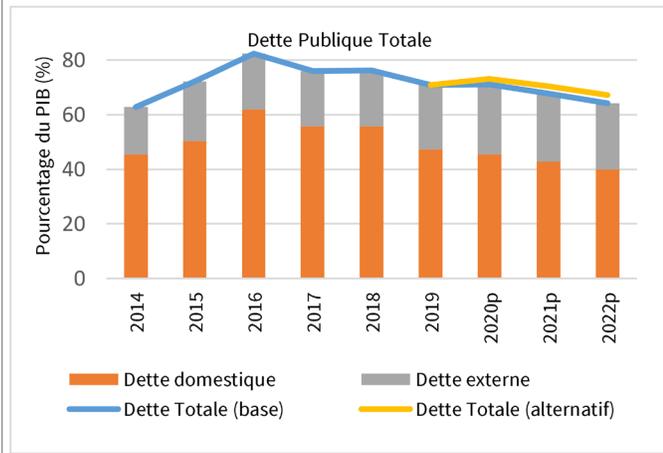
La croissance faiblit en 2020 tirée par la mauvaise performance du secteur des services



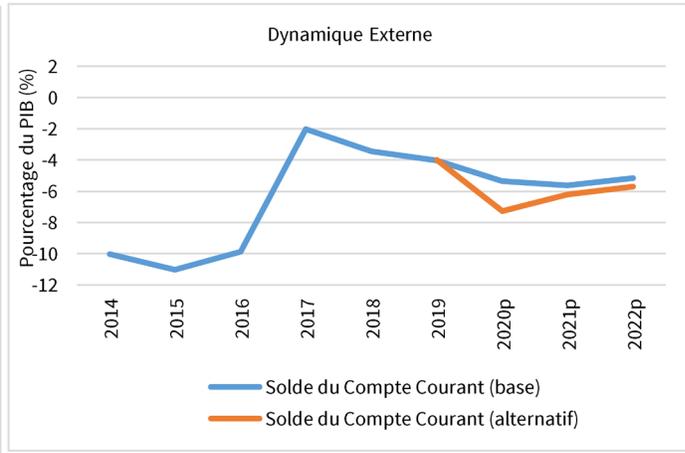
Le déficit se détériore du fait de l'augmentation des dépenses courantes



La dette publique totale augmente légèrement soutenue par une hausse de la dette externe



Le solde du compte courant se détériore



Source : Autorités togolaises et calculs du Staff de la Banque mondiale

1.2.4.2. L'impact sur le secteur privé

50. **L'impact de la crise sur le secteur privé est majeur.** L'impact immédiat de la crise s'est principalement traduit par des fermetures temporaires, une baisse du volume horaire de travail et des ventes mais très peu de licenciement des travailleurs. Ainsi, en début du mois de Juin 2020, 21,2% des entreprises⁷ étaient fermées de manière temporaire et 1,9% de manière définitive. Dans l'ensemble, 96,2% des entreprises ont observé une baisse des ventes avec une baisse moyenne de 51,3% entre Mai et Juin. L'ajustement à la baisse du niveau de l'activité s'est traduit par une réduction des heures de travail (50,1% d'entreprises) et marginalement par des licenciements (0,25% de l'emploi à temps plein).

51. **Les secteurs du transport, de la fabrication et de l'agriculture/ agro-industrie ont été les plus touchés.** 41% des entreprises du secteur agricole et agro-industriel ont connu une baisse du niveau des ventes de l'ordre de 75 à 100%. Une baisse équivalente concerne 33 % des entreprises du secteur du tourisme, 36 % de la branche fabrication et 35% des entreprises du secteur du transport et de la logistique. Les grandes entreprises semblent être les moins affectées par la crise dans la mesure où 81% d'entre elles ont observé une baisse des ventes proche de la moyenne (54,2%) contre 97% à 100% des entreprises de taille inférieure.

52. **Par ailleurs, l'accès au financement est devenu plus difficile.** L'incertitude générée par la crise a accru le risque de pénurie de liquidité et une aversion générale au risque. Environ 23 % des entreprises ont constaté une baisse du financement disponible. Cette proportion était plus élevée pour les entreprises de taille moyenne (40%) et dans certains secteurs, tels que la manufacture (36 %), l'agriculture et l'agro-industrie (55%). Les principales préoccupations concernent le financement à moyen et long terme, considéré comme moins disponible, et le financement à court terme, qui est plus coûteux et difficile à obtenir.

1.2.5. Les conditions d'une accélération de la reprise économique post COVID-19

53. **La pandémie de la COVID-19 a eu un impact différencié sur les secteurs clés de l'économie et nécessite une réponse ciblée et budgétairement soutenable.** Le PND donne une place centrale aux secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la logistique. Ces secteurs ont été fortement affectés par la crise tant au niveau du chiffre d'affaire qu'au niveau des emplois. A titre d'illustration, le secteur du transport et de la logistique durant le mois de Mai 2020 a mis en disponibilité ou congé non rémunéré, près de 80 % des travailleurs du fait de la fermeture des frontières. Par ailleurs, l'impact différencié de la crise selon les secteurs d'activités nécessite une réponse ciblée. De même, la réponse immédiate du Gouvernement pour limiter l'impact sur les entreprises et les ménages a érodé quelque peu l'espace budgétaire d'où la nécessité d'une réponse graduelle et budgétairement soutenable.

54. **Bien que la crise de la COVID-19 persiste, il est indispensable d'orienter graduellement la politique économique vers l'accélération de la reprise économique et l'amélioration de la résilience aux crises futures.** Il est ainsi indispensable de renforcer les investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, accroître le capital humain avec un accent particulier sur le secteur de la santé et d'autres secteurs économiques prioritaires tels que l'agriculture, le transport et la logistique. La crise de la COVID-19 a réaffirmé l'importance d'accélérer la digitalisation de l'économie et de maintenir un niveau d'investissement adéquat dans le secteur de l'énergie. L'amélioration de la résilience passe également par la constitution des chaînes de valeur locales et intra-africaines et l'érection des considérations environnementales au cœur de la stratégie du développement. Enfin, le maintien d'un cadre macroéconomique stable constitue la garantie d'un développement soutenable.

⁷ Enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque Mondiale. La seconde partie détaille l'impact de la crise du COVID-19 sur le secteur privé.

55. La crise de la COVID-19 a accentué les contraintes structurelles à la croissance et à la création d'emploi auxquelles le pays devra faire face durant la phase de relance de l'économie. L'incertitude générée par la pandémie de la COVID-19 a négativement impacté la confiance des investisseurs conduisant soit à un comportement attentiste « wait and see attitude » ou à une mise en pause des projets d'investissement à défaut d'une annulation pure et simple. L'attraction des investisseurs privés dans ce contexte d'incertitude ambiante est un défi qu'il faudra relever tant pour renouer avec la croissance que pour la création des emplois productifs. Par ailleurs, le processus d'accumulation du capital humain a été freiné par les fermetures des écoles et des universités et pourrait être affecté sur le long terme par la baisse des revenus des ménages. Sauvegarder les investissements en capital humain et adapter les compétences aux besoins du marché du travail est donc indispensable pour une accélération de la reprise économique et une augmentation de la productivité.

Vers une croissance tirée par le secteur privé

2. Introduction

56. Le développement du secteur privé est un enjeu majeur de développement, principalement dans un contexte où se mêlent les exigences de stabilité macroéconomique et de croissance inclusive. Bien que l'accélération des investissements publics entre 2010 et 2016 ait contribué à l'amélioration de la qualité des infrastructures (routes, port, aéroport), elle a également entraîné une énorme augmentation de la dette, ce qui a rendu le modèle de croissance tiré par le secteur public insoutenable. Ainsi sur cette période, l'investissement public a presque doublé tandis que les recettes fiscales ont légèrement augmenté. L'investissement public est passé de 7,9% du PIB en 2010 à 14% du PIB en 2016, tandis que les recettes fiscales n'ont augmenté que de 2 points de pourcentage du PIB. En conséquence, le déficit budgétaire s'est creusé et la dette publique a augmenté. Le déficit budgétaire a atteint 9,5% du PIB en 2016 contre 1,6% en 2010. De même, la dette publique totale a augmenté, passant de 32,3% du PIB en 2010 à 81,4% en 2016.

57. Fort de ce qui précède, il est plus que nécessaire de favoriser le développement du secteur privé afin de garantir la viabilité budgétaire sans compromettre la croissance économique. Alors que le pays reconstitue progressivement son espace budgétaire, l'argument en faveur de la poursuite de politiques favorables à une croissance inclusive prend tout son sens. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer le potentiel de croissance du secteur privé pour une croissance plus forte et soutenable. Stimuler l'investissement du secteur privé est encore plus important étant donné la nécessité de renforcer la mobilisation permanente des recettes fiscales. Un autre enjeu de taille justifiant une réorientation de la politique économique vers le développement du secteur privé est celui de la création d'emplois.

58. Un secteur privé dynamique permettrait de renforcer l'accumulation du capital physique, la création d'emplois et l'accroissement de la productivité indispensable à la croissance économique de long terme. L'analyse des sources de la croissance économique révèle que l'accumulation du capital physique a joué

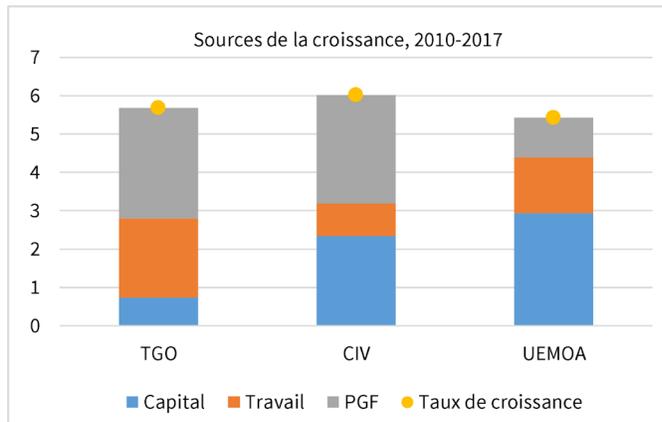
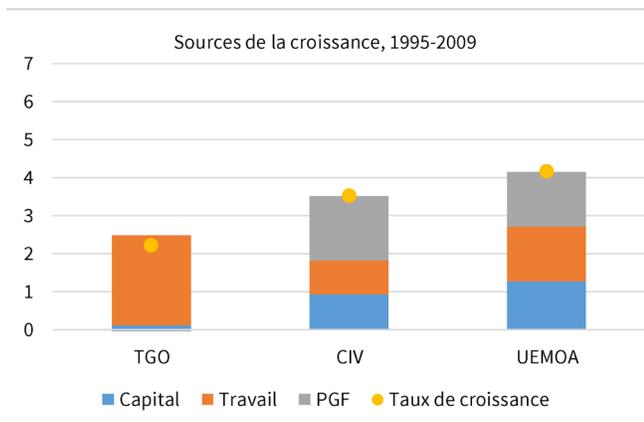
un rôle modeste dans l'explication de la croissance économique du Togo aussi bien en terme absolu que relatif. Sur la période récente, 13% de la croissance du Togo est expliquée par l'accumulation du stock de capital contre 54 % pour la moyenne de l'UEMOA (hors Togo) [Figure 2.1]. Un accroissement du niveau et de la qualité de l'investissement privé pourrait permettre au Togo de rattraper son retard de croissance par rapport à la moyenne des pays de l'UEMOA.

59. Bien que les investissements privés aient connu une augmentation constante au cours de la dernière décennie, ils sont bien inférieurs aux niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022. En effet, 65% du coût estimatif du PND devra être financé par le secteur privé. Dans cette optique, le scénario optimiste PND suppose une augmentation annuelle de l'investissement privé de

17% sur la période 2018-2022 alors qu'il n'a augmenté que de 11% par an entre 2010 et 2018. Par ailleurs, cette dynamique positive sera vraisemblablement ralentie par la pandémie de la COVID-19. Par conséquent, il est essentiel de s'attaquer aux contraintes limitant le développement du secteur privé afin de répondre aux besoins de financements nécessaires à la réalisation du PND.

60. Les performances récentes du Togo sur le plan de l'amélioration du climat des affaires suggèrent l'existence d'une volonté politique et d'un environnement propice à l'accélération des investissements privés. En effet, le Togo a gagné plus de 50 places dans le classement Doing Business entre l'édition 2017 et celle de 2020. Cette dynamique favorable est appelée à se poursuivre sous réserve de la poursuite de la mise en œuvre des réformes favorables au développement des investissements privés.

Figure 2.1 : Sources de la croissance au Togo



Source : Calculs du staff de la Banque mondiale



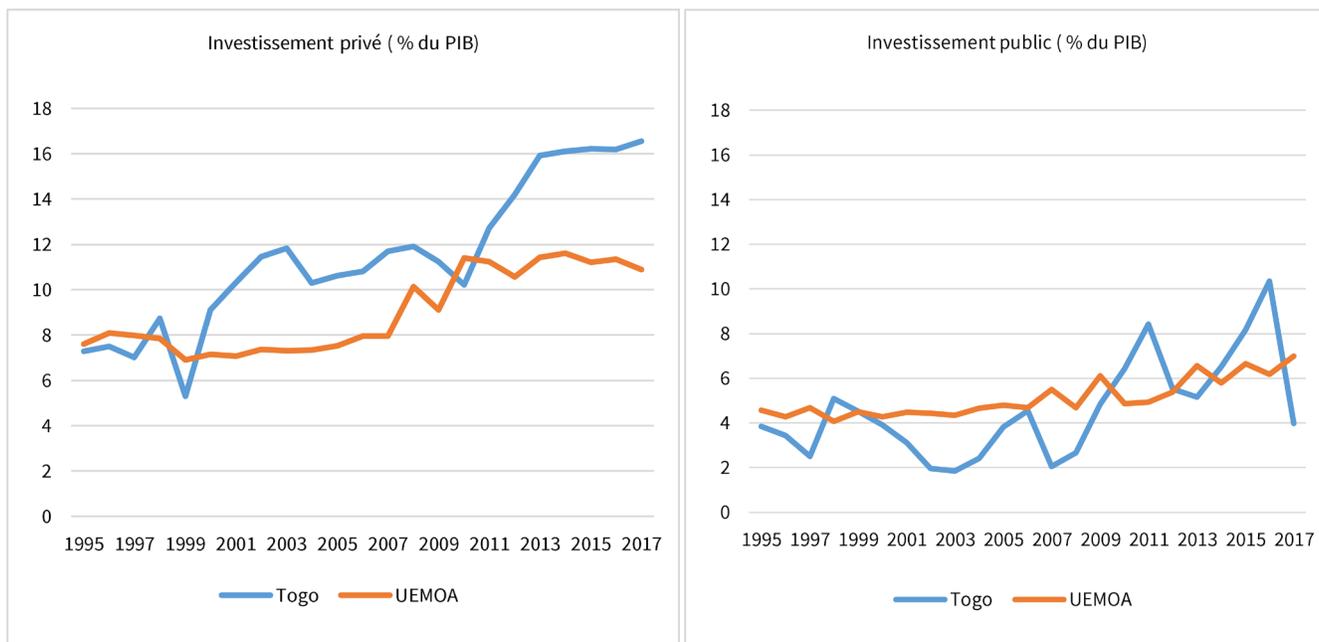
2.1. L'état du secteur privé au Togo et sa contribution à l'innovation et à la création d'emplois

2.1.1. Le secteur privé au Togo

61. Sur la période récente, le niveau d'investissement privé au Togo a maintenu une trajectoire croissante et est relativement plus élevé que celui des pays de l'UEMOA. La performance du Togo en matière d'investissement privé est supérieure à celle de la moyenne de l'UEMOA sur la période d'analyse (Figure 2.2). Le niveau des investissements privés en pourcentage du PIB se situe à 11,4% du PIB au Togo contre 8,9% pour la moyenne de l'UEMOA. Cela reflète également un niveau d'investissement public plus faible que la moyenne de l'UEMOA. De même, le taux de croissance de l'investissement privé sur la période étudiée est de 7,6% contre 6,6% pour la moyenne de l'UEMOA.

62. Le Togo a un niveau d'investissement faible comparé aux pays pairs aspirationnels que sont le Laos, le Rwanda et l'île Maurice (voir Annexe A.5). Ces derniers ont un niveau d'investissement privé sur la période correspondant à une moyenne de 12,0% contre 11,4% pour le Togo. En excluant le Rwanda dont le niveau d'investissement privé est relativement plus faible, cette moyenne se situe à 15%. De même, si on observe une tendance haussière des investissements dans les deux cas, la croissance moyenne de l'investissement privé dans les pays pairs est plus élevée, se situant à 13,7% contre 7,6% pour le Togo. (Figure 2.3).

Figure 2.2 : Dynamique de l'investissement au Togo et comparaison avec les pairs régionaux (1995-2017)



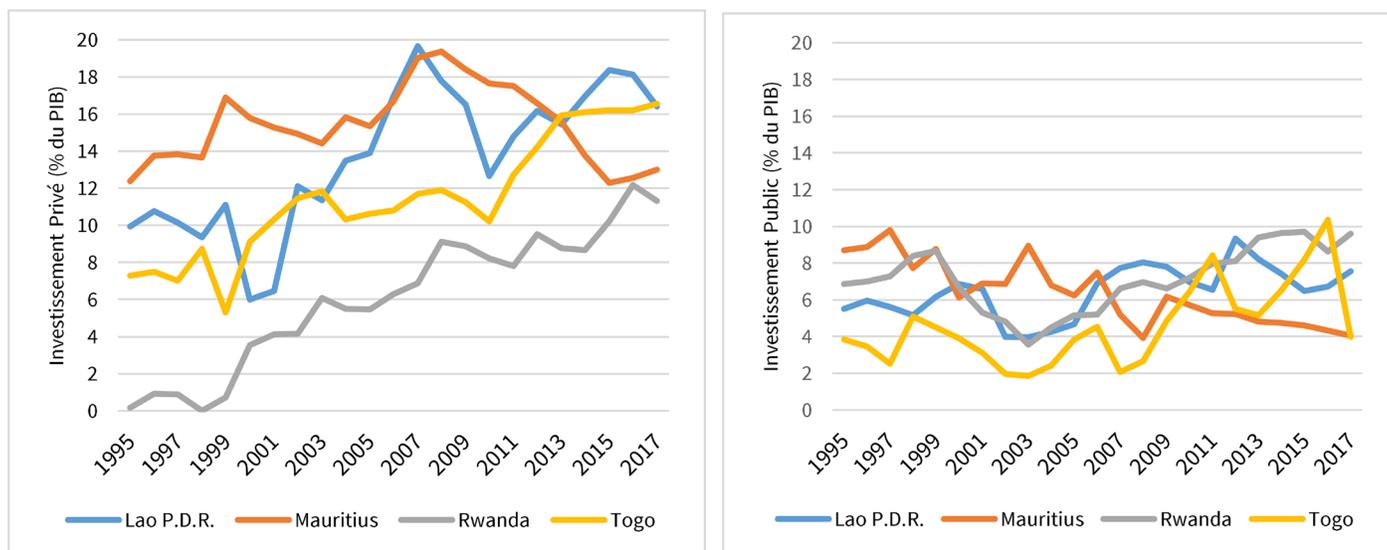
Source : Données sur les investissements et le stock de capital (Août 2019), FMI et Calculs du staff de la Banque mondiale

63. L'analyse de la dynamique des investissements à travers les secteurs montre une dominance du secteur secondaire (voir Figure 2.4). Sur la période pour laquelle les données sont disponibles (2007-2016), le secteur secondaire concentre 95% de la formation brute du capital fixe, suivie du secteur tertiaire (3,3%) et du secteur primaire (1,7%). La forte intensité capitaliste du secteur secondaire reflète principalement les investissements dans le secteur de la construction et autres activités industrielles de transformation, tandis que les investissements en capital dans le secteur primaire se font principalement dans le domaine de l'agriculture d'exportation. Malgré une forte baisse observée en 2009 et 2013, l'investissement dans

le secteur de la construction a augmenté en moyenne de 11% contre 16% pour le secteur manufacturier. Au niveau du secteur tertiaire, les investissements en capital se font principalement dans le domaine des services immobiliers et des services aux entreprises.

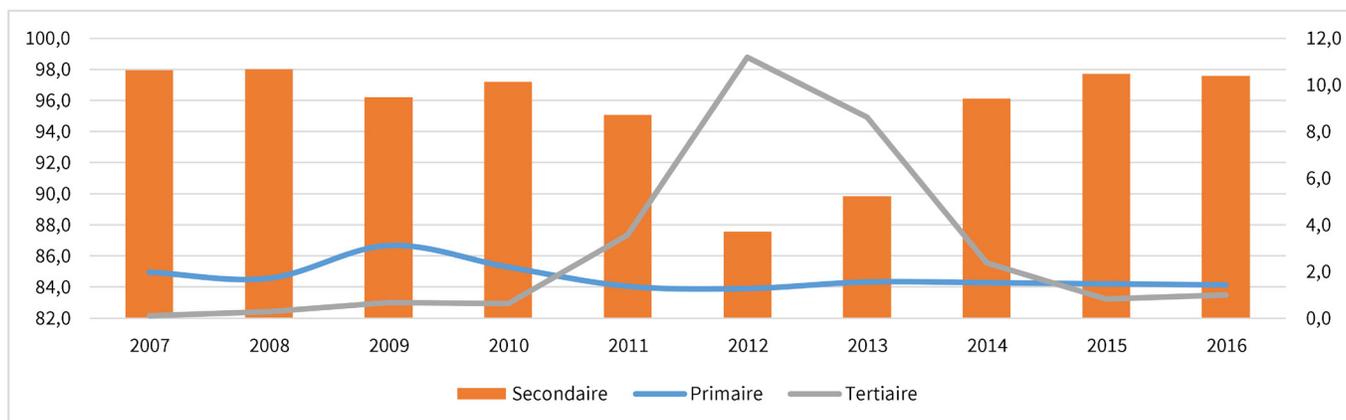
64. On note également une réallocation relative des investissements entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire. De manière plus précise, on note qu'il y a une tendance à la hausse des investissements dans le secteur tertiaire quand ce niveau est en baisse au niveau du secteur secondaire.

Figure 2.3 : Dynamique de l'investissement au Togo et comparaison avec les pairs aspirationnels (1995-2017)



Source : Données sur les investissements et le stock de capital (Août 2019), FMI et Calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 2.4 : Dynamique des investissements à travers les secteurs (2007-2013)



Source : Autorités togolaises et Calculs du staff de la Banque mondiale

65. L'analyse des épisodes d'accélération de l'investissement privé au Togo suggère que la croissance économique, la réduction du temps nécessaire à la création des entreprises, le crédit au secteur privé et les IDE sont des facteurs fortement corrélés à l'investissement privé (Voir Annexe A.4). Sur la période 1995-2017, le Togo a connu deux épisodes d'accélération de l'investissement privé. Ce nombre est plus élevé que la moyenne des pays de l'UEMOA pour lesquels il a été possible d'identifier au moins un épisode d'accélération⁸. Durant la première phase d'accélération qui couvre la période 1999-2001, l'investissement privé est passé de 5,2% du PIB à 11,4% du PIB. Cette augmentation semble être associée à une baisse de l'investissement public de 13,1% et surtout une augmentation de l'investissement direct étranger de 23,7%. Au cours du second épisode d'accélération qui s'étale de 2010 à 2012, l'investissement privé a augmenté de 4,7 points de pourcentage du PIB. Cette période est marquée par un taux de croissance robuste de 6,3%, une augmentation du crédit au secteur privé de 13,9%, un accroissement de 18,6% des IDE et une baisse de 26% du temps nécessaire à la création d'une entreprise.

66. Le secteur privé au Togo est dominé par des entreprises exerçant essentiellement dans le secteur informel. Selon les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) publié en juillet 2019⁹, le Togo compte 115 880 unités économiques réparties sur l'ensemble du territoire. Elles se répartissent entre le secteur formel (14,5%) et le secteur informel (85,5%). La caractéristique principale des entreprises du secteur informel est d'être de petite taille avec en moyenne deux employés contre sept pour les entreprises formelles. Les entreprises informelles présentent également un chiffre d'affaires hors taxes en

moyenne plus faible équivalent en 2017 à environ 1 500 000 FCFA contre 450 000 000 FCFA pour les entreprises formelles.

67. Les entreprises au Togo sont principalement installées dans la capitale Lomé. On note une prédominance d'établissements dans le Grand Lomé (voir Figure 2.5). Ainsi, 62,9 % des entreprises sont établies dans le Grand Lomé, 10,3 % dans la région des Plateaux, 8,5 % dans la région Maritime, 6,9 % dans la région Centrale, 5,3 % dans la région des Savanes et 6,1 dans la région de la Kara.

68. En termes de structure, le secteur privé est constitué principalement d'entreprises de petites tailles, relativement jeunes et opérant principalement dans le secteur tertiaire. Le tissu entrepreneurial au Togo est constitué à plus de 95 % des entreprises de petites tailles, avec une prédominance des activités dans le secteur tertiaire (essentiellement commerce de détail et services). Les entreprises togolaises sont jeunes. Elles ont en moyenne cinq années d'existence, 83% d'entre elles ayant au maximum dix années d'existence (voir Figure 2.5). Si cela peut refléter un certain dynamisme dans la création des entreprises, cela peut aussi révéler un faible taux de survie. Dans ce sens, une étude réalisée en 2019 par le Centre de Formalité des Entreprises du Togo (CFE) révèle que seules 52,5% des entreprises créées au CFE entre 2010 et 2015 étaient toujours en activité en 2018 et travaillaient de manière régulière. Sur le plan des secteurs d'activité, l'âge moyen des entreprises du secteur primaire est de huit années contre cinq ans en moyenne pour celles des secteurs secondaires et tertiaires.

69. Par ailleurs, peu d'entreprises ont à leur tête des femmes et sont exportatrices. Les résultats du RGE montrent que 41% des entreprises ont à leur tête des femmes. Enfin, les données du RGE montrent qu'à peine 2 % des entreprises exportent les biens et services produits (Figure 2.6).

⁸ Ebeke, C. (2014). Private Saving Accelerations. IMF Working Paper, N14/223, Washington DC. Un épisode d'accélération de l'investissement privé est défini comme toute augmentation de l'investissement privé d'au moins 2 points de pourcentage du PIB sur une période de trois ans, sans baisse substantielle du taux d'investissement pendant ou immédiatement après.

⁹ Le RGE s'est effectué au cours du premier trimestre 2018 et porte sur l'année 2017.

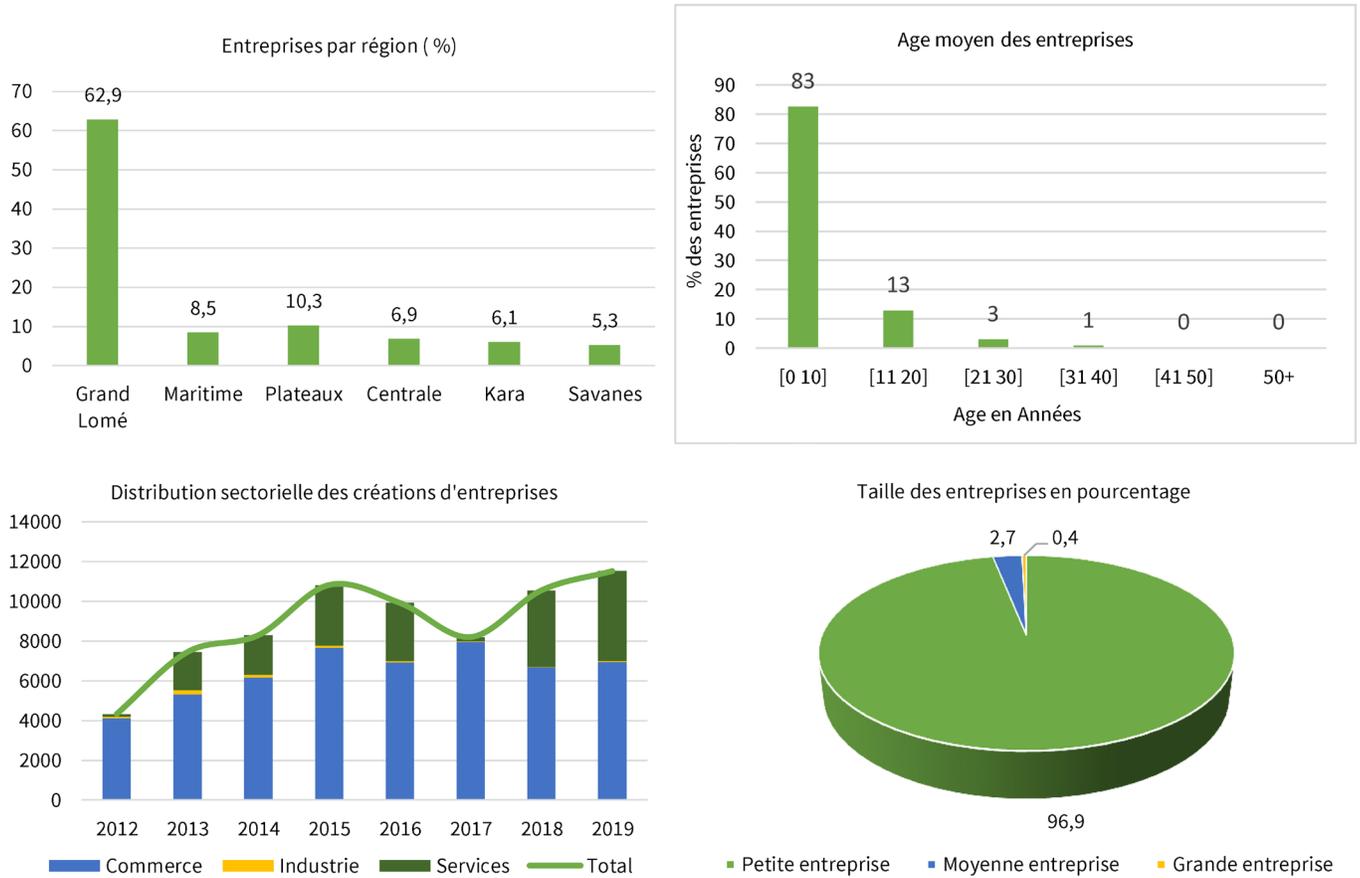
70. La création d'entreprises a été particulièrement dynamique sur la période 2012-2019. Les données du CFE sur la période 2012-2019 montrent qu'environ 8.900 entreprises ont été créées en moyenne sur la période, soit 73% dans le secteur du commerce, 26% dans le secteur des services et 1% dans le secteur industriel (voir Figure 2.5)¹⁰. Le nombre total d'entreprises créées par le biais du CFE est passé de 4330 en 2012 à 11514 en 2019, soit une augmentation de 166 % sur la période.

71. La création d'entreprises a été plus importante dans le secteur du commerce. La dynamique des emplois a été tirée par l'explosion des créations d'emplois dans le secteur du commerce et des services. En termes de progression dans le secteur du commerce, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 66 % sur la période, tandis que dans le secteur des services il s'accroissait à une moyenne annuelle de 53%. Cependant, le nombre de créations d'entreprises dans le secteur industriel a baissé de 22% sur l'ensemble de la période.

72. Un fait marquant de la dynamique de création des entreprises est le nombre relativement élevé de promoteurs de sexe masculin. Ainsi, en 2019, 74 % des promoteurs de Nouvelles entreprises sont des hommes (Figure 2.6). Ce constat peint une réalité différente de celle du RGE qui montre que 41% des femmes sont à la tête des entreprises au Togo. En d'autres termes, les femmes évoluent relativement bien au sein d'entreprises existantes au point d'en prendre la tête, mais s'orientent peu vers l'entreprenariat formel. Toutefois, une analyse dynamique fait relever que le pourcentage de promoteur de sexe féminin a évolué passant de 13% en 2015 à 26 % en 2019. Cette évolution pourrait refléter en partie la décision du Gouvernement dès 2018 de réserver au moins 20 % de la commande publique aux jeunes et aux femmes. Plus de 2.000 femmes auraient bénéficié de ce programme à fin 2019.

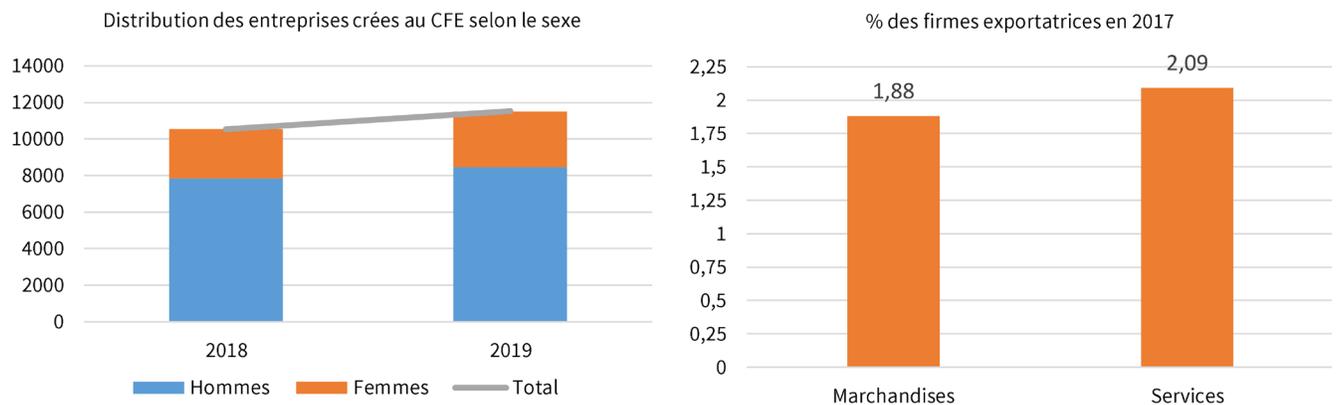
¹⁰ Il faut noter que selon les données du RGE, à peine 15 % des entreprises déclarent avoir effectué les formalités de création des entreprises au CFE.

Figure 2.5 : Structure du secteur privé et dynamique de création des entreprises



Source : Autorités togolaises et calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 2.6 : Structure du secteur privé et dynamique de création des entreprises (suite)



Source : Autorités togolaises et calculs du staff de la Banque mondiale

2.1.2. Investissement privé, productivité du stock de capital et emploi

73. La présente section analyse la productivité marginale du stock de capital privé¹¹ et les facteurs qui l'influencent. L'accroissement de l'investissement privé est indispensable à l'amélioration des indicateurs sociaux à travers notamment la croissance économique et la création d'emploi. Cette section s'emploie à établir la corrélation entre la variation du stock de capital et la croissance économique d'une part, et d'autre part, elle explore les potentiels facteurs explicatifs du niveau faible de la productivité marginale du capital privé au Togo par rapport à la moyenne de l'UEMOA.

74. La productivité marginale du stock de capital privé s'est améliorée de manière sensible au Togo, mais reste en deçà de la moyenne de l'UEMOA. La productivité marginale du stock de capital privé au Togo a plus que doublé en une décennie, passant de 24% en moyenne sur la période 1994-2010 à 60% sur la période récente. Cette amélioration sensible n'a cependant pas permis au Togo de se hisser au niveau de la moyenne de l'UEMOA qui est restée relativement stable sur la période observée (Figure 2.7).

75. Les écarts observés en termes de productivité marginale du capital peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, y compris l'innovation et l'existence d'un cadre concurrentiel (Hall et Jones, 1999)¹². L'innovation génère des gains d'efficacité organisationnels et opérationnels qui permettent d'améliorer la productivité du stock de capital. Par ailleurs, un cadre concurrentiel permet de réduire les coûts d'entrée et de sortie d'un secteur d'activité et génère une émulation favorable à l'innovation et à la productivité.

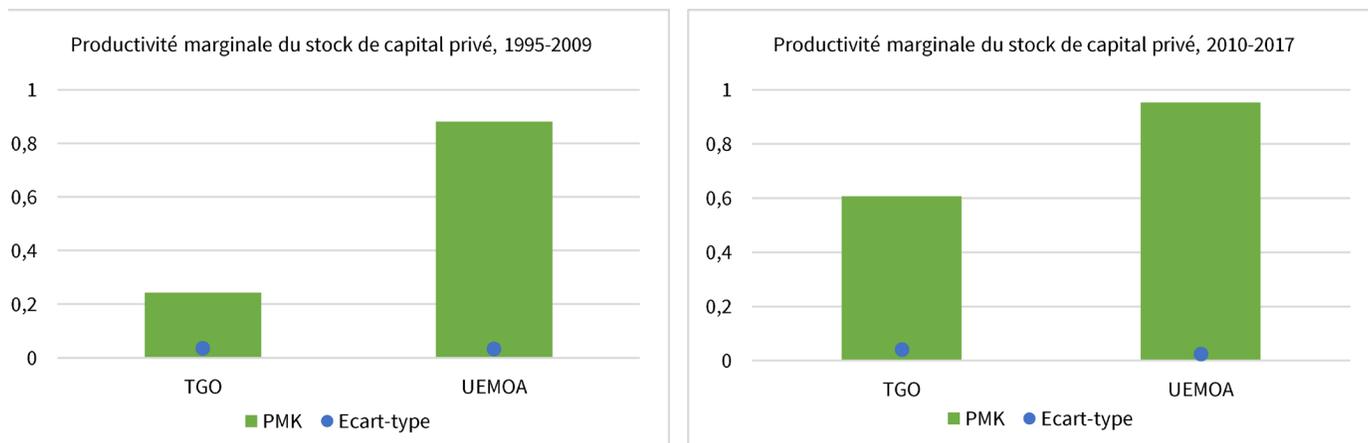
¹¹ La productivité marginale du stock de capital est définie comme la variation de PIB générée par une variation unitaire du stock de capital. Le stock de capital est construit en utilisant la méthode d'inventaire permanent et les données sont issues du FMI : « IMF Investment and Capital Stock Dataset, 2019 »

¹² Hall, R.E and Jones, C.I. (1999). Why do Some Countries Produce So Much More Output per Workers than Others? Quarterly Journal of Economics, Vol 114. (1) Pp83-116.

76. L'indice d'innovation au Togo est plus faible que la moyenne des pays de l'UEMOA. Selon le rapport 2019 de la World Intellectual Property Organization (WIPO) qui produit le World Innovation Index, le Togo occupe le 126ème rang sur 129 pays contre 103ème, 117ème et 112ème rang respectivement pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali. De même l'indice d'innovation globale du Togo est inférieur à celui de la moyenne des pays membres de l'UEMOA (Figure 2.8). La performance du Togo en matière d'innovation reflète un niveau de capital humain et d'investissement en recherche et développement faible. Il peut également trouver une explication le niveau d'accès limité aux technologies de l'information et de la communication en dépit de l'accélération du taux de pénétration de la téléphonie mobile et de l'internet.

77. Un marché des biens et services ouvert à la concurrence est également un gage d'accroissement de la productivité du capital. L'ouverture à la concurrence réduit le coût des inputs et amène à en faire l'usage et la combinaison la plus efficace pour rester compétitif. Au cours des trois dernières années, le Togo a fait des efforts soutenus en termes d'ouverture de certains secteurs économiques clés à la concurrence. C'est notamment le cas du secteur des télécommunications qui a vu apparaître de nouveaux fournisseurs d'accès à internet. Toutefois des progrès restent à faire notamment en ce qui concerne la libéralisation des prix et la contestabilité de certains marchés dans le secteur de l'électricité, de l'extraction et des télécommunications. Selon le Bertelsmann Transformation Index (BTI) qui évalue le caractère concurrentiel du marché à travers un éventail de critères incluant (1) l'importance des prix administrés, (2) l'absence de barrière à l'entrée ou à la sortie des marchés de biens et des facteurs de production, (3) l'absence de discrimination basée sur la propriété et la taille, la performance du Togo en matière d'ouverture à la concurrence reste inférieure à celle de la moyenne de l'UEMOA (Figure 2.8).

Figure 2.7 : Productivité marginale du stock de capital privé, 1994-2017

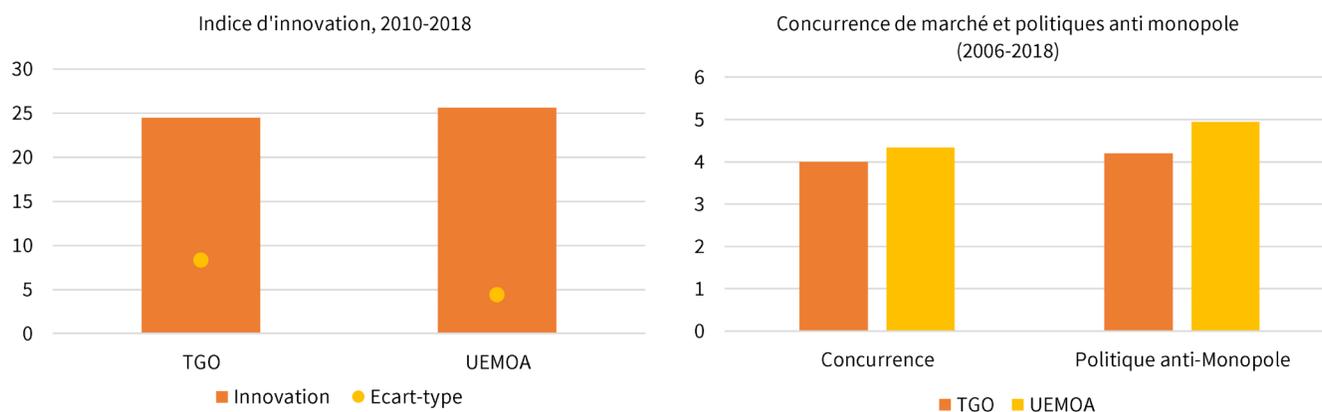


Source : Données sur les investissements et le stock de capital (Août 2019), FMI et Calculs du staff de la Banque mondiale

78. La performance relativement faible du Togo en matière d'implémentation des politiques anti-monopole sur le marché des biens et des facteurs de production est clairement illustrée dans la Figure 2.8. Celle-ci suggère que le Togo a une performance inférieure à la moyenne des pays de l'UEMOA en matière de politiques anti-monopole. Le Togo obtient un score moyen de 4.2 qui signifie selon

les critères du BIT que la concurrence sur le marché des biens et des facteurs de production fonctionne dans un cadre institutionnel faible, avec des règles de marché inégales pour les participants. Dans le même ordre d'idée, il existe une réglementation pour limiter les structures et comportements monopolistiques, mais elle est imparfaitement appliquée.

Figure 2.8 : Innovation et concurrence, 2006-2018



Source : BIT, WIPO et Calculs du staff de la Banque mondiale

79. **L'investissement en capital est indispensable au développement d'une économie de production qui met en son cœur l'innovation et la création d'emplois.** L'investissement en capital permet aux firmes d'incorporer de nouvelles technologies dans le processus de production

et de générer des gains d'efficacité par l'adoption de meilleures pratiques. L'accroissement de la productivité qui en résulte permet de créer des emplois. Dans cette section, il est question d'explorer la relation entre investissement privé, innovation et création d'emplois.

Figure 2.9 : Dynamique de l'emploi dans le secteur privé Togolais, 2012-2018

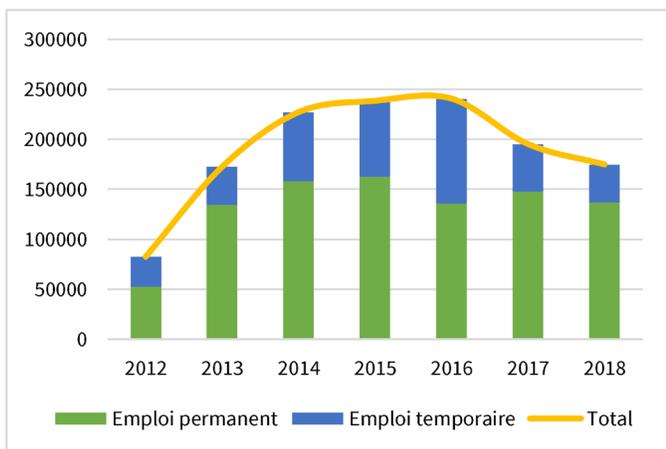
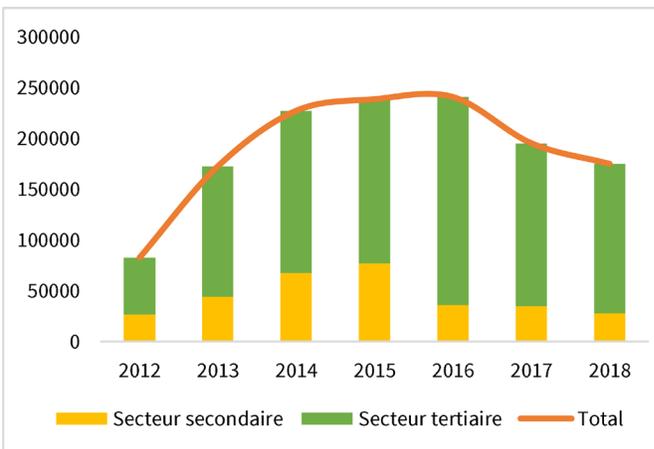


Figure 2.10 : Dynamique de l'emploi dans les secteurs secondaires et tertiaires au Togo, 2012-2018



Source : Autorités togolaises (Enquêtes de prévisions macroéconomiques, 2013-2018), calculs du staff de la Banque mondiale

80. **L'emploi a connu une tendance haussière entre 2012 et 2017, puis un fléchissement marqué notamment par la baisse des emplois temporaires.** La Figure 2.9 présente l'évolution du volume total des emplois (hors agriculture) entre 2012 et 2018. Cette figure montre essentiellement deux phases. La première qui couvre la période 2012-2016 est caractérisée par un accroissement continu du niveau de l'emploi. L'emploi croît alors en moyenne de 36 % par an. La seconde phase est caractérisée par une baisse du volume de l'emploi respectivement en 2017 et 2018. Sur ces deux années, l'emploi a diminué en moyenne de 15%. Ce constat peut refléter l'effet des tensions socio-politiques ayant perturbé l'activité économique, avec une certaine persistance sur l'année 2018. Sur cette deuxième partie de la période d'analyse, l'ajustement semble s'être fait principalement par la baisse des emplois temporaires. Ceux-ci ont connu une baisse de

54% et 20% respectivement en 2017 et 2018 tandis que les emplois permanents ont diminué de 7.2% en 2018 après une hausse de 8% en 2017.

81. **Sur le plan sectoriel, la baisse du volume de l'emploi est tirée par le secteur secondaire et s'amorce plus tôt.** En effet, entre 2015 et 2016, on observe une baisse de 53 % de l'emploi dans le secteur secondaire tandis que l'emploi augmente de 25 % dans le secteur tertiaire. Cela confirme le changement structurel observé dans la dynamique intersectorielle des investissements examinée précédemment (voir Figure 2.4). Sur les années 2017 et 2018, la baisse du niveau d'emploi est observée dans les deux secteurs même si elle est plus marquée dans le secteur tertiaire. Malgré les fluctuations relevées, l'emploi a augmenté en moyenne de 19 % sur la période analysée.

82. Sur le plan qualitatif, on peut faire le constat d'une forte précarité et informalité des emplois. La proportion la plus importante de l'emploi est orientée vers des activités informelles et à faible valeur ajoutée (ERI-ESI, 2017)¹³. Ainsi le secteur informel fournit 91,6% des emplois et 74,7% des emplois sont considérés comme vulnérables (travailleurs indépendants ou familiaux)¹⁴. On note par ailleurs, que les femmes sont celles qui paient le plus grand tribut de la

précarité des emplois. Elles sont 87,4% à exercer dans des emplois vulnérables contre 60,6 % d'hommes. De même, les femmes présentent le taux de salarisation le plus bas (Table 2.1). Ces constats s'expliquent principalement par le niveau d'éducation relativement faible de la population active. Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 60,4 % tandis que seulement 3,1 % de la population active a un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau 2.1 : Un niveau élevé de vulnérabilité des emplois

| Caractéristiques démographiques | Ratio emploi-population | Taux d'emplois vulnérables | Taux de salarisation |
|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------|
| Total | 60,7 | 74,7 | 22,5 |
| Sexe | | | |
| Homme | 62,5 | 60,6 | 36,0 |
| Femme | 59,2 | 87,4 | 10,2 |
| Niveau d'instruction | | | |
| Aucun | 68,2 | 92,1 | 6,5 |
| Primaire | 69,1 | 83,5 | 13,3 |
| Secondaire | 50,6 | 60,6 | 35,7 |
| Supérieur | 56,4 | 15,1 | 80,8 |
| Milieu de résidence | | | |
| Grand Lomé | 59,3 | 52,7 | 43,0 |
| Urbain | 56,5 | 71,2 | 25,0 |
| Rural | 62,9 | 87,1 | 11,1 |

Source : Autorités togolaises (ERI-ESI), Togo 2017

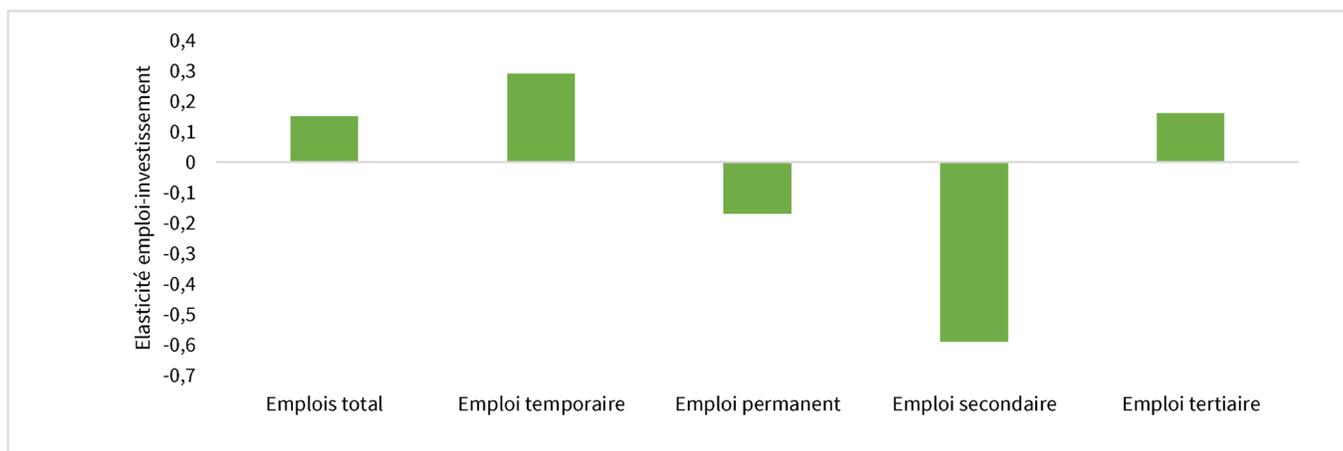
83. Le contenu en emplois de l'investissement privé est resté relativement limité. Afin d'évaluer dans quelle mesure l'évolution de l'emploi est sensible à la dynamique de l'investissement privé, il est procédé à un

calcul d'élasticité. La Figure 2.11 présente l'élasticité de l'emploi à l'investissement. En d'autres termes, elle mesure la variation en pourcentage de l'emploi consécutive à une variation d'1 % du niveau des investissements privés. Le calcul d'élasticité montre qu'en moyenne sur la période d'analyse, l'emploi a été peu sensible à la variation du niveau des investissements privés.

¹³ L'ERI-ESI (Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel) a été réalisé en 2017 et le rapport définitif rendu public en Juillet 2019. Il s'agit de l'enquête la plus à jour sur la situation du marché du travail au Togo.

¹⁴ Cela concerne les travailleurs auto-employés ou familiaux qui sont souvent concentrés pour l'essentiel dans des emplois à faible valeur ajoutée et peu rémunérés.

Figure 2.11 : Elasticité emploi-investissement privé, 2012-2017



Source : Autorités togolaises (Enquêtes de prévisions macroéconomiques, 2013-2018), calculs du staff de la Banque mondiale



2.2. L'impact de la COVID-19 sur le secteur privé togolais

84. La pandémie de la COVID-19 a donné un coup de frein à l'activité économique avec des conséquences importantes sur la dynamique du secteur privé. L'implémentation des mesures de distanciation sociale, l'instauration de l'état d'urgence et la fermeture des frontières ont eu un impact substantiel sur la trésorerie des entreprises, le volume des ventes et l'emploi. À la suite de ces développements sanitaires récents, il est nécessaire d'évaluer l'état réel du secteur privé togolais et d'examiner les contraintes qui pèsent sur son développement et sa compétitivité. La présente section utilise les résultats de l'enquête menée par le Groupe de la Banque mondiale en Juin 2020 pour évaluer l'impact de la crise de la COVID-19 sur le secteur privé togolais. Cette étude est complémentaire de celles effectuées deux mois plutôt par le Conseil National du Patronat (CNP) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). L'analyse fait également usage des données du Recensement Général des Entreprises (RGE), du World Enterprise Survey (WES) et de Doing Business (DB)¹⁵. Dans un premier temps la Section présente les résultats de l'enquête relative à l'impact de la COVID-19 sur les entreprises. Dans un second temps, elle examine les contraintes structurelles qui pèsent sur le développement du secteur privé et sa compétitivité.

¹⁵ Le RGE publié en Juin 2019 a été réalisé au cours du premier trimestre 2018, tandis que le WES de la Banque mondiale date de 2016. Le rapport le plus récent du DB utilisé dans cette analyse date de 2019 (DB2020).

85. Pour obtenir une vue plus fine de l'impact de l'épidémie, la Banque mondiale a commandité une enquête auprès des entreprises¹⁶. Mise en œuvre en juin 2020, celle-ci utilise les données d'un échantillon stratifié aléatoire de 160 entreprises privées, couvrant les principales zones économiques du Togo (le grand Lomé, la région des plateaux et d'autres localisations)¹⁷. Les secteurs couverts comprennent les activités de fabrication manufacturière (ci-après manufacture), l'agriculture et l'agro-industrie, le commerce et l'import-export, le tourisme, l'hébergement et la restauration (tourisme ci-après), le transport, la logistique et l'entreposage (ci-après transport) et des secteurs autres¹⁸. L'échantillon comprend des petites entreprises (61,2%, soit des entreprises ayant entre 5 et 19 employés), de moyennes entreprises (25 %, soit des firmes ayant entre 20 et 99 employés) et de grandes entreprises (13,8%, avec plus de 100 employés). 90% de l'échantillon est composé d'entreprises privées (7.5% d'entreprises étrangères). 5% des entreprises contactées appartenaient à la zone Franche de Lomé.

86. S'appuyant sur l'expérience de précédentes enquêtes à réponse rapide dans un contexte de crise, le questionnaire s'est concentré uniquement sur certains éléments clés. Le questionnaire a été administré aux cadres supérieurs des entreprises, lors d'entretiens téléphoniques d'une durée d'environ 30 à 40 minutes chacun. Il comprend des questions introductives pour établir les faits de base sur l'entreprise (secteur, statut de propriété, nombre d'employés), suivies de séries de questions examinant l'impact sur les activités de l'entreprise (ventes, emploi,

¹⁶ L'instrument d'enquête utilisé est appelé COVID-19 Business Pulse Survey (COVBPS). Il a été développé en 2020 par la pratique Finance-Compétitivité et Innovation de la Banque mondiale. Le COVBPS fournit une enquête rapide pour comprendre l'impact de l'épidémie sur les entreprises. Il est conçu pour être réalisé par téléphone ou en ligne et permet une adaptation aux contextes locaux. 30 enquêtes de ce type sont actuellement terminées ou en cours.

¹⁷ L'échantillon a été tiré au hasard à partir d'une base de sondage construite d'après le Recensement Général des Entreprises 2017 (RGE). Le nombre total d'entreprises formelles comptant plus de 5 employés en activité était estimé à 5 922. Pour un niveau de confiance de 95 %, la taille d'échantillon requise était de 150 entreprises. 160 établissements ont finalement été interrogés. Après une stratification selon la taille, l'emplacement et le secteur, les entreprises ont été sélectionnées au hasard dans chaque strate de la liste, puis interrogées par téléphone. L'enquête a eu lieu entre le 5 et le 15 juin 2020. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux répondants à cette enquête pour leur temps et leurs idées.

¹⁸ Ceci correspond à un secteur résiduel d'échantillonnage.

approvisionnement, etc.), et les besoins et actions menés par les firmes pour faire face à la crise (notamment en termes d'utilisation de solutions digitales).

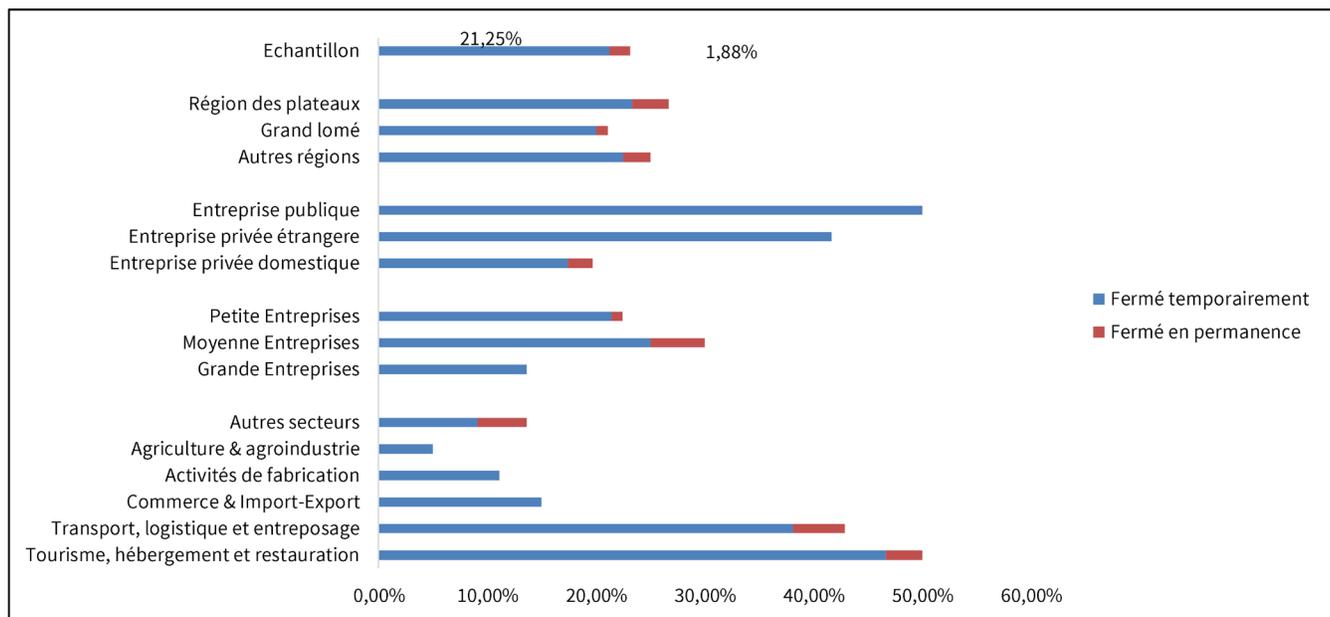
87. Les données préliminaires présentées ici donnent un aperçu de la situation au début du mois de Juin 2020. Les résultats confirment l'imposition d'un choc important sur le système économique. La première partie détaille ce que l'on sait actuellement de l'impact de l'épidémie sur les entreprises et comment elle les affecte. Une deuxième partie détaille les attentes des entreprises pour leur activité et leurs besoins déclarés en termes de support.

L'impact immédiat de la crise s'est traduit principalement par des fermetures temporaires, des heures réduites, des revenus en baisse - et très peu de licenciements immédiats de travailleurs.

88. Globalement, 23,1 % des entreprises étaient fermées (dont 1,9 % définitivement et 21,2 % temporairement) début juin 2020 (Figure 2.12). Les taux de fermeture diffèrent selon la taille des entreprises et sont plus importants pour les micros et moyennes entreprises (22-30%) que pour les grandes entreprises (environ 13,6%). Près de 42% des entreprises privées sous contrôle étranger ont été fermées contre environ 20 % des entreprises privées nationales. Les taux de fermeture variaient entre 21% dans la région du grand Lomé et 27% dans la région des Plateaux. Les quelques fermetures permanentes sont survenues à des petites et moyennes entreprises une explication possible étant qu'il était peu probable qu'elles disposent d'une protection adéquate contre la crise et faisaient face à un accès plus difficile au financement d'urgence que les grandes entreprises. Aucune grande entreprise n'était fermée définitivement au moment de l'enquête.

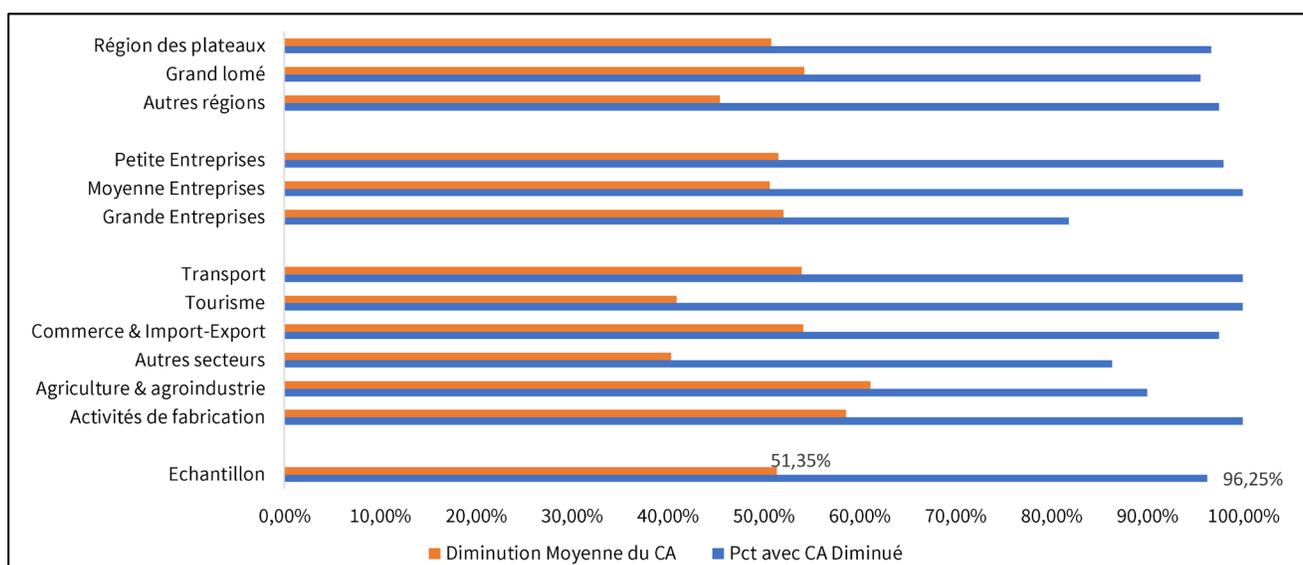
89. Les secteurs les plus touchés par les fermetures sont le tourisme et le transport. De nombreuses entreprises de ces deux secteurs ont dû fermer temporairement à la demande du Gouvernement (24% pour le transport et 30% pour le tourisme). Dans le transport, l'impact observé est vraisemblablement lié au couvre-feu, à la baisse de la demande et au confinement. Les fermetures permanentes sont pour l'instant minimales dans les autres secteurs (de 3,3 à 4,8%).

Figure 2.12 : Taux de fermeture des entreprises



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.13 : Impact estimé sur les ventes au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

90. Au moment de l'enquête, début juin 2020, les entreprises étaient fermées depuis environ 10,5 semaines en moyenne. La réouverture était également perçue comme incertaine. Seulement environ 15% des entreprises pensaient rouvrir au cours du mois à venir, tandis que la majorité des entreprises (53%) anticipaient ouvrir de nouveau dans un délai d'un à deux mois (c'est-à-dire entre début juillet et début août). Malgré tout, environ 12% des établissements temporairement fermés ne savaient pas quand ils rouvriraient. En pratique, bien que le couvre-feu ait été levé le 9 juin 2020 la trajectoire future de la variable de fermeture dépendra également de l'évolution de l'épidémie domestique.

91. L'impact de la crise épidémique sur le Chiffre d'Affaire des entreprises a été significatif dans toutes les catégories de taille et tous les secteurs. Dans l'ensemble, 96,2 % des entreprises ont signalé une baisse de leurs ventes au cours des 30 derniers jours. En revanche, peu d'entreprises ont connu une augmentation de leurs ventes (1,25%) et 2,5% une stagnation (Figure 2.13). Ceci est différent par rapport aux pays plus avancés, où certains secteurs ont crû substantiellement : le commerce en ligne (Amazon et EBay par exemple) a connu de fortes augmentations d'usage, la consommation de contenu digital en ligne (Netflix, Amazon prime, etc.) est devenue telle qu'environ 51% des utilisateurs d'internet sur le plan mondial regardent ces sites de manière accrue suite à la COVID-19. Ceci reflète un écart de structure du secteur privé, mais aussi une possibilité de développement pour l'avenir. La baisse globale moyenne des ventes a été d'environ 51,3% par rapport au mois précédent.

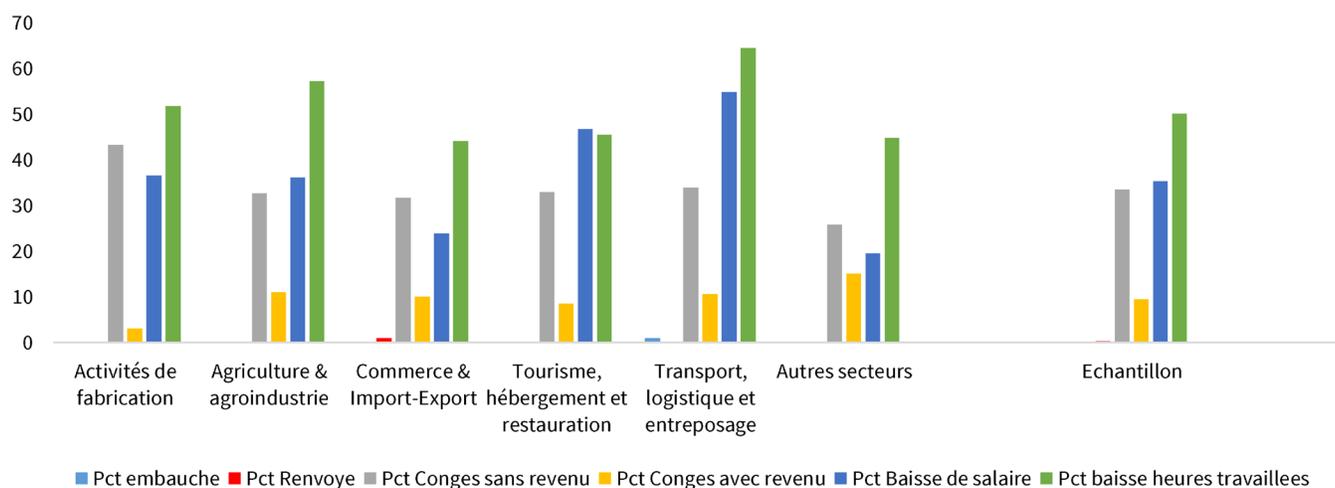
92. Les grandes entreprises semblent avoir été moins touchées, 81 pour cent d'entre elles ont signalé une baisse des ventes proche de la moyenne (52%) contre 97 à 100 pour cent des entreprises dans les classes de taille inférieure. Bien qu'il existe des différences limitées entre les régions en termes d'impact négatif sur les ventes, il convient toutefois de noter que les entreprises

de la région de Grand Lomé ont connu une baisse des ventes plus importante que la moyenne (54,2% du chiffre d'affaire). En termes de baisse des ventes, les transports, la manufacture et l'agriculture/agro-industrie ont été les plus durement touchés, avec des baisses de ventes de l'ordre de 54 à 61%. Le transport a été particulièrement affecté par les restrictions à la mobilité et aux réunions mises en place. L'agriculture et l'agro-industrie a été affectée par les conséquences des difficultés du secteur des transports alors que la manufacture a fait face à une conjonction de chocs (baisse de demande, difficultés de transport, etc.)

93. Les entreprises n'ont pas encore dû licencier beaucoup de travailleurs, mais ont surtout eu recours à une réduction des heures de travail, des congés et des réductions de salaires et des avantages sociaux (Figure 2.14). Au cours de la période de l'enquête, très peu de travailleurs ont été embauchés ou licenciés (respectivement 0,13 et 0,25 pour cent des employés des firmes). Début juin 2020, il n'y avait aucun signe de licenciements massifs. Cependant, les entreprises se sont appuyées de manière assez significative sur une réduction des heures de travail (50,1% des employés), des congés non payés (33,5% des employés) et des réductions de salaire et/ou avantages sociaux (qui concernent 35,3% des employés). Les entreprises de tourisme et de transport ont beaucoup utilisé les réductions de salaire et/ou avantages sociaux ainsi que les congés non payés (comme le secteur manufacturier). Les réductions des heures de travail étaient les plus utilisées par les entreprises des transports et de l'agriculture et de l'agro-industrie.

94. Si la situation devait changer au cours des 6 prochains mois et que les entreprises soient sur le point de licencier du personnel, le poids de l'ajustement reviendrait aux travailleurs non qualifiés. Pour 72% des entreprises, elles seraient la catégorie d'employés la plus touchée, suivies des travailleurs qualifiés (25%) et des cadres (3%).

Figure 2.14 : Mécanismes d'adaptation des entreprises (pourcentage de firme par catégorie)



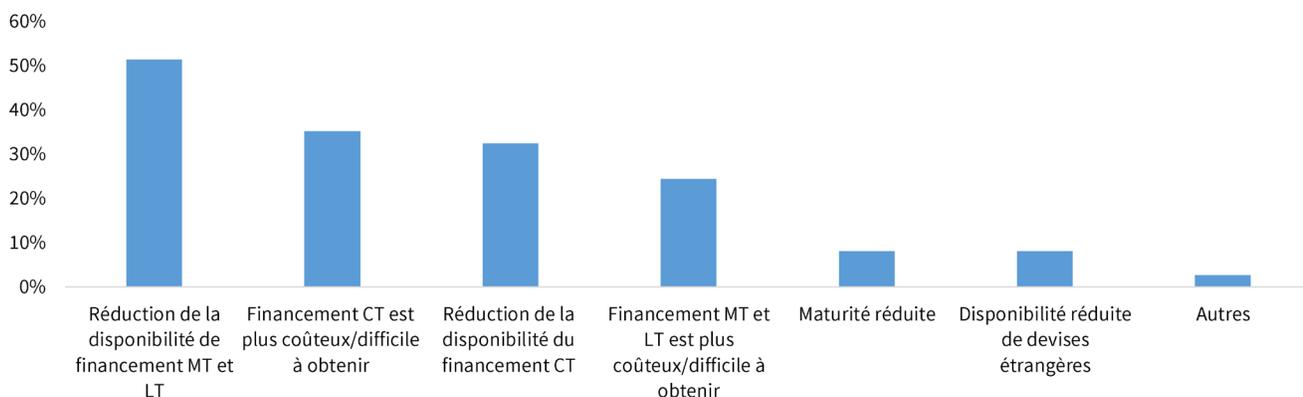
Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

La crise a généré diverses contraintes pour les entreprises, affectant la demande, les employés, la logistique, et l'accès au financement.

95. L'évolution négative des ventes observées précédemment s'explique par de multiples raisons, notamment une baisse de la demande, une réduction des heures travaillées, des problèmes d'accès aux intrants, l'accès au financement et au transport. Un premier canal d'impact est une réduction de la demande de biens et services à l'échelle de l'économie. Environ 77% des entreprises ont noté une diminution de la demande au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête. Le commerce et l'import/export a connu une baisse de la demande supérieure à la moyenne (notée par 87 % des entreprises). Un deuxième canal est la réduction des heures travaillées (en raison de maladies, de l'absentéisme, etc.). 50,9 % des entreprises ont connu des difficultés de disponibilité de la main-d'œuvre qui ont affecté leurs opérations. Le problème semble avoir été le plus important pour les grandes entreprises (59 % d'entre elles ont signalé un tel problème) et dans des secteurs tels que la manufacture, le commerce et l'import/export (52 à 53% des entreprises).

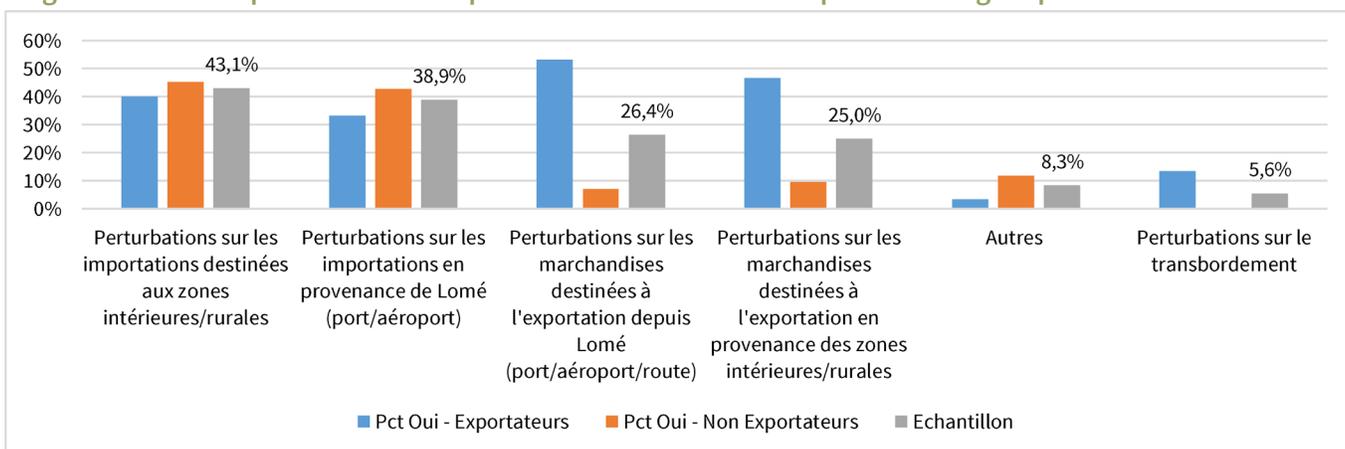
96. L'accès au financement est devenu plus difficile en raison de l'impact de la crise (Figure 2.15). La crise a accru le risque de pénurie de liquidités des banques et d'aversion au risque, ce qui pourrait les conduire à réduire davantage les activités de prêt ou à « fuir vers la sécurité », les prêts devenant plutôt orientés vers le financement du déficit budgétaire. Au moment de l'enquête en juin 2020, environ 23 % des entreprises avaient constaté une baisse du financement disponible. La part était plus élevée pour les entreprises de taille moyenne (40%) et dans certains secteurs, tels que la manufacture (36%), l'agriculture et l'agro-industrie (55%). Les exportateurs étaient en outre beaucoup plus préoccupés par la question ; 32,5% d'entre eux ont constaté une baisse de la disponibilité de financement contre 20,9% pour les non-exportateurs. Les principales préoccupations semblent concerner le financement à moyen et long terme, considéré comme moins disponible, et le financement à court terme, qui semble plus coûteux et difficile à obtenir. Le soutien du gouvernement et de la BCEAO pourrait faire beaucoup pour atténuer ces risques et sera essentiel pour permettre la reprise des entreprises.

Figure 2.15 : Pénurie/restrictions dans la fourniture de services financiers normalement disponibles (Pct de OUI)



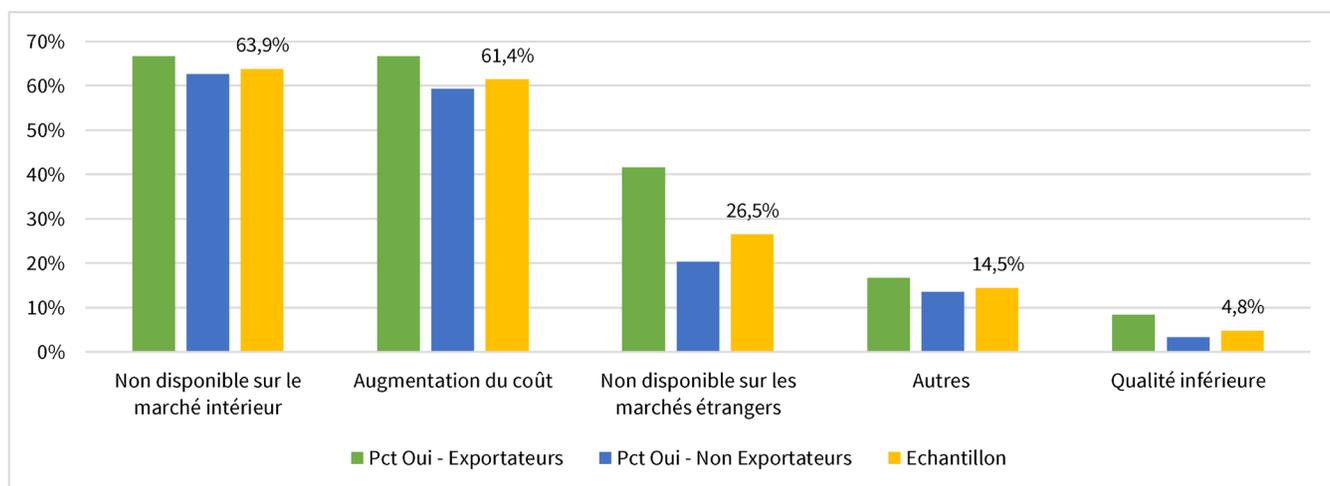
Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.16 : Principales raisons des perturbations dans les transports et la logistique



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.17 : Principales raisons pour les problèmes d'intrants (%)



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

97. Près de la moitié des entreprises ont également été touchées par les contraintes sur le transport et la logistique en général - 47,4% des entreprises déclarent avoir rencontré des perturbations/problèmes avec les services de transport. Les exportateurs sont particulièrement concernés - 76,9% d'entre eux signalent de tels problèmes - ainsi que les entreprises actives dans l'agriculture et l'agro-industrie et les transports - respectivement 70 et 65 % d'entre elles.

98. À l'échelle de l'échantillon, la perturbation des importations, que celles-ci soient à destination de l'intérieur ou de la capitale, est signalée comme la principale source de problèmes. Des preuves anecdotiques suggèrent que certains de ces éléments peuvent être liés à la mise en œuvre initiale d'exemptions pour les expéditions de marchandises avec l'arrière-pays - ce qui a pris quelques jours, par exemple en ce qui concerne les transporteurs informels pour obtenir les documents requis, etc. Les mesures pour limiter le nombre des passagers dans les transports en commun ont également entraîné une baisse de la mobilité de la main-d'œuvre. Enfin, les exportateurs semblent également avoir été fortement affectés par l'obtention de biens de l'arrière-pays ou de la région de Lomé à des fins d'exportation - respectivement 46% et 53% d'entre eux.

99. La crise a également fait peser des contraintes sur la disponibilité des intrants. Dans l'ensemble, 47,4 % des entreprises ont dû faire face à une disponibilité réduite ou limitée des intrants ou des services intermédiaires nécessaires aux opérations. Des secteurs tels que l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les transports signalent des problèmes importants (pour 70% et 65% des entreprises respectivement). Là encore, les exportateurs ont été gravement touchés, 76,9 % d'entre eux s'en plaignant.

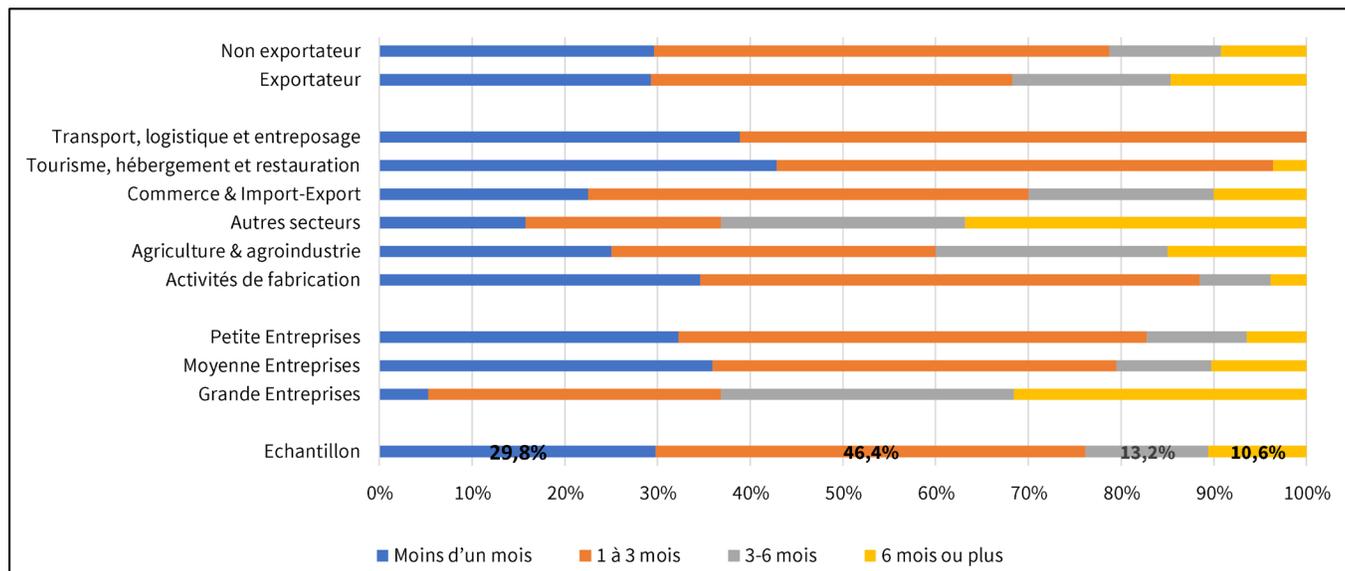
100. La principale raison de ces difficultés semble être le manque de disponibilité de ces intrants et services

sur le marché intérieur ainsi que l'augmentation de leurs coûts. Cela vaut que l'entreprise exporte ou non. Il convient de noter que les exportateurs, qui font parfois partie de plus grandes chaînes de valeur mondiales, ont eu des difficultés importantes en raison du manque de disponibilité des intrants sur les marchés étrangers. Cela est probablement lié à la baisse observée du commerce international et des transports observée ces derniers mois. Le couvre-feu a également eu un impact sur le fonctionnement et le débit du Port Autonome de Lomé.

101. Dans ce contexte contraint, les données sur les réserves financières des entreprises mettent en évidence la nécessité de garantir un accès continu au financement. L'examen de la situation de trésorerie des entreprises révèle que près de 30% d'entre elles ne peuvent durer qu'un mois dans les conditions actuelles et environ 46% peuvent résister d'un à trois mois. Seules 23% peuvent durer plus de 3 mois, ce qui comprend de nombreuses grandes entreprises (dont 63% peuvent durer 3 mois ou plus). Les exportateurs semblent un peu moins vulnérables, 31,7 % d'entre eux disposant de plus de 3 mois de liquidités, contre 21,3% pour les non-exportateurs.

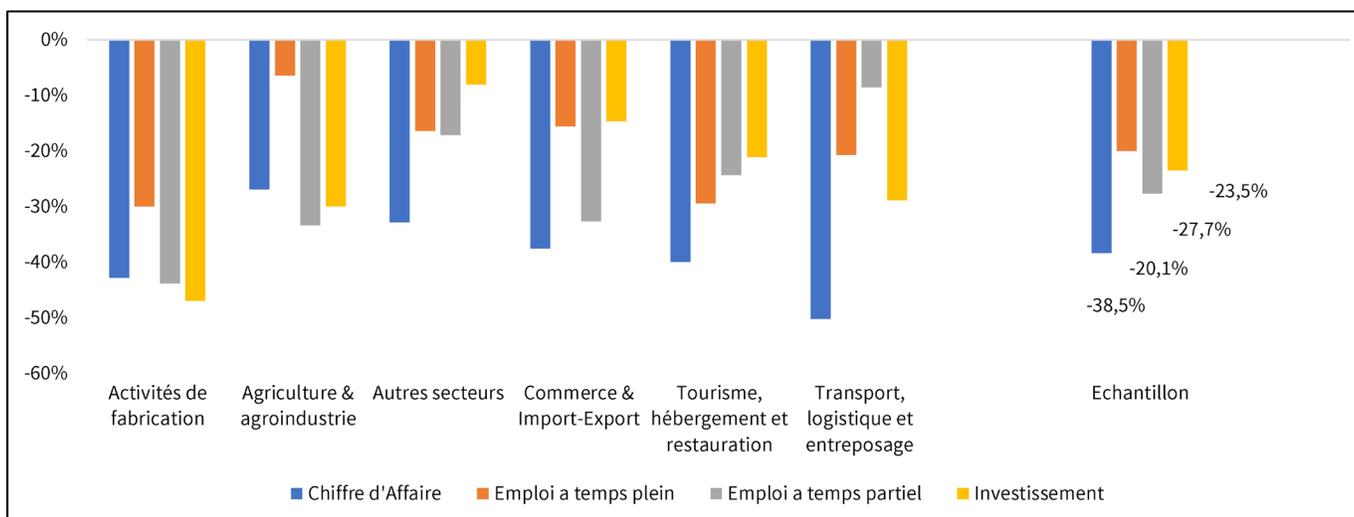
102. Le tourisme, le transport et la manufacture ont le double défi d'être touchés assez directement par la crise tout en ayant des réserves limitées pour couvrir leurs dépenses - 53 à 61 % des entreprises confirment avoir moins d'un mois de liquidité en main. A l'avenir, les entreprises auront besoin de liquidités pour redémarrer leurs activités, s'approvisionner à nouveau en intrants, recommencer à payer leurs travailleurs à un niveau normal et une grande partie de ces dépenses nécessiteront des paiements préalables, générant des besoins de financement. De nombreuses restrictions intérieures ont été levées début juin - mais après des mois d'activités limitées, les réserves de liquidités seront probablement faibles, ce qui rendra l'accès au financement essentiel pour faciliter la reprise économique.

Figure 2.18 : Capacité estimée à rester active avec les flux de trésorerie existants



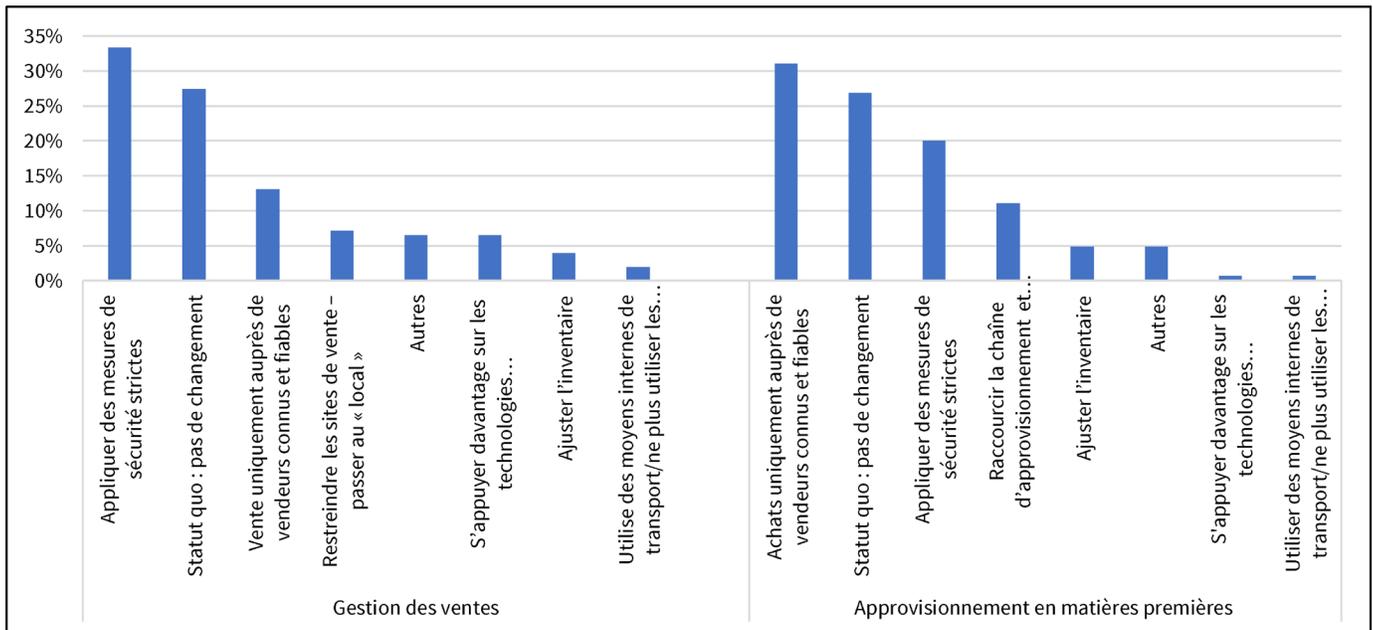
Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.19 : Estimations des attentes des entreprises concernant les ventes, l'emploi et les investissements dans 6 mois.



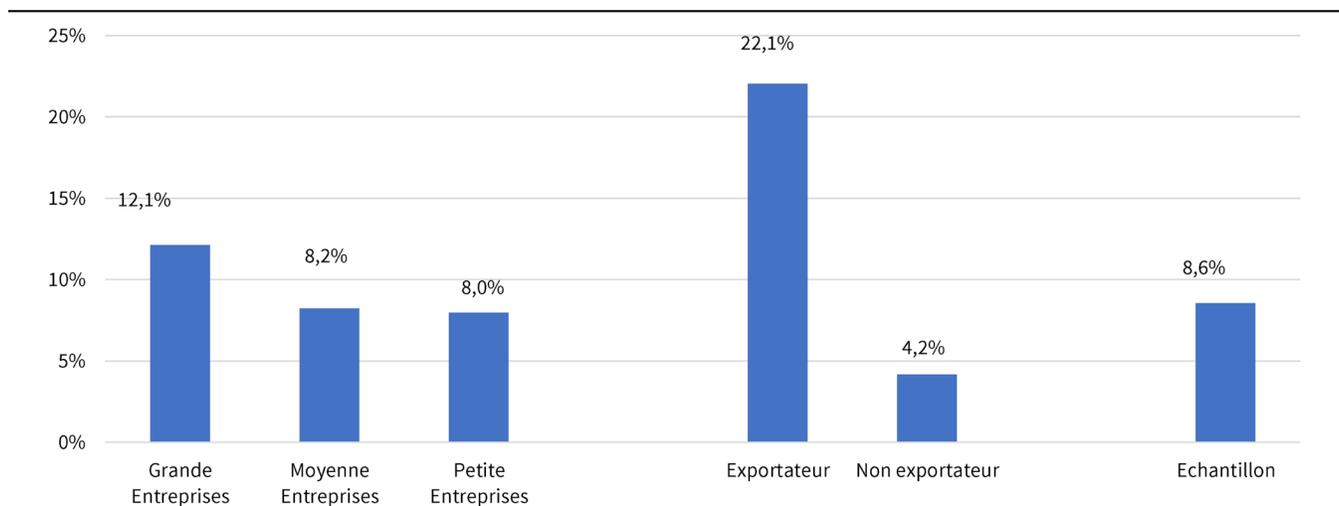
Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.20 : Changement de comportement des entreprises (% du nombre des entreprises)



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

Figure 2.21 : Proportion des entreprises utilisant des plateformes numériques pour leurs ventes



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

103. Environ 59 % des établissements considèrent que le choc actuel est de nature temporaire et ne modifiera pas de façon permanente le paysage économique. Dans ce que les entreprises considèrent comme un scénario réaliste dans ce contexte (et selon leur propre définition), celles-ci anticipent une baisse de 38,5% des ventes au cours des 6 prochains mois suivant l'enquête, c'est-à-dire d'ici novembre 2020 (et par rapport à novembre 2019). Bien qu'énorme, cela est à comparer avec une baisse observée des ventes au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, qui était d'environ 51,3%. En d'autres termes, bien que les entreprises s'attendent à être dans le rouge pour cette année comptable, elles considèrent également que l'ampleur du choc sera moindre d'ici la fin de l'année. Les estimations des attentes concernant les baisses de l'emploi (à plein temps et à temps partiel) ainsi que les investissements affichent tous des baisses de l'ordre de 20 à 27%.

Face à ces défis, il y a des signes d'ajustement pragmatique des entreprises

104. En ce qui concerne les opérations et les ventes face à la clientèle, près de 33 % des entreprises ont adopté diverses mesures de sécurité, telles que l'obligation pour le personnel de porter des masques, de se laver les mains ou des gels alcoolisés et d'essayer de mettre en œuvre des mesures de distanciation. Un nombre important d'entreprises n'ont modifié aucune procédure (27,5 %) tandis que 13 % ont choisi un client connu comme moyen de réduire l'incertitude. En termes de gestion de l'impact sur les intrants, certaines entreprises ont mis en œuvre des changements similaires (achat uniquement auprès de vendeurs connus pour 31% des entreprises et mesures de sécurité strictes pour 20 % des entreprises) mais environ 27%, n'ont vu aucun besoin de changement.

105. Bien que le travail à distance reste insignifiant malgré la crise (il ne concerne que 2,8 % de la main-d'œuvre), l'usage du numérique s'est accru. C'est le cas de, 43% des entreprises qui ont commencé ou augmenté leur utilisation d'Internet, des médias sociaux et d'autres plateformes numériques. Ainsi, 54% des grandes entreprises ont accru leur utilisation de ces outils, 30% des entreprises de taille moyenne et 19,4% des petites

entreprises. Cela a été fait principalement pour le marketing (75,4% des entreprises), les ventes (52,2% des entreprises) et la gestion/comptabilité (42% des entreprises). Toutefois, les plateformes numériques sont encore d'importance limitée pour les entreprises au Togo et ne représentent que 8,6% des ventes des entreprises, davantage pour les grandes entreprises que pour les petites. Elles sont les plus importantes pour les exportateurs et les grandes entreprises, deux classes de firmes soumises à la concurrence et qui ont le plus les moyens d'utiliser ces technologies.

Des besoins d'assistance clairs

106. Le soutien du Gouvernement est important pour tirer parti des efforts du secteur privé pendant la phase de relance économique post COVID-19. Dans l'ensemble, les trois principales demandes concernent les transferts en espèces (32,7 % des entreprises), le report des paiements des factures échues (26,9% des entreprises) et l'accès à de nouveaux crédits (15,4% des entreprises). Une Désagrégation de l'analyse en fonction de la taille des entreprises montre que ce schéma s'applique aussi aux petites et moyennes entreprises. Cependant, l'accès aux nouveaux crédits est le principal problème pour les grandes entreprises et les exportateurs (respectivement pour 26,3 et 33,3%d'entre elles). Cela donne à penser que certaines des interventions du Gouvernement dans cette crise, bien que bienvenues¹⁹, devront peut-être être affinées à la lumière de ces résultats tout en restant dans le cadre des contraintes budgétaires existantes.

¹⁹ Le taux de TVA standard de 18 % a été réduit à 10 % pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Les contrôles fiscaux et les pénalités pour retard de paiement des impôts dus au deuxième trimestre 2020 ont été suspendus. Pour les entreprises déjà auditées, les pénalités seront revues compte tenu de l'impact de COVID-19. Les entreprises qui ne peuvent pas soumettre leurs déclarations fiscales à temps seront soutenues par de nouveaux délais de soumission. Les petites et moyennes entreprises bénéficient de procédures spéciales qui leur permettent de payer des impôts par tranches et de bénéficier d'une plus grande flexibilité en ce qui concerne les impôts dus (source : FMI COVID-19 response tracker at: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#T> accédé le 23 juin 2020).

107. De plus, les données montrent qu'au moment de l'enquête, seulement 5 % des entreprises ont déclaré avoir reçu un soutien, principalement sous la forme d'allègements fiscaux ou de reports de paiements. Une des principales raisons à cela est que près de la moitié des entreprises (48,6%) ignoraient l'existence de tels mécanismes tandis que d'autres ayant soumis une demande d'aide attendaient toujours une réponse (12,1% des entreprises). Il existe donc des marges d'amélioration significatives en termes de support aux entreprises.

108. Globalement, ces résultats d'enquête mettent en évidence l'hétérogénéité de l'impact de la crise pour les différents types d'entreprises et les contraintes clés auxquelles sont confrontés les exportateurs ainsi que certains secteurs spécifiques (y compris le transport, et le tourisme).

109. Cela indique la nécessité d'une réponse ciblée. Etant donné le coût du soutien économique et l'espace budgétaire quelque peu limité, il est essentiel de veiller à ce que les mesures de soutien soient bien ciblées, calibrées et connues des bénéficiaires potentiels. En pratique, sur le court terme :

- des fonds de soutien permettant d'assurer un support financier direct temporaire aux entreprises

(cash transfer) – en particuliers les TPME – répondrait à la demande dans des secteurs comme la manufacture, le commerce et import/export, le tourisme et le transport. C'est une solution qui a été retenue par la Cote d'Ivoire qui a créé ces derniers mois divers fonds de support aux entreprises.

- Le report de paiement des factures échues (paiement des loyers, factures d'énergie et/ou emprunts immobiliers...) est une demande de l'ensemble des secteurs. Au niveau fiscal, l'Etat a déjà mis en place certaines mesures (facilites de paiement pour les impôts pour les TPME). Celles-ci pourraient être étendues en couverture et dans le temps. Le transport en particuliers pourrait bénéficier d'exemption ou réduction de paiement des impôts et taxes ou des cotisations sociales pendant un temps limité.

- Enfin, l'amélioration des conditions de financement apparait comme particulièrement importantes pour des secteurs comme la manufacture, l'agriculture et l'agro-industrie. Bien qu'une grande partie de la politique monétaire soit du ressort de la BCEAO, l'Etat peut mettre en place ou renforcer certains mécanismes. Par exemple, les garanties partielles de crédit sont actuellement renforcées ou mises en place dans l'essentiel des pays de la sous-région et pourraient s'avérer intéressantes.

Tableau 2.2 : Support souhaité par les firmes²⁰

| Echantillon | Echantillon | Petites Entreprises | Moyennes Entreprises | Grandes Entreprises | Exportateur |
|-------------|--|--|--|--|--|
| Premier | Transfert en cash (32,7%) | Transfert en cash (36,1%) | Transfert en cash (32,5%) | Accès à de nouveaux crédits aux conditions de marché (26,3%) | Accès à de nouveaux crédits aux conditions de marché (33,3%) |
| Second | Report du paiement des factures échues (26,9%) | Report du paiement des factures échues (27,8%) | Report du paiement des factures échues (27,5%) | Report du paiement des factures échues (21,5%) | Transfert en cash (20,5%) |
| Troisième | Accès à de nouveaux crédits aux conditions de marché (15,4%) | Accès à de nouveaux crédits aux conditions de marché (13,4%) | Accès à de nouveaux crédits aux conditions de marché (15%) | Transfert en cash (15,8%) | Report du paiement des factures échues (17,9%) |

Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basé sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

²⁰ Les couleurs indiquent le type de mesure.



2.3. Relever le défi d'un secteur privé dynamique et compétitif dans l'ère post-COVID-19

2.3.1. Quelques options clé de politiques : incitations fiscales, le potentiel de l'entrepreneuriat numérique

2.3.1.1 Coûts et bénéfices potentiels des incitations fiscales

110. L'usage des incitations à l'investissement privé s'est généralisé au monde en développement depuis plusieurs décennies. Ainsi, plus de 78 % des pays d'Afrique Sub-Saharienne ont recours aux incitations sous forme d'exonérations fiscales (IMF et al, 2015 ; James, 2014). Les incitations fiscales ont des objectifs variés en fonction des pays et des secteurs d'activité. Un objectif général est de stimuler l'investissement domestique et étranger, créer des emplois, mais également favoriser la concurrence afin d'améliorer l'efficacité du marché domestique. Cet objectif général peut être atteint si l'on s'assure que les bénéfices économiques et sociaux excèdent les coûts.

111. Le débat relatif à l'efficacité des incitations fiscales, notamment en ce qui concerne les exonérations d'impôts est très controversé. Cette controverse est d'autant plus compréhensible que l'évaluation de l'impact des incitations fiscales présente se heurte à de nombreuses difficultés méthodologiques. Par ailleurs, des facteurs externes à la taxation jouent un rôle non négligeable dans cette analyse car la décision d'investir dépend de nombreux autres facteurs tels que la stabilité du cadre macroéconomique, la stabilité politique, la disposition d'infrastructures de qualité et d'un capital humain qualifié.

112. Les incitations fiscales peuvent générer des bénéfices directs et indirects. Lorsque conçues et implémentées de manière adéquate, les incitations fiscales sont utiles pour attirer des investissements qui n'auraient pas pu être effectués autrement. Les bénéfices directs incluent : (i) les recettes fiscales émanant des revenus du travail et du capital (Impôt sur les sociétés, Impôt sur le revenu des personnes physiques) et (ii) le volume

additionnel d'emplois y compris les emplois qualifiés. Les bénéfices indirects renvoient aux (i) gains de productivité relatifs au transfert de technologie et au renforcement du capital humain, (ii) investissements additionnels générés par les effets d'agglomérations et l'effet de signal, (iii) investissements sociaux liés à la responsabilité sociale des entreprises.

113. Toutefois la mise en place des incitations comporte également des coûts. Ces coûts peuvent inclure (James, 2014 ; Sander et al, 2019) : (i) les pertes de recettes relatives à des investissements qui auraient été effectués même en absence d'incitations fiscales, (ii) les distorsions de marché liées à la concurrence entre les firmes bénéficiant d'incitations fiscales et celles qui n'en bénéficient pas, (iii) les coûts administratifs d'implémentation, de suivi et d'évaluation des incitations fiscales, (iv) les comportements de rente, corruption et possibilité d'évasion fiscale, notamment lorsque le choix d'octroi des incitations se fait sur une base discrétionnaire et (v) la pollution et la destruction des ressources naturelles.

114. Le nouveau code des investissements adopté en juin 2019 a pour objectif général de promouvoir, faciliter et protéger l'investissement durable au Togo. De manière spécifique, il vise entre autres objectifs à (i) favoriser la création d'emplois qualifiés et permanents ; (ii) encourager le transfert des compétences et l'utilisation des nouvelles technologies ; (iii) encourager l'usage des ressources naturelles et des matières premières locales ; (iv) encourager la décentralisation des activités économiques et promouvoir les exportations.

115. Les incitations du code des investissements sont de deux types : les exonérations et les crédits d'impôt. L'ensemble des incitations prévues par le code des investissements couvre une période de 5 ans. Sont éligibles aux mesures incitatives, les entreprises régulièrement établies sur le territoire douanier togolais et ayant un programme d'investissement supérieur à 50 millions de FCFA. Deux types d'incitations fiscales sont proposées : les exonérations fiscales et les crédits d'impôts. L'encadré 1 fournit une synthèse des mesures incitatives proposées.

116. Les exonérations fiscales portent sur les droits, les taxes et impôts indirects ou dans le cas des importations, sur des impôts perçus au cordon douanier. Il est principalement question des exonérations de droits de porte, d'une dispense de paiement de la TVA au cordon douanier et du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP sur les bénéfices industriels et commerciaux. Les exonérations concernent également la dispense de paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour les entreprises implantées dans les zones 2 à 5.

117. Les crédits d'impôts portent aussi bien sur le montant des investissements réalisés que sur l'emploi. Les crédits d'impôt sont proportionnels au montant de l'investissement réalisé, le nombre d'emplois créés et les dépenses engagées dans la formation du personnel togolais.

Encadré 4 : Quelques mesures du code d'investissement du Togo

1-Exonérations fiscales

- Exonération sur une durée de cinq ans des droits de porte (droits de douanes et redevance statistique) à l'exception des prélèvements communautaires.
- Dispense de paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au cordon douanier et du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP (Impôt sur les sociétés-Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) catégorie des bénéficiaires Industriels et Commerciaux (BIC) sur les biens d'équipement.
- Exonération dans la limite de 15% de la valeur des importations des pièces de rechange des biens d'équipement précédemment cités.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour les entreprises implantées dans les zones 2 à 5.

2-Crédits d'impôt

- Crédit d'impôt proportionnel au montant de l'investissement annuel réalisé. Le taux proportionnel varie de 15% à 30% en fonction de la zone d'implantation de l'entreprise (Voir carte en Annexe). 15% pour la zone 1 (région maritime limitée à Lomé, la préfecture du Golfe et celle d'Agoè-Nyivé), 22.5% pour les zones 2 et 3 (région des plateaux, autres préfectures de la région maritime, région centrale), 30% pour les zones 4 et 5 (Régions de la Kara et Région des savanes).
- Crédit d'impôt proportionnel au nombre d'emplois. Le montant forfaitaire par emploi et par an couvrant les cinq années suivant l'octroi de l'agrément est de 240 000 FCFA pour les entreprises implantées en zone 1, 1360000 FCFA pour les entreprises implantées en zone 2 ou 3480000 pour les entreprises installées en zone 4 ou 5.
- Crédit d'impôt à la formation du personnel togolais correspondant à 10% des frais engagés pour les entreprises de la zone 1, 15% pour les entreprises des zones 2 ou 3, 20% pour les entreprises des zones 4 ou 5.

118. Il est impératif d'évaluer les bénéfices nets des mesures d'incitations fiscales dans un contexte d'amélioration continue du climat des affaires et d'un besoin urgent d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques. Comme relevé plus haut, les régimes d'incitations fiscales comportent des avantages et des coûts. Il est donc nécessaire d'en faire une évaluation

continue pour s'assurer que le gain net est positif et faire les ajustements nécessaires si ce n'est pas le cas. Par ailleurs, il faut s'assurer que ces mesures apportent un plus en termes d'investissements additionnels par rapport à la situation qu'on observerait dans le cas d'une stricte mise en œuvre des mesures standard d'amélioration du climat des affaires.

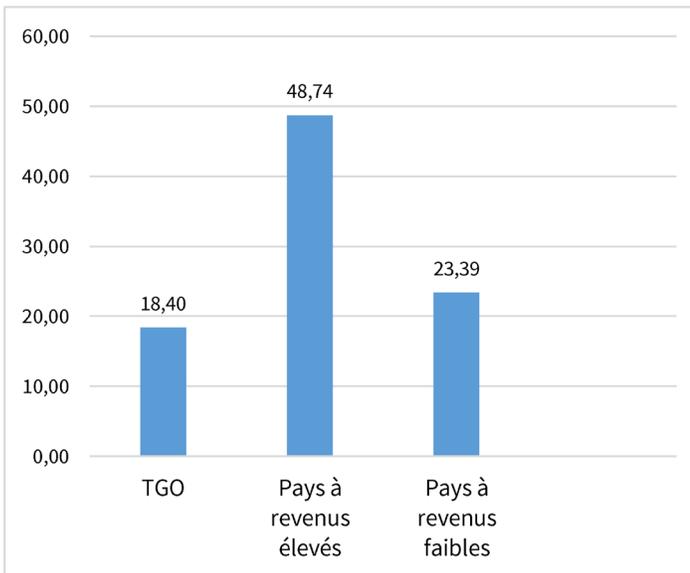
2.3.1.2. Capitaliser le potentiel de l'entrepreneuriat numérique pour un secteur privé plus dynamique

119. La croissance en plein essor de l'économie numérique a été rapide, mais inégale à l'échelle mondiale. En 2016, l'économie numérique mondiale valait 11,5 milliards de dollars, soit 15,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Il devrait atteindre 25 % en moins d'une décennie, dépassant de loin la croissance de l'économie « traditionnelle ». Cette révolution numérique tient la promesse de transformer les économies et les vies en créant de nouvelles opportunités d'inclusion et de progrès. Par ailleurs, l'adoption du numérique permettra une plus grande résilience et un accroissement de l'accessibilité, l'efficacité et la transparence des services publics.

120. Le développement d'une économie numérique prend encore plus d'importance alors que le monde est en proie à une crise sanitaire sans précédent et que les leviers d'intervention sont contraints par la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale. Dans ce contexte les solutions numériques ont contribué à assurer la continuité des activités aussi bien dans la sphère publique que privée, et permis un développement rapide, flexible et inclusif d'une réponse appropriée pour limiter l'impact de la crise sur les pauvres et les plus vulnérables.

121. Bien que l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) soit en plein boom au niveau de la population en général, son usage à des fins de production et de commercialisation des biens et services reste limité. L'utilisation d'Internet au Togo s'est rapidement accélérée ces dernières années, principalement grâce aux technologies mobiles, la pénétration du haut débit mobile ayant plus que doublé depuis 2016 et atteint environ 38 % en 2019. Cependant, et malgré les progrès positifs, ce rythme de la croissance n'est toujours pas à la hauteur de l'ambition du Gouvernement ni mise au service de la production et de la commercialisation des biens et services. Selon le rapport 2018 sur l'état du haut débit en Afrique, les pays dépensent en moyenne environ 1,1 % du PIB sur l'investissement dans le numérique (y compris Internet et les infrastructures de réseaux), cependant les pays développés dépensent 3,2 % du PIB. Cela signifie que non seulement certains pays et régions ont des efforts substantiels à réaliser dans l'avenir, mais aussi que l'écart en termes de disponibilité d'Internet entre les pays développés et les pays en développement comme le Togo peuvent effectivement grossir chaque année.

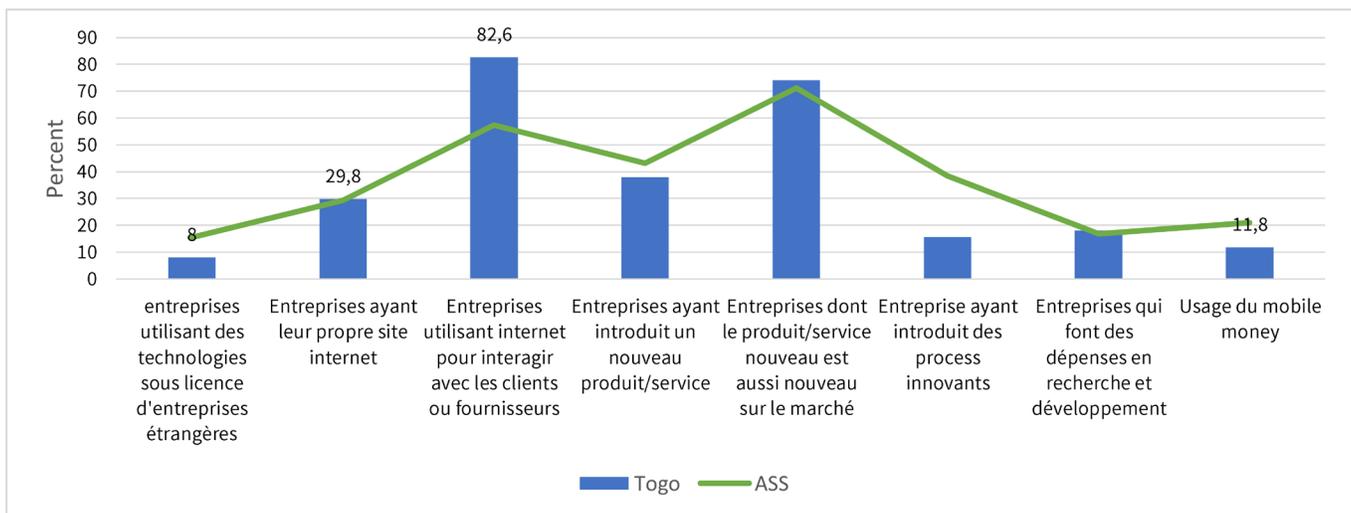
Figure 2.22 : Indice Global d'Innovation, 2017



Source : Global Innovation Index, 2019

122. De manière générale, le niveau global d'innovation au Togo est faible par rapport aux pays développés et aux pays à revenus faibles (voir Figure 2.22). Cette situation reflète un faible niveau d'investissement en recherche et développement. En effet, selon le RGE (2018) seulement 1 % des entreprises disent investir dans la recherche et le développement. L'usage des NTIC en entreprise est d'un niveau comparable ou parfois supérieur à la moyenne de l'Afrique Sub-saharienne, mais est très hétérogène. La Figure 2.23 montre que 82,6 % des entreprises du Togo utilisent internet pour interagir avec leurs clients/fournisseurs, contre une moyenne de 57,3 % pour l'ASS. De même, 29,8 % des entreprises togolaises affirment avoir leur propre site internet, tandis que seulement 8 % des entreprises utilisent des technologies sous licence de firmes étrangères.

Figure 2.23 : Usage des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises



Source : World Enterprise Survey (2016)

123. L'hétérogénéité dans l'usage des outils du numérique s'est reflétée dans les mécanismes utilisés par les entreprises pour poursuivre leurs activités tout en respectant les mesures de confinement et de distanciation sociale. Ainsi l'enquête de la Banque mondiale relative à l'impact économique de la COVID-19 révèle que le travail à distance n'a concerné que 2,7 % de la main d'œuvre tandis que les ventes en ligne ne représentent que 8,6 % des ventes totales des entreprises et concerne d'avantage les entreprises de grande taille.

124. Le secteur du numérique a un potentiel qui doit être capitalisé au prix de réformes infrastructurelles majeures. La réduction de la fracture numérique (entre les pays et à l'intérieur des pays) demande un meilleur accès à l'infrastructure numérique, à une connectivité abordable et à des services tels que les identifiants numériques ou les comptes de transaction. Sans cela, les citoyens pourraient potentiellement se voir interdire l'accès aux services publics essentiels, à l'inclusion financière et aux marchés. L'infrastructure numérique (y compris les services du haut débit) est particulièrement importante pour l'entrepreneuriat numérique. L'utilisation et l'adoption du haut débit soutient la création de nouvelles entreprises, notamment dans le commerce électronique et le marketing en ligne. Ce déficit infrastructurel explique en partie le retard de l'écosystème des startups au Togo par rapport aux autres économies émergentes²¹.

125. D'autres facteurs sont également importants pour le développement d'une économie numérique. C'est le cas notamment du renforcement du capital humain dans les NTIC et l'amélioration du coût et de la qualité d'accès à internet, ainsi que la formation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des startups. Il est aussi nécessaire de créer un marché pour les entrepreneurs du numérique afin de faciliter l'expansion des startups numériques locales au-delà du marché togolais qui est de petite taille. Dans ce sens, le pouvoir d'achat du secteur public représente l'un des soutiens les plus importants que les Gouvernements

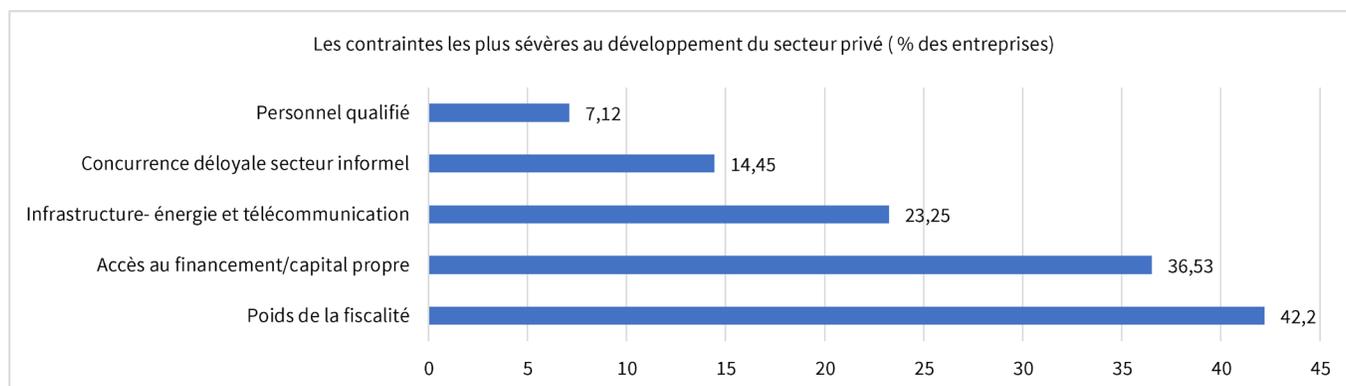
peuvent apporter aux startups numériques locales. Cela signifie notamment adapter les procédures d'appels d'offres aux profils des startups du numérique. En outre, le Gouvernement devrait cibler davantage d'entrepreneurs numériques par le biais du décret présidentiel réservant 20 % des marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs. Par ailleurs, les contraintes de financement peuvent être levées par le développement d'une nouvelle catégorie d'instruments financiers alternatifs. Ceux-ci peuvent prendre la forme de prêts bonifiés, c'est-à-dire de prêts non collatéraux et sans intérêt. Le financement participatif peut également combler les lacunes de préfinancement pour les startups togolaises à un stade précoce.

2.3.2. Réduire les principaux obstacles structurels à la compétitivité du secteur privé

126. Les entreprises togolaises sont confrontées à plusieurs contraintes qui limitent l'expansion de leurs activités. Il est possible de lister sans exhaustivité le manque de personnel qualifié, le déficit infrastructurel, notamment dans le secteur de l'énergie, le poids de la fiscalité, la compétition déloyale du secteur informel et les contraintes liées à l'accès au financement (Figure 2.24). Ainsi, environ 42,2 % des entreprises recensées considèrent le poids de la fiscalité comme un frein à la production et l'expansion des activités. La seconde contrainte évoquée est celle de l'accès au financement qui reflète aussi bien les difficultés d'accès au crédit que le coût auquel les prêts sont contractés. La concurrence déloyale qui peut venir principalement d'acteurs qui évoluent dans le secteur informel, des abus de position de monopole ou encore des activités de contrebande est aussi mentionné. Le déficit quantitatif et qualitatif en infrastructures et services dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications sont également un frein à l'expansion du secteur privé productif.

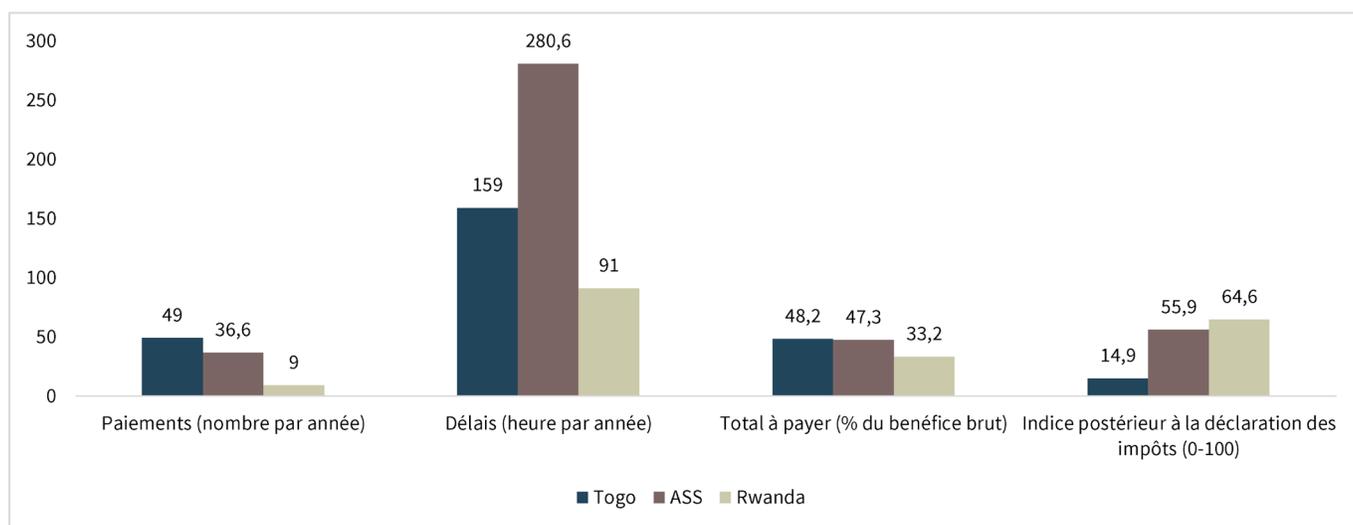
²¹ Annual report on VC funding in Africa, Partech Ventures, 2019.

Figure 2.24 : Contraintes au développement du secteur privé



Source : Autorités togolaises (RGE 2017) et calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 2.25 : Lourdeur du processus de paiement des impôts et taxes



Source : Banque mondiale, Doing Business 2020

2.3.2.1. Le poids de la fiscalité

127. Le cadre fiscal du Togo a été substantiellement réformé au cours des trois dernières années, mais des défis majeurs sont à relever pour pleinement jouer en faveur de l'investissement et de la croissance des entreprises. L'étude récente de la Banque mondiale sur la mobilisation des recettes fiscales au Togo²² et la récente évaluation TADAT (Outil Diagnostique d'Evaluation de l'Administration Fiscale) relèvent deux principales insuffisances au système fiscal togolais : (i) la concentration des recettes sur un faible nombre de contribuables ; (ii) le processus de règlement de l'impôt connaît des lourdeurs et la valeur à payer est relativement élevé.

128. L'inégale répartition de la charge fiscale et la complexité fiscale pèsent sur l'activité des entreprises, augmentent le risque de fraude et le coût de mise en conformité des contribuables. L'étude de la Banque mondiale révèle que en 2017, les 5 premiers impôts en recettes représentaient 88,5 % des recettes. Par ailleurs, entre 66 % et 96 % des recettes des trois impôts majeurs (l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physique et la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sont concentrées sur le décile supérieur des plus gros contribuables. Par ailleurs, certains impôts majeurs, par accumulation de réformes et d'ajouts successifs non suivis de refontes générales sont devenus difficiles à appliquer. C'est notamment le cas de l'IRPP, avec de nombreux abattements et déductions, et de la TVA, dont les exonérations sont autant de « trous » générant une complexité coûteuse affectant la neutralité et l'efficacité de cet impôt.

129. Le processus de règlement des impôts reste entaché de lourdeurs (Figure 2.25). Bien que des efforts non négligeables sont consentis (notamment au travers de la digitalisation du paiement de l'impôt), en comparaison

au Rwanda qui est un pays leader en Afrique du point de vue de l'amélioration du climat des affaires, le processus de paiement et la charge de l'impôt restent lourds. Ainsi, il faut un total de 49 paiements par année pour régler les impôts et taxes au Togo contre 36,6 en moyenne pour l'ASS et 9 pour le Rwanda. De même, cela prend en moyenne 159 heures par an contre 91 au Rwanda. En pourcentage du bénéfice brut, le total à payer représente 48,2 % au Togo contre 33,2 % au Rwanda. Enfin, le niveau faible de l'indice postérieur à la déclaration des impôts montre que, par rapport à la moyenne de l'ASS et au Rwanda, le temps mis pour le remboursement des crédits de TVA ou pour s'acquitter des formalités de contrôle de l'impôt sur les sociétés reste élevé.

130. Dans le but de réduire la forte concentration des impôts sur un nombre limité de contribuables et réduire les coûts administratifs relatifs à la déclaration et au paiement de l'impôt, des réformes ont été entamées dans le sens de la digitalisation, la simplification et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Ainsi, la déclaration et le paiement en ligne des impôts par les grandes entreprises et les entreprises de taille moyenne est rendu obligatoire depuis Octobre 2019. Des réformes ont également été entreprises pour digitaliser les procédures au niveau de la douane et des administrations telles que la Caisse Nationale de sécurité Sociale (CNSS) et les tribunaux de commerce. Par ailleurs, le nouveau code des impôts entré en vigueur en janvier 2019 fait un effort de simplification majeur dans la mesure où le nombre des impôts a été réduit de manière substantielle. Dans le même ordre d'idée, on est revenu à un taux de TVA unique de 18 %. Enfin dans un but d'élargissement de l'assiette fiscale, l'Impôt sur les sociétés a été réduit au taux de 27 % et des réformes du cadastre ont été entrepris pour améliorer le potentiel de la taxe foncière.

²³ On peut relever que les réformes fiscales introduites dans le cadre de la loi des finances 2019 et le code révisé des impôts entré en application en janvier 2019 (suppression de nombreuses petites taxes et obligation du télépaiement et de la télédéclaration pour les entreprises de taille moyenne et grande).

²² Banque mondiale (2019). Analyse de la Mobilisation des Recettes Fiscales au Togo

131. Le renforcement de la digitalisation de l'administration fiscale, l'optimisation du potentiel de l'impôt foncier et l'identification et la formalisation des opérateurs économiques du secteur informel devraient constituer les axes clés de l'agenda de réforme post-COVI-19. La déclaration et le paiement électronique de l'impôt pourraient s'étendre aux entreprises de petite taille tandis que les fonctions de contrôle fiscal, gestion du contentieux et des restes à recouvrer devraient être automatisés. La finalisation de la mise en place du cadastre fiscal est une réforme indispensable à l'amélioration de la collecte de la taxe foncière tandis que l'élargissement de la base fiscale est tributaire de la formalisation des opérateurs économiques du secteur informel.

2.3.2.2. La question de l'accès au financement

132. La disponibilité et l'efficacité des services et produits financiers sont des facteurs essentiels à la compétitivité des entreprises. L'accès aux ressources financières permet aux entreprises de se développer et d'augmenter leur productivité. Bien que l'inclusion financière à l'échelle du pays soit en nette progression depuis 2014, l'accès au crédit reste une contrainte majeure relevée par les entreprises comme limitant leur développement. La proportion de la population ayant accès aux services financiers est passé de 18,3 % en 2014 à 45,3 % en 2017. En 2017, le niveau d'accès aux services financiers est supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique Sub-Saharienne et à celle des pairs de la zone UEMOA. Les récentes réformes visant l'augmentation de la couverture du bureau d'information de crédit pourrait améliorer d'avantage l'accès aux services financiers.

133. Le recours à l'emprunt bancaire pour financer les investissements est allé croissant au cours des années récentes, en droite ligne de l'amélioration de l'accès aux services financiers. Ainsi, le recours à l'emprunt bancaire passe de 15 % du volume des investissements en 2015 à 45 % en 2018. Cette augmentation s'est faite au détriment des financements sur fonds propres et reflète une baisse tendancielle des taux d'intérêts à la clientèle.

134. A l'échelle de l'entreprise, la contrainte de l'accès au financement reste sévère et s'est accentuée avec la pandémie de la COVID-19. Les données collectées par la Banque mondiale sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur privé montre que 24 % des entreprises observent une diminution de la fourniture des services financiers. Cette nouvelle contrainte se manifeste principalement par une réduction des financements à moyen et long terme et une augmentation des coûts de financement à court terme (taux d'intérêt et garanties).

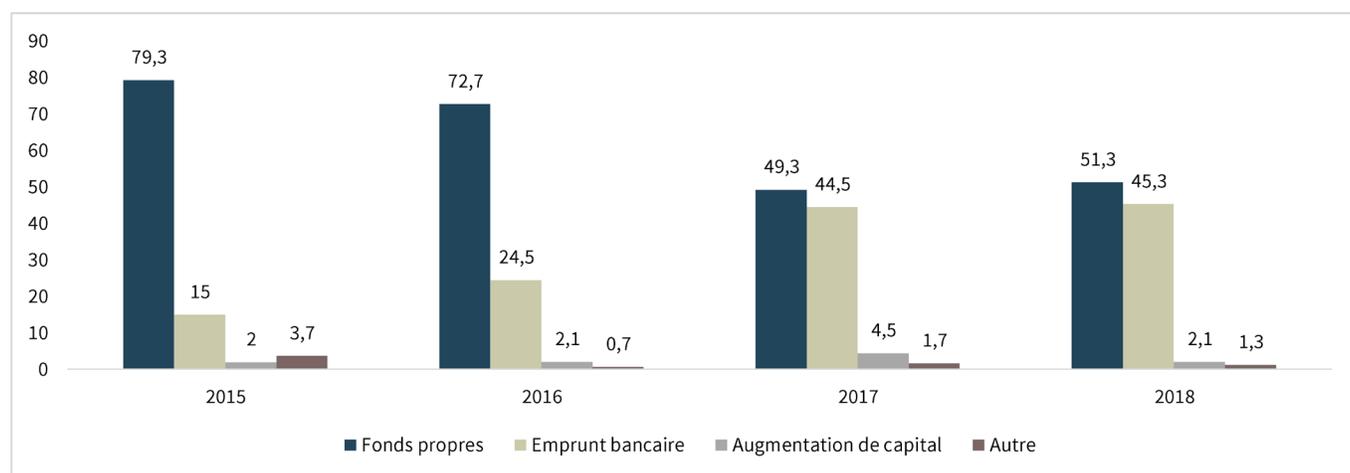
Figure 2.26 : Accès aux services financiers, analyse comparative



Source : Global Findex Database, 2017, Banque mondiale

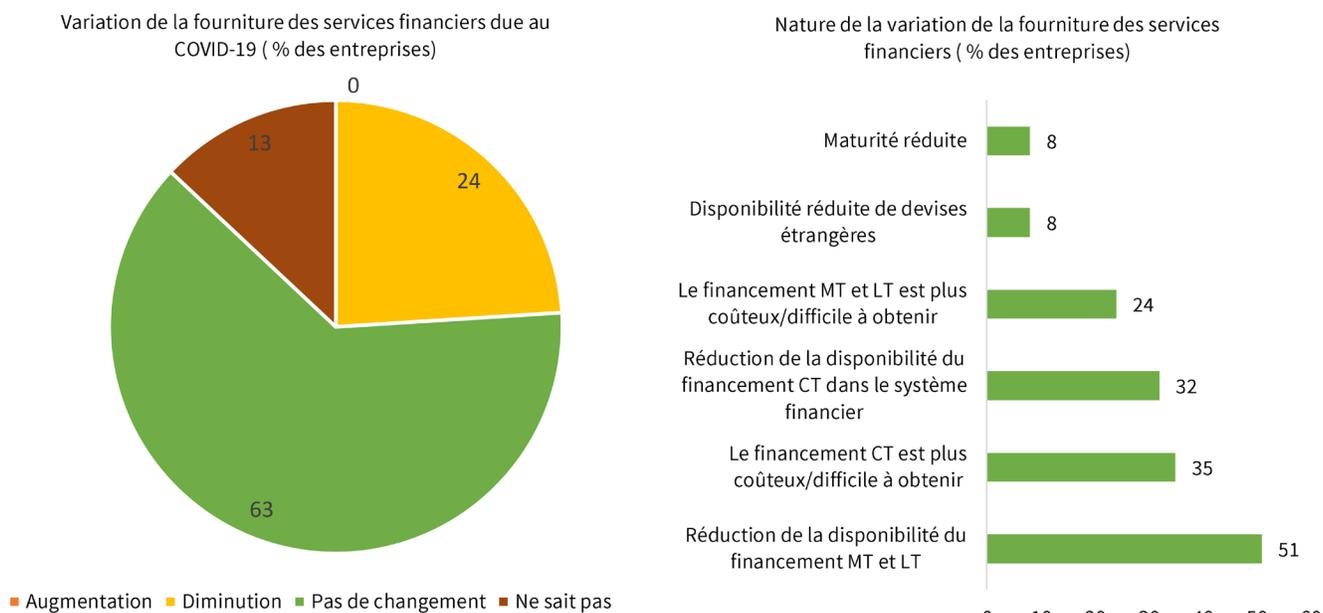
CIV : Côte d'Ivoire ; TGO : Togo ; BEN : Benin ; BFA : Burkina Faso ; MLI : Mali ; SEN : Sénégal ; NER : Niger ; SSA : Afrique Sub-Saharienne

Figure 2.27 : Différentes sources de financement des investissements



Source : Autorités togolaises (Enquêtes de prévisions macroéconomiques, 2013-2018), calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 2.28 : % des firmes qualifiant l'accès aux financements comme une contrainte majeure à l'investissement



Source : Calculs du personnel du Groupe BM, basés sur l'enquête COVBPS de Juin 2020, Groupe de la Banque mondiale

135. La poursuite des réformes visant à accroître la couverture des bureaux d'information de crédit et de facilitation de l'accès au titre foncier est capital pour l'amélioration de l'accès au crédit. Les difficultés d'octroi du crédit aux entreprises peuvent s'expliquer par les questions d'asymétrie de l'information, l'absence ou l'insuffisance du collatéral, l'insuffisance de produits financiers adaptés à certains secteurs d'activité et d'évaluation adéquate des risques. Ces problèmes peuvent être solutionnés par le renforcement de la qualité et l'étendue des informations sur le crédit, notamment en ce qui concerne les données des Institutions de microfinance. Par ailleurs, la digitalisation du cadastre foncier et la facilitation de l'accès au titre foncier est importante pour la constitution des garanties requises pour l'obtention du crédit.

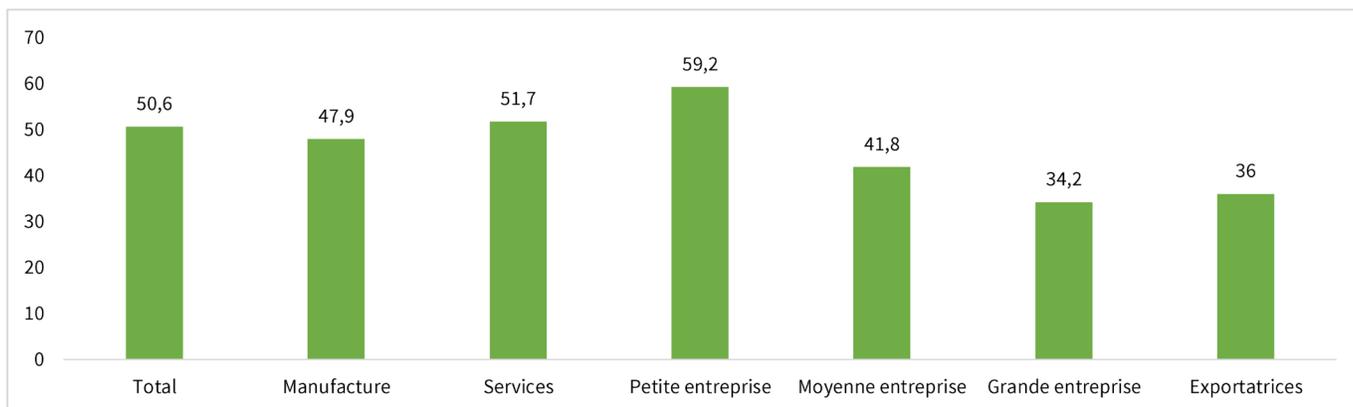
2.3.2.3. La concurrence déloyale du secteur informel

136. Le secteur informel peut être une source de concurrence déloyale pour les entreprises formelles. En effet, les entreprises informelles peuvent bénéficier d'un avantage sur les coûts de production car elles ne paient pas ou peu d'impôt. De même, elles peuvent avoir un avantage non monétaire dans la mesure où elles respectent peu ou pas la réglementation. Par ailleurs, un niveau d'informalité élevé prive le Gouvernement de ressources fiscales précieuses et limite sa capacité de régulation des secteurs d'activités. En se référant aux données du RGE (2018), la concurrence déloyale est mise en avant comme l'une des contraintes au développement des activités dans le secteur privé. Cette préoccupation est également soulignée dans le WES (2016).

137. La concurrence déloyale des entreprises du secteur informel est plus élevée que la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne. La Figure 2.29 montre qu'en moyenne 50,6 % des entreprises considèrent la concurrence déloyale du secteur informel comme une contrainte au développement de l'activité des structures privées formelles. Cette contrainte semble plus forte dans le secteur des services et pour les entreprises de petite taille. Par ailleurs, une comparaison avec le Rwanda et la moyenne des pays de l'Afrique Sub-Saharienne suggère que

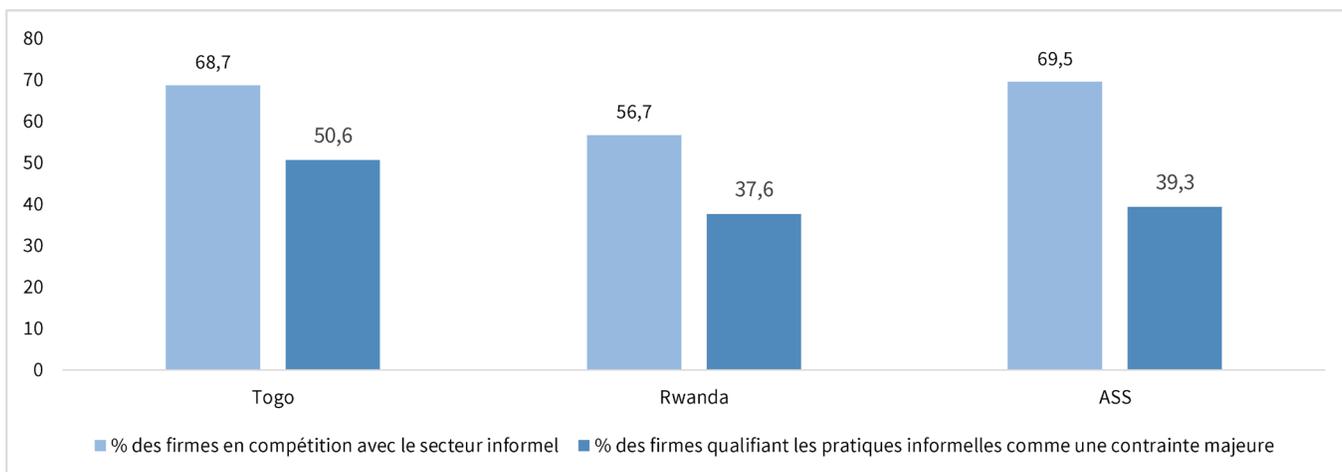
le problème est d'une relative acuité. En effet, seulement 37,6 % des entreprises se plaignent des pratiques de concurrence déloyale du secteur informel au Rwanda, tandis que la moyenne pour l'Afrique Sub-saharienne se situe à 39,3 % (Voir Figure 2.30). Dans le même sens, 68,7 % des entreprises formelles estiment être en concurrence avec celles du secteur informel au Togo. Ce pourcentage est substantiellement plus faible au Rwanda (37,6 %) et légèrement plus élevé pour la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne (69,5 %).

Figure 2.29 : Perception du caractère nuisible des pratiques concurrentielles déloyales du secteur informel



Source : World Enterprise Survey (2016) et calculs du staff de la Banque mondiale

Figure 2.30 : Informalité et pratiques informelles (% firmes)



Source : World Enterprise Survey (2016) et calculs du staff de la Banque mondiale

2.3.2.4. La qualité des infrastructures d'énergie et de télécommunication

138. L'accès à l'énergie s'est amélioré au Togo malgré de fortes disparités entre le milieu urbain et rural. Un approvisionnement énergétique fiable et abordable améliore la position concurrentielle des entreprises. Le Togo a réalisé des progrès louables pour améliorer l'accès à l'électricité aussi bien en zones urbaines que rurales. Le taux d'électrification du Togo a augmenté régulièrement au cours des dix dernières années en raison d'une stratégie d'électrification qui vise à atteindre une couverture de 100 % d'ici 2030. Le taux d'électrification est passé de 30 % de la population en 2010 à 48 % en 2017. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne qui est de 44,5 %. Il demeure néanmoins une forte disparité entre le milieu rural (19,4 %) et le milieu urbain (88,8 %).

139. Toutefois le coût du service est élevé et la qualité insuffisante. Par ailleurs, les contraintes opérationnelles et les pertes de distribution entraînent une alimentation électrique inégale, tandis que le coût relativement élevé continue de poser de sérieux problèmes aux entreprises. L'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs est de 3 au Togo sur une échelle de 8 contre 6 pour le Rwanda et 1,6 pour la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne. Par ailleurs, si le nombre de procédures à effectuer pour être raccordé au réseau électrique (3) est inférieur à celui du Rwanda et de la moyenne des pays de l'Afrique Sub-Saharienne, le temps nécessaire pour effectuer les démarches de raccordement est plus du double de celui du Rwanda, mais reste plus faible que la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne. Enfin, le prix du kWh d'électricité reste relativement élevé.

Tableau 2.3 : Contraintes à l'investissement liées à la qualité des infrastructures d'énergie électrique

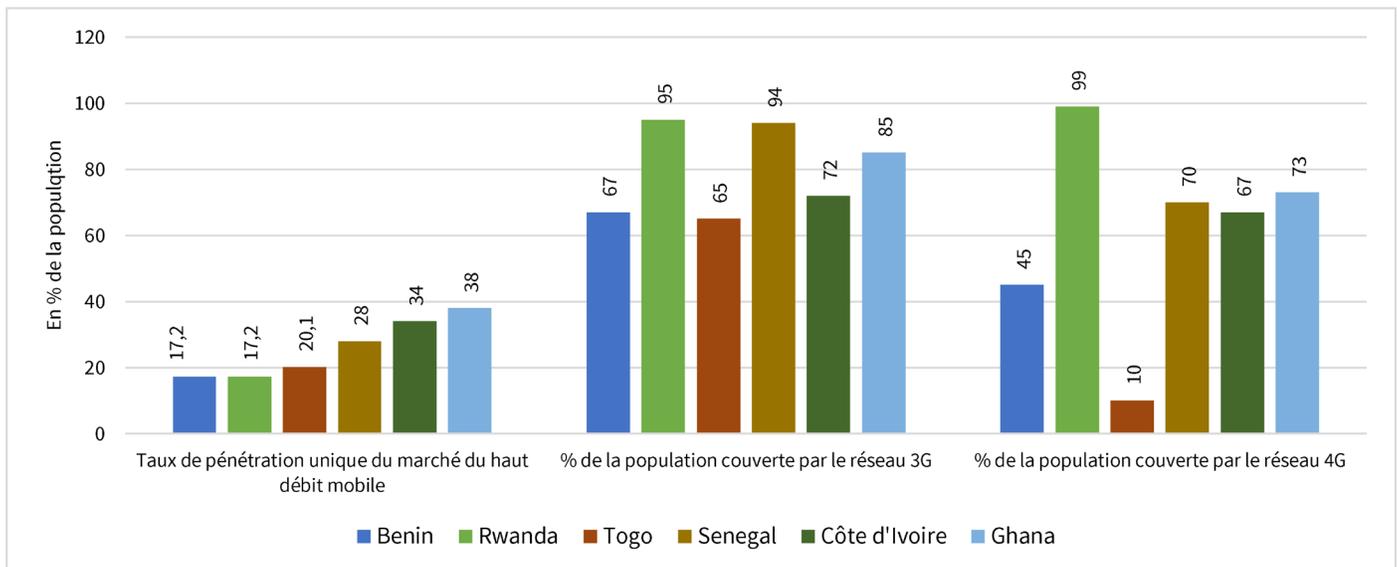
| | Togo | Rwanda | ASS |
|--|------|--------|-------|
| Indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) | 3 | 6 | 1,6 |
| Nombre de procédures pour être connecté au réseau électrique | 3 | 4 | 5 |
| Temps (en jours) nécessaire pour être connecté au réseau électrique | 66 | 30 | 109,6 |
| Prix de l'électricité (centime dollar/KwH) | 17,6 | 13,7 | |

Source: Doing Business (2020)

140. La qualité des infrastructures de télécommunications constitue une contrainte majeure de développement des entreprises. Les technologies efficaces de l'information et de la communication (TIC) réduisent les coûts de transaction et favorisent la connectivité et l'innovation sur le marché. Le coût élevé et les services relativement médiocres contraignent les entreprises et limitent l'effet de levier et les retombées que le secteur des TIC peut créer.

141. Le niveau d'adoption du haut débit est l'un des indicateurs les plus importants du niveau de préparation pour l'ensemble des services numériques et de l'utilisation des données comme moteur économique. Comme l'illustre la Figure 2.31, actuellement, la pénétration du haut débit mobile au Togo est de 36,8 %, et la pénétration du marché du haut débit mobile unique (c'est-à-dire basée sur un abonnement unique à des services à haut débit) est de 20 %. Le niveau de pénétration du marché du haut débit mobile unique au Togo le place au 28ème rang en Afrique subsaharienne. Le Togo est comparable à plusieurs pays qui ont un taux de pénétration similaire de 20 %, mais il devrait accélérer s'il souhaite rejoindre le groupe des plus performants comme l'Afrique du Sud, le Cap-Vert et le Botswana, entre autres.

Figure 2.31 : Indicateurs d'accès aux technologies de l'information et de la communication



Source : Banque mondiale, GSMA Intelligence (2019).

142. Des efforts substantiels doivent être effectués dans le cadre du déploiement de la 3G et 4G. Une autre mesure pour comparer et évaluer l'état des services du numérique au Togo aujourd'hui est le niveau de couverture des réseaux mobile haut débit. La couverture du haut débit mobile dans le pays s'est améliorée mais nécessite de nouveaux progrès, car la 3G couvre 65 % et la 4G seulement 10 % de la population. Par rapport à une sélection de pays subsahariens, le Togo est en retard dans la couverture de la population en 3G et 4G. Par rapport au Rwanda, par exemple, et malgré un pourcentage plus faible de la population rurale (l'un des facteurs ayant un impact sur le niveau d'investissement nécessaire pour étendre la couverture), le Togo a une couverture 3G et 4G plus faible. Il est également à la traîne d'autres pays comme le Bénin, le Ghana et le Sénégal. Entre autres, le faible niveau de

couverture peut être attribué au retard dans la fourniture de licences aux opérateurs pour déployer la 3G et la 4G par rapport à d'autres pays comme le Rwanda, le Ghana et le Sénégal.

143. Ce faible accès au réseau internet reflète principalement des coûts élevés de connexion. En effet, en 2019, 1GB de connexion internet coûte l'équivalent de 13 % du Revenu National Brut par tête contre 3 % au Rwanda, à titre d'exemple. La principale faiblesse du secteur est le niveau limité de concurrence qui entraîne des coûts élevés et une mauvaise qualité des services. Des services TIC coûteux et déficients n'encouragent pas les entreprises à moderniser leurs pratiques commerciales ou leur mode de production, limitant ainsi leur position concurrentielle.

Encadré 5 : Une stratégie d'électrification ambitieuse

Conscient que l'accès à une énergie électrique de qualité et abordable est un préalable pour le développement et la croissance inclusive, le Togo a mis en place une stratégie qui ambitionne d'assurer un accès universel à l'électricité à tous les Togolais d'ici 2030.

Cette nouvelle stratégie marque un changement radical de paradigme et repose sur trois axes essentiels :

- Capitaliser le potentiel des énergies renouvelable tout en réduisant le gap entre milieu urbain et rural par la création de l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2R).
- L'introduction des solutions hors réseau (mini grids et kits solaires).
- Une implication plus accrue du secteur privé y compris par des Partenariats Publics Privés.

Quelques projets phares sont déjà en cours d'implémentation.

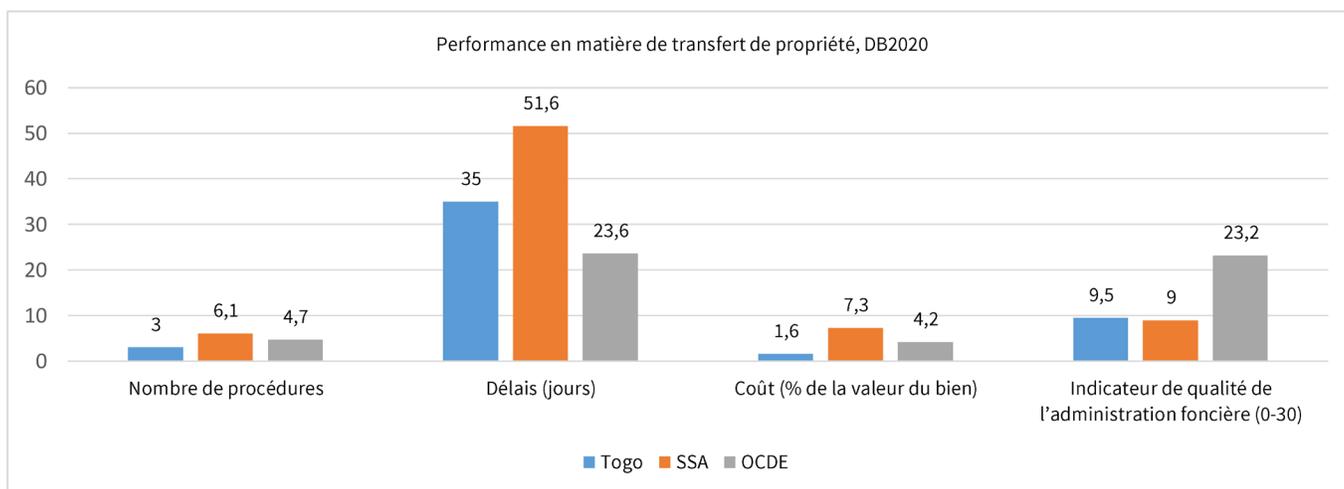
- Le projet d'électrification rurale CIZO couvre toute l'étendue du territoire togolais et vise à l'horizon 2022 un accès à l'électricité par la fourniture des kits solaires individuels à coûts abordables à plus de 2 millions de citoyens (soit environ 300.000 foyers).
- Le projet de centrale thermique de Kekeli d'une puissance de 65 MW vise la fourniture d'une énergie électrique additionnelle à plus de 250 000 foyers.
- Le projet de central solaire photovoltaïque d'une capacité de 30 MW.

2.3.2.5. Le Foncier

144. Investir dans des activités productives nécessite un accès sécurisé à la terre. La bonne gestion de l'offre foncière est essentielle pour encourager les investissements dans l'agriculture commerciale, le développement industriel et les services d'infrastructure. L'adoption récente du code foncier fournit le cadre légal approprié pour solutionner les problèmes liés à la terre et au transfert de propriété. Il importe à présent que les décrets d'application soient signés et les institutions prévues par le code soient mises en place. Par ailleurs, l'installation de démembrements du guichet unique du foncier sur l'ensemble du territoire, de même que la poursuite du processus de digitalisation afin d'accélérer le processus de délivrance des titres fonciers et d'inscription des garanties hypothécaires permettraient d'accélérer le processus d'accès au foncier pour tous et à moindre coût.

145. Bien que la performance du Togo en matière de réformes relatives au transfert de propriété au cours des trois dernières années soit exceptionnelle, des efforts doivent être poursuivis pour définitivement hisser le Togo au niveau des standards mondiaux. Les réformes récentes en matière de transfert de propriété ont permis au Togo de réduire substantiellement le nombre de procédures, les délais et les coûts. Toutefois, la marge de progression du Togo reste importante, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'administration foncière qui inclut des domaines aussi variés que la fiabilité des infrastructures et la résolution des litiges fonciers.

Figure 2.32 : Performance en matière de transfert de propriété, DB2020



Source : Banque mondiale, Doing Business (2020)

2.3.3. Contraintes limitant le développement de l'initiative privée dans quelques secteurs prioritaires

146. Cette sous-section analyse les contraintes qui freinent le développement de l'initiative privée dans les secteurs prioritaires. Le PND définit les orientations stratégiques du Gouvernement en matière de croissance et de développement. Il vise avec les axes 1 et 2 la mise en place d'un hub logistique et d'un centre d'affaire de premier ordre d'une part et d'autre part sur le développement de pôles de transformation agricole, manufacturière (de fabrication légère) et d'industrie extractive. La réalisation de cette ambition suppose des investissements et des réformes de premier plan dans les secteurs agricole, minier, du transport et de la logistique, du tourisme, de l'énergie et des NTIC.

147. Cette sous-section reprendra chacun des secteurs susmentionnés et fournira des informations générales sur l'importance du secteur pour l'économie et examinera les contraintes sectorielles qui entravent la croissance du secteur. Ensuite, chaque section discutera de deux aspects de la COVID-19 pour chaque secteur : le rôle du secteur dans la propagation de la COVID-19 et l'impact de la COVID-19 sur le secteur. Finalement, cette sous-section apportera des propositions pour une stratégie/politique de croissance pour chaque secteur, étant donné la nouvelle réalité de la COVID-19.

2.3.3.1. Transport et logistique

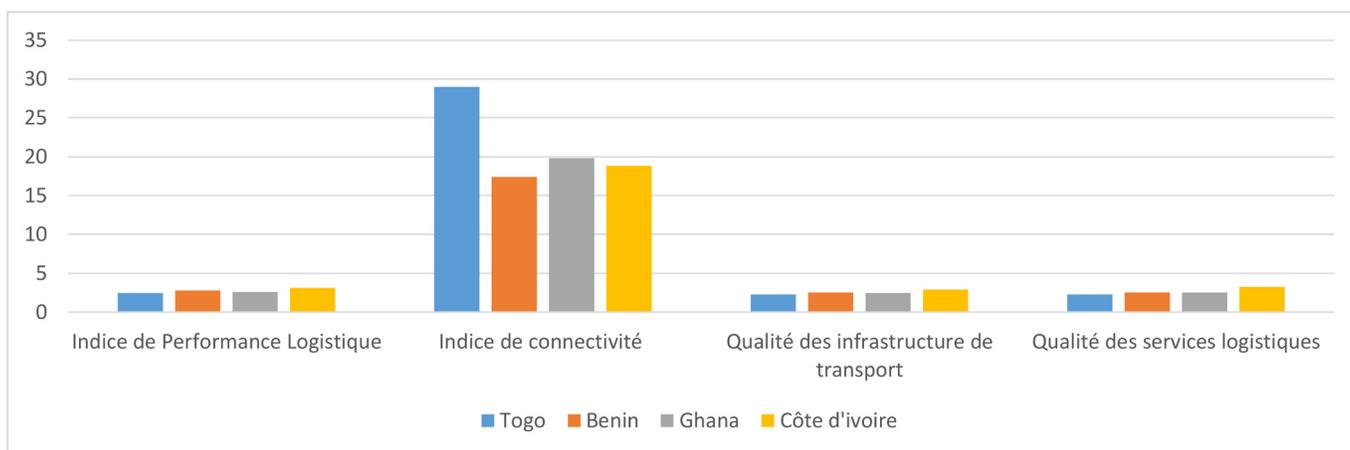
148. Le Togo a une position naturelle qui pourrait lui donner un avantage compétitif au niveau régional en tant que plate-forme multimodale de transit et de logistique. Le Port Autonome de Lomé (PAL), principale voie d'accès à la mer est le plus profond de la région de l'Afrique de l'Ouest avec un tirant d'eau de 16,6 mètres et une capacité annuelle de 1 100 000 EVP (Equivalent Vingt Pieds) permettant à de plus grands paquebots de transiter par ses installations et donnant au PAL un avantage régional unique. Compte tenu de son emplacement en tant qu'atout naturel, les

améliorations du Togo dans le secteur de la logistique et des transports seront essentielles pour réaliser le potentiel commercial du pays et stimuler la croissance économique.

149. Le Togo a amélioré sa connectivité grâce à d'importants investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires entrepris depuis 2011. Il s'agit notamment de l'amélioration et l'extension du parc routier, l'extension des installations portuaires (poste d'amarrage et de chantier) et la concession du terminal à conteneurs de Lomé (LCT). Le trafic portuaire total a augmenté de 9,2 millions d'unités pour atteindre 19,3 millions en 2017. L'activité de transbordement a joué un rôle majeur dans cette embellie et est passée de 1,7 million d'unités à 12,2 millions d'unités. Ainsi, la performance du Togo est bien au-dessus de ses comparateurs régionaux dans le domaine du transport maritime. A titre d'illustration, son indice de connectivité pour le transport maritime régulier est supérieur à celui de ses voisins et se situe à 29 en 2019, contre 17,4 pour le Bénin, 18,8 pour la Côte d'Ivoire et 19,8 pour le Ghana.

150. Les contraintes générales et sectorielles applicables : Nonobstant la relative bonne performance du port togolais, les faiblesses des services logistiques limitent le potentiel du pays en tant que plate-forme multimodale de transport et de logistique. L'indicateur Doing Business « Commerce transfrontalier » indique une réglementation lourde régissant les services de logistique et de transport. Le Togo est d'ailleurs passé du 129^e rang en 2018 au 131^e rang en 2019. Les retards associés à la conformité aux frontières et aux documents pour les importations sont estimés respectivement à 168 heures et 180 heures. Le temps total requis est trois fois plus élevé qu'au Ghana voisin, plus de deux fois plus élevé qu'au Bénin et 60 % supérieur au temps correspondant en Côte d'Ivoire. Cela limite les efforts du Togo visant à étendre son rôle de plaque tournante régionale.

Figure 2.33 : Performance du Togo en matière de transport et logistique



Source : Indice de Performance Logistique, Banque mondiale (2018)

151. En outre, l'indice de performance logistique (IPL) du Togo est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et se situe derrière ses concurrents immédiats le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. En effet, le score global de l'IPL a légèrement diminué, passant de 2,62 en 2016 à 2,45 en 2018. Parmi les dimensions mesurées par l'IPL, les domaines de préoccupation comprennent la qualité des infrastructures de commerce et de transport et la qualité des services logistiques. Ce score de ce dernier est également passé de 2,46 en 2016 à 2,25 en 2018. Parallèlement, les concurrents régionaux progressent.

152. La mauvaise qualité des infrastructures de transport et des services logistiques est tributaire de la mauvaise qualité et des coûts de la fourniture de l'énergie électrique et des services de technologie de l'information et de la communication, ainsi que de l'absence de chemin de fer (contrairement à la Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Bénin). La flotte de camions au Togo est vieille et la surcharge des camions âgés à déployer sur des routes pas toujours de bonne qualité contribuent grandement au problème. L'absence (i) de normes et de limites pour le chargement des camions, (ii) du financement pour l'achat de camions neufs, (iii) d'un mécanisme de crédit-bail, et (iv) d'un système de rachat de vieux camions auprès des propriétaires existants, accélèrent la dégradation du parc

routier, entraînant des retards et une augmentation des coûts. De plus, les pannes importantes représentent un énorme fardeau financier pour les petits camionneurs. Les camions plus anciens sont également moins économes en énergie et sont plus fréquemment impliqués dans des accidents de la route.

153. Afin d'éliminer les obstacles à l'augmentation des investissements privés dans ces secteurs, les actions suivantes seraient nécessaires à court et à moyen terme : Améliorez l'efficacité logistique, Améliorer les infrastructures de transport, Renforcer les capacités de la main-d'œuvre logistique au Togo.

154. Améliorez l'efficacité logistique. Il sera important de conserver l'avantage compétitif du pays en tant que plaque tournante des transports pour la région, en particulier compte tenu de la concurrence accrue des ports voisins. Les douanes exigent encore de nouvelles améliorations en termes d'efficacité et d'automatisation. Des procédures de dédouanement améliorées sont également nécessaires pour positionner le Togo comme point d'entrée des pays voisins comme le Niger et le Burkina Faso qui sont sans littoral, ainsi que de toute la sous-région. Les améliorations apportées au guichet unique, qui réduisent considérablement les interactions directes

entre les commerçants, les affréteurs, les transitaires et les agents de contrôle, amélioreront également l'expérience des entreprises privées en matière de logistique.

155. Améliorer les infrastructures de transport. Le développement de l'investissement privé dans le secteur du transport et de la logistique est conditionné à l'amélioration des infrastructures et des moyens de transport. Cela suppose des investissements en infrastructures, y compris la mise sur pieds d'un chemin de fer pour faciliter l'acheminement des marchandises vers les pays voisins, le renouvellement et la maintenance de la flotte de camions par la mise en place de mécanismes de crédit-bail et d'un système de rachat des vieux camions auprès de propriétaires existant et l'institution de normes et limites pour le chargement des camions. Dans ce sens il faut noter que la loi sur le crédit-bail a été voté par l'assemblée nationale et les dispositions y relatives sont intégrées au Code général des impôts. Par ailleurs le renforcement du cadre réglementaire, en particulier l'adoption du projet de lois sur les Partenariats Public et Privés (PPP) et les textes d'application correspondants est indispensable.

156. Renforcer les capacités de la main-d'œuvre logistique au Togo. Cela comprendrait des postes à tous les niveaux, depuis les directeurs de la logistique avec une responsabilité décisionnelle de haut niveau jusqu'aux travailleurs de première ligne (les chauffeurs de camion, les conducteurs de chariots élévateurs et cueilleurs d'entrepôt) en passant par les superviseurs de la logistique. Le renforcement des capacités comprendrait un programme d'accréditation ou de certification pour définir les compétences nécessaires pour chaque catégorie d'emploi et classer le niveau de compétences qui manque à tous les niveaux. Tout programme de certification doit inclure un aspect pratique de formation en cours d'emploi normalisé et mesurable. Il comprendrait également un certificat de compétence professionnelle qui confirme des compétences professionnelles supplémentaires en plus de la conduite et de la formation pratique avec des camions-écoles qui n'existent pas au Togo.

COVID-19 et le secteur des transports : implications et options de politiques pour une croissance post-COVID-19

157. Le camionnage est considéré comme un mode de transport essentiel en période de pandémie. La principale préoccupation du secteur du transport routier est la pénurie de chauffeurs et la sécurité sanitaire des chauffeurs disponibles ainsi que de leurs infrastructures. Étant le mode de transport préféré pour les biens essentiels, le transport routier est fortement tributaire de l'approvisionnement continu en nourriture, médicaments et autres produits essentiels, mais aussi peut jouer un rôle dans la propagation du virus.

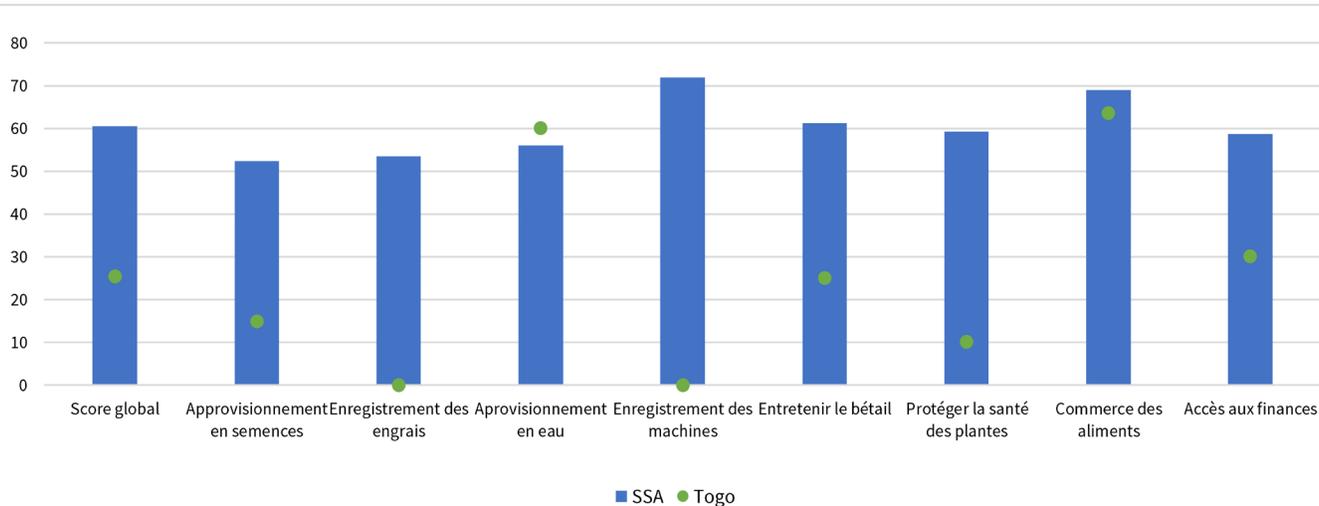
158. Le Togo pourrait se concentrer plus sur les corridors de transport, notamment en veillant à ce que les services le long du corridor (haltes routières, services de restauration, etc.) restent ouverts afin que les activités de camionnage puissent se poursuivre. Certaines mesures doivent également être prises au niveau de chaque entreprise. Les entreprises du secteur de la logistique doivent se concentrer sur l'élaboration de plans de gestion de crise pour faire face aux interruptions des activités de la chaîne d'approvisionnement et analyser les facteurs ayant un impact sur la dynamique des chaînes d'approvisionnement internationales conduisant à une incertitude accrue dans les opérations logistiques aux niveaux tactique, opérationnel et stratégique. En plus de cela, les entreprises peuvent mettre à jour leurs politiques d'inventaire, évaluer d'autres options logistiques entrantes et sortantes, et se concentrer davantage sur la planification de la main-d'œuvre, et intensifier leur utilisation de la technologie pour contrôler la chaîne d'approvisionnement de bout en bout comme clés d'accroissement de la résilience et d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur les activités.

2.3.3.2. Le secteur agricole

159. L'agriculture est un pilier important de l'économie togolaise, responsable d'environ 30 % du PIB et occupant plus de la moitié de la population active. L'objectif du Togo tel que défini dans le PND est d'orienter le secteur agricole vers une plus grande productivité et la transformation afin d'atteindre la sécurité alimentaire et réduire significativement le déficit de la balance commerciale agricole. Pour ce faire, le Togo envisage le développement des chaînes de valeur dans les filières porteuses, des agropoles et pôles de compétitivité pour la transformation agricole. En s'appuyant sur le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) couvrant la période 2017-2026, le Togo cible (i) l'amélioration de la productivité agricole de l'ordre de 10 % par an ; (ii) une amélioration sensible de la balance commerciale agricole de -44 milliards FCFA en 2016 à -5,65 milliards FCFA à l'horizon 2022 ; (iii) une réduction du taux de pauvreté en milieu rural à moins de 50 % en 2022 et (iv) une réduction de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant de la malnutrition aigüe à 3 % en 2022.

160. Les contraintes générales et sectorielles applicables : l'atteinte de ces objectifs nécessite une forte implication du secteur privé aussi bien dans la production que dans la transformation. L'évaluation Doing Business 2019²⁴ pour l'agriculture montre les difficultés relatives à la fourniture des semences de bonne qualité, l'accès aux engrais, la protection de la santé des plantes et l'accès au crédit sont des facteurs à même d'expliquer le faible attrait relatif du secteur agricole pour le secteur privé. Le score global du Togo est inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique Sub-saharienne. Cela reflète une mauvaise performance dans les domaines évoqués précédemment. Ainsi, par exemple, la réglementation phytosanitaire est faible. Il en est de même de la législation relative à la fourniture des engrais et des semences. Une des préoccupations majeures à cet égard est le déficit d'acteurs clés dans le secteur du fait d'une imparfaite libéralisation de la commercialisation et du marketing. On peut ajouter aux facteurs évoqués l'étroitesse du marché domestique et le faible pouvoir d'achat des populations. Dans un tel contexte, le segment des exportations peut être plus à même d'attirer les investisseurs privés.

Figure 2.34 : Paramètres d'attractivité pour l'investissement dans le secteur agricole



Source : Indice de Performance Logistique, Banque mondiale (2018)

²⁴ Cette composante n'est pas traitée dans le DB2020 du Togo. Il s'agit d'un sous-rapport du Doing Business

161. Le rôle crucial des exportations dans la promotion de la croissance du secteur agricole est bien reconnu. Cela est particulièrement vrai dans un petit pays comme le Togo, où le marché intérieur est extrêmement limité, avec un pouvoir d'achat réduit. Les principales cultures d'exportation - coton, cacao, café, noix de cajou - sont cultivées sur de grandes surfaces par de petits exploitants dont la principale préoccupation est d'augmenter les rendements d'une production de bonne qualité. En outre, la transformation n'est pas un objectif réaliste pour le cacao ou le café, au-delà de marchés à créneaux étroits, alors que des installations sont déjà en place pour le cajou et le coton. Ainsi, les exportations agricoles traditionnelles ont besoin de meilleurs services de vulgarisation, de replantation de variétés améliorées, d'une meilleure utilisation des engrais et de saines pratiques de gestion de l'eau.

COVID-19 et le secteur agricole : implications et options de politiques pour une croissance post-COVID-19

162. La crise de la COVID-19 a significativement affecté le secteur agricole notamment au travers de la perturbation des chaînes de valeurs et des freins à la mobilité de la main d'œuvre. La perturbation des chaînes de valeurs agricoles a rendu difficile l'approvisionnement en intrants avec un impact négatif aussi bien sur la production agricole que sur l'agro-industrie. L'enquête menée par la Banque mondiale sur l'impact de la COVID-19 révèle que 90 % des entreprises du secteur agricole et agro-industrie ont observé une baisse des ventes même si la grande majorité d'entre elles a maintenu une activité.

163. De manière globale, d'importantes contraintes doivent être levées pour que le secteur agricole puisse attirer davantage d'investissements privés et réaliser son potentiel. Alors que certains investisseurs du secteur privé dans l'agriculture font état d'une amélioration de

«l'environnement des affaires», les progrès sont trop lents pour libérer le potentiel du secteur et stimuler la croissance économique. Plus précisément, cinq contraintes clés doivent être levées : l'accès au financement, faible qualité des infrastructures, déficit de collaboration intersectorielle, accès limité à la technologie entre autres.

164. Accès au financement. Le manque d'accès à des financements abordables est régulièrement cité par les investisseurs du secteur privé comme le principal obstacle à la mise en œuvre de projets sur le terrain. Le secteur agricole au Togo est faiblement financé par les banques et les systèmes de financement décentralisés (SFD). En effet, en 2017, seulement 0,2 % des prêts bancaires et 10 % de ceux des SFD ont été octroyés au secteur Agricole. C'est dans ce contexte que le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) a été créé avec pour objectif d'accroître le volume des prêts au secteur agricole de 0,2 % à 5 % du portefeuille total des prêts bancaires dans un délai de 10 ans. Au titre de la campagne agricole 2019, l'appui du MIFA a facilité l'accès au crédit pour acteurs du secteur Agricole. Ainsi, le secteur financier a pu octroyer à 76 519 bénéficiaires, des crédits d'un montant total de 5 980 126 500 FCFA. Par ailleurs, le renforcement et l'amélioration des interventions de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF) permettrait plus encore de lever les contraintes d'accès au financement des entreprises en général et des agriculteurs en particulier.

165. Infrastructure. Le mécontentement à l'égard de la qualité des infrastructures physiques a été signalé comme l'une des principales contraintes par de nombreuses entreprises privées. Parmi les besoins les plus critiques cités figuraient l'accès à un approvisionnement stable en électricité, la capacité de transporter des marchandises et l'investissement public dans l'irrigation.

166. Collaboration intersectorielle. La collaboration intersectorielle est de plus en plus reconnue comme un élément clé pour réussir à exécuter les engagements d'investissement. Les entreprises ne peuvent surmonter des contraintes spécifiques au sein des chaînes de valeur et des systèmes de marché, que si elles travaillent en synergie avec des partenaires du secteur public pour la conceptualisation et l'implémentation des réformes.

167. Compétences et accès limité aux technologies améliorées. La recherche d'une main-d'œuvre qualifiée est également une contrainte : (i) les petits exploitants manquent de compétences pour augmenter la qualité et la quantité de la production et le coût de la formation est prohibitif pour les entreprises ; (ii) la plupart des organisations paysannes sont mal gérées ; et (iii) il y a une pénurie de directeurs commerciaux pour superviser les opérations de marketing et de commercialisation.

168. Politique. De nombreuses entreprises ont estimé que leur volonté d'investir n'était pas soutenue par des politiques nationales efficaces en matière de commerce, d'agriculture et d'investissement. En outre, les formalités administratives et réglementaires ne sont pas traitées efficacement, en particulier les questions foncières et le manque de clarté sur la propriété foncière. Dans de nombreux cas, les politiques sont approuvées au niveau régional et parfois national, mais pas mises en œuvre de manière cohérente, ou pas du tout, au niveau local. Cela est souvent dû à un manque de capacités administratives, mais dans certains cas, les politiques n'ont pas été suffisamment ancrées dans le secteur privé. À cet égard, une priorité essentielle sera de renforcer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé autour des investissements par le biais de plateformes nationales et spécifiques aux produits de base qui soutiennent le programme agricole national.

2.3.3.3. Le secteur minier

169. Des progrès importants ont été accompli récemment dans le secteur minier. La Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) et le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PGDM) ont franchi une étape importante pour la transparence et l'efficacité avec la mise en ligne en Janvier 2020 du Cadastre Minier, du Système d'Informations Géologiques et Minières (SIGM) et du système de Gestion Electronique des Documents (GED) ; leur lancement officiel a pris place en Décembre 2019. Ces différents systèmes sont dotés d'une interface interne à la DGMG, permettant d'actualiser systématiquement les données sur les permis miniers, de suivre les engagements des opérateurs, de compiler des données détaillées et documents sur les informations géologiques et minières. Le SIGM et le Cadastre minier sont aussi dotés d'un portail public permettant à tout investisseur intéressé de se renseigner de manière accessible sur le potentiel minier à travers le territoire togolais et d'avoir une visibilité sur les zones du territoire où des permis de recherche et d'exploitation ont déjà été délivrés.

170. Les gisements prouvés de phosphates carbonatés détiennent le plus fort potentiel de développement minier et devraient bénéficier d'une facilitation dédiée pour attirer des partenaires stratégiques dotés de capacités financières et techniques pour développer le potentiel. Dans la mesure où le montage des investissements de transformation et les installations de mise en valeur du phosphate carbonaté sont d'une envergure beaucoup plus vaste que les opérations minières en existence aujourd'hui, une stratégie détaillée sera nécessaire afin d'identifier tous les aspects clés pour réaliser la vision de transformation. Ces aspects portent sur (i) la nature de la participation de l'Etat, (ii) la certification des réserves de minerai, (iii) les technologies d'enrichissement du produit brut, (iv) les infrastructures préalables, (v) les risques environnementaux et sociaux, (vi) les retombées économiques et financières. Plusieurs études sont en cours d'exécution, et en étroite collaboration avec le groupement Dangote, afin de répondre à certaines de ces questions.

171. Les contraintes générales et sectorielles applicables : Le développement du secteur minier ne peut se faire sans une gestion adéquate des risques sociaux et environnementaux. L'industrie minière togolaise a un héritage de sites miniers abandonnés qui n'ont pas été correctement réhabilités, et les relations communautaires ont été caractérisées par des conflits et des plaintes plutôt que par des consultations et une réelle collaboration. Une condition préalable importante au soutien public à la promotion du secteur minier est une gestion efficace de la dégradation de l'environnement et des griefs sociaux causés par les opérations minières à ce jour, y compris la fourniture de ressources supplémentaires aux agences d'inspection et d'application du code minier. La fermeture des mines et la réhabilitation des sites miniers abandonnés sont des actions essentielles mais coûteuses pour restaurer la confiance du public. Le projet de gouvernance et de développement minier financé par l'IDA soutient à la fois des campagnes d'inspection préventive et des systèmes d'information pour suivre les développements de la mine, de l'exploration la plus précoce à la fermeture et à la réhabilitation finale de la mine.

COVID-19 et le secteur minier : implications et options de politiques pour une croissance post-COVID-19

172. La propagation de la COVID-19 devrait avoir un impact significatif sur le secteur minier. Tout d'abord la fermeture des frontières et la baisse de la demande mondiale pourrait négativement affecter les exportations minières. Par ailleurs des projets minières y compris le projet d'exploitation des gisements de phosphate carbonatés pourraient être retardés du fait de la pandémie de la COVID-19. Les problèmes de santé et d'environnement pourraient se poser dans les exploitations minières artisanales, en raison des mauvaises conditions de travail et du faible accès à des infrastructures adéquates d'assainissement et d'eau.

173. L'enregistrement et la publication systématique de l'information géologique doit être renforcée. Les

ressources souterraines du Togo n'ont pas reçu le même niveau d'intérêt de la part des sociétés internationales d'exploration minérale que d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest, tels que le Ghana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali. Cela signifie que les informations géologiques sont limitées aux données de prospection régionale à faible résolution qui ont été produites par le Gouvernement ou financées par l'assistance technique. Un effort concerté pour enregistrer et publier systématiquement toutes les géosciences existantes dans le système d'information géologique et minérale a abouti en décembre 2019. Le système rend les informations géologiques existantes accessibles aux investisseurs potentiels afin d'attirer des capitaux d'investissement et un savoir-faire technique pour explorer et développer les ressources minérales. Il est impératif que les autorités compilent et publient activement les futures données d'exploration, notamment les données géophysiques aéroportées qui seront préparées d'ici le milieu de 2021. La valeur du système d'information augmentera au cours de la prochaine décennie s'il est bien géré.

174. Le cadre juridique manque d'un ensemble complet de règlements d'application pour confirmer et formaliser les procédures pour les droits d'utilisation des terres et les permis d'exploitation des minéraux. Les incertitudes concernant la sécurité d'occupation des titulaires de permis diminuent l'intérêt des investisseurs pour les campagnes de recherche et d'exploration à grande échelle, car un permis d'exploration prometteur ne peut pas être converti en permis d'exploitation et de production. Il est nécessaire d'améliorer le cadre d'investissement en termes de certitude pour les investisseurs concernant les droits de propriété, les conditions fiscales et d'autres domaines d'autorisation générale. Cette incertitude est aggravée par l'absence d'exigences ou de critères de décision clairs pour l'octroi ou le rejet d'une demande de permis minier. Cela signifie que les investisseurs se soumettent à des décisions discrétionnaires dans un processus indépendant de leur volonté. d'entre elles a maintenu une activité.

2.3.3.4. Le secteur de la fabrication légère

175. La production et l'exportation des biens manufacturés sont importants aussi bien pour son potentiel de création d'emploi que pour la croissance de long terme. Au cours des trois dernières années, la contribution du secteur à la croissance a baissé substantiellement passant de 33 % en 2016 à 5 % en 2019 (Annexe A.2). Par ailleurs, les biens manufacturiers représentent une composante importante des exportations des biens (39 % en 2018). Après une baisse en 2017 en partie imputable à la crise socio politique, les exportations de biens manufacturés ont légèrement augmenté en 2018. Cela est principalement dû au régime de libre-échange qui est en place depuis près de 30 ans et au cadre incitatif des ZES.

176. Les contraintes générales et sectorielles applicables : Les tarifs de l'électricité sont en moyenne de près de 45 cents US par kWh pour les entreprises manufacturières, bien plus que le taux officiel déclaré et parmi les plus élevés de la région²⁵. Les entreprises manufacturières semblent moins contraintes par les taux d'imposition que les entreprises axées sur les services, avec une marge significative - 45,7 % contre 59,1 respectivement²⁶.

COVID-19 et le secteur manufacturier : implications et options de politiques pour une croissance post-COVID-19

177. La COVID-19 a un impact significatif sur le secteur manufacturier du fait notamment des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. La fermeture des frontières implique une difficulté pour les entreprises du secteur de s'approvisionner en matière première. Les mesures de confinement affectent aussi la production et la vente dans la mesure où la mobilité de la main d'œuvre est affectée. L'enquête COVBPS de Juin 2020 révèle que 36 % des entreprises du secteur manufacturier estime la baisse de leurs ventes entre 75 et 100 %.

178. L'expansion du secteur manufacturier est conditionnée à des investissements dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunication. Une amélioration de la qualité de la fourniture des services d'énergie, de transport et de télécommunication ainsi que la réduction des prix y relatifs aura un effet positif sur les coûts de production des entreprises du secteur. Par ailleurs, l'allègement de la charge réglementaire pour faciliter l'entrée dans le secteur d'activité et son expansion est plus que nécessaire.

²⁵ Banque mondiale, Les Sources de la Croissance, décembre 2019.

²⁶ Banque mondiale, Enterprise Survey 2017.



2.4. Feuille de route pour des réformes futures: tirer les leçons de la crise pour construire la croissance future

179. Au courant des années récentes, le Togo a implémenté de nombreuses réformes afin d'améliorer le climat des affaires et dynamiser l'investissement privé. La qualité et la pertinence de ces réformes est illustrée par les progrès remarquables du Togo dans le classement Doing Business des deux dernières années. Ainsi, le Togo a facilité la création d'entreprise en supprimant l'obligation de faire authentifier les documents et en réduisant des délais et coûts d'enregistrement. De même, les délais et coûts d'obtention des permis de construire ont été réduits grâce à la baisse des frais et la mise en place d'un portail en ligne pour le dépôt des dossiers. L'accès à l'information sur le crédit a également été renforcé via l'élargissement de la couverture des bureaux d'information du crédit. A ces mesures se grevent la facilitation du raccordement à l'électricité, l'assainissement progressif du cadre macroéconomique et la réforme du Code Général des impôts et du Code des Investissements.

180. Mais la pandémie de la COVID-19 a fortement affecté l'économie et pourrait mettre un sérieux coup de frein à l'expansion du secteur privé. La crise de la COVID-19 a induit un arrêt soudain de l'activité économique, entraînant des fermetures temporaires, partielles et parfois définitive des entreprises. Ces dernières ont connu en moyenne une baisse du niveau des ventes oscillant entre 50 et 75 % en Juin 2020 par rapport au mois de mai. En droite ligne de cette chute non anticipée de l'activité économique la croissance économique est projetée en net recul, à 1 % en 2020 contre 5,3 % selon les projections pré-COVID-19. Par ailleurs, la crise a accru la vulnérabilité de la petite entreprise, contribuant à un ralentissement de la réduction de la pauvreté.

181. La réponse du Gouvernement a été vigoureuse et rapide au travers d'un ensemble d'interventions ciblées pour protéger la vie, soutenir les ménages les plus vulnérable et les entreprises. Le premier axe de la riposte a consisté au renforcement des capacités de réponse du système de santé au travers d'un accroissement des capacités infrastructurelles et humaines des hôpitaux afin de faciliter l'identification, l'isolement et le traitement des cas, le suivi des contacts et l'augmentation des capacités de test des laboratoires. Le second axe concerne le soutien aux ménages les plus vulnérables via un programme de transfert monétaire destiné aux populations urbaines et rurales et une gratuité temporaire de l'eau et de l'électricité. Enfin, des mesures ont été mises en œuvre pour soutenir les entreprises au travers d'un ensemble de mesures fiscales visant à maintenir la trésorerie de ces dernières et protéger l'emploi.

182. La réponse relativement rapide, la nature et l'ampleur et les mesures prises atténueront vraisemblablement les pertes - mais pourraient également être un tremplin pour des réformes à court et moyen terme. En dépit de ses défis et de son coût, la crise actuelle pourrait également être un catalyseur pour réaliser des progrès sur certaines questions fondamentales de développement et redéployer les énergies vers la construction d'un secteur privé dynamique et résilient. L'agenda des réformes pourrait s'articuler autour de trois axes essentiels : (i) le renforcement de la résilience ; (ii) la levée des contraintes structurelles au développement d'un secteur privé productif ; et (iii) la mise en œuvre de mesures ciblées pour l'optimisation de la performance de quelques secteurs prioritaires du PND.

183. Renforcer la résilience pour faire face aux crises futures. La crise de la COVID-19 a démontré l'importance d'accélérer la digitalisation de l'économie afin d'assurer la continuité de l'administration publique et de l'activité économique en temps de crise. Dans cette optique, il importe de finaliser et implémenter une stratégie de transformation numérique de l'économie qui inclurait un renforcement des infrastructures (notamment la qualité et le coût de l'accès à internet), la construction d'un capital humain numérique et des mesures ciblées pour l'expansion des start-ups du numérique. Ce dernier aspect est fortement dépendant de la création d'un marché potentiel qui pourrait être facilité par l'accès des start-ups à la commande publique. Un autre aspect tout aussi important est le renforcement de la systématisation de l'usage de la signature électronique. La résilience peut également être améliorée par le renforcement de la protection de la main d'œuvre au travers d'un mécanisme de filet de sécurité sociale pouvant être déclenché de manière automatique en temps de crise et reposant sur un système d'identification et de ciblage fiable. Enfin, il est nécessaire de construire une architecture institutionnelle, légale et infrastructurelle d'un système public de garantie pour le PME qui s'étend aux activités commerciales et aisément déployable en temps de crise.

184. Adresser les contraintes structurelles au développement d'un secteur privé productif. Cela passe par une facilitation de l'accès au financement, l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts d'accès à l'électricité et aux services de télécommunication (internet, téléphonie mobile), la réduction du poids de la fiscalité sur les entreprises et le renforcement du capital humain. Une étape importante serait de renforcer l'inclusion financière au travers de l'implémentation de la stratégie nationale d'inclusion financière. Un autre aspect clé est celui de la réduction de l'asymétrie de l'information par le biais d'un renforcement de la qualité et la couverture des Bureau d'Information de Crédit (BIC). Il importe également

d'améliorer l'accès à la ressource foncière en particulier par la finalisation de la mise en place d'un cadastre numérique. Cela permettra d'accroître la transparence, la fiabilité et la célérité dans le processus d'obtention des titres fonciers pouvant être utilisé comme garantie dans l'obtention du crédit. L'amélioration de la qualité et du coût d'accès à l'électricité et aux services de télécommunication nécessite un investissement dans l'assainissement financier du secteur de l'énergie et l'amélioration de la couverture du pays en réseau internet 3G (actuellement 65 %) et 4G (10 %). L'objectif de réduction du poids de la fiscalité doit reposer principalement sur l'élargissement de l'assiette fiscale tandis que le renforcement du capital humain devrait mettre un accent sur la mise en conformité des formations avec les exigences du marché du travail.

185. La digitalisation des services et le renforcement du capital humain devraient constituer des piliers essentiels de l'agenda des réformes post-COVID-19. Pour accélérer la digitalisation des services, la priorité est de faciliter un accès sécurisé et peu coûteux à une connexion internet de qualité à l'ensemble de la population. Cela requiert également un cadre réglementaire favorable à la concurrence, l'innovation, et la participation citoyenne à l'action publique. Le renforcement du capital humain est crucial aussi bien pour l'adoption des nouvelles technologies, mais plus généralement pour accroître l'innovation et la productivité. L'indice du capital humain de la Banque mondiale suggère que le Togo est classé 122e sur 153 pays avec un score de 0,41 sur une échelle de 0 à 1. L'une des faiblesses du Togo en la matière est la qualité des enseignements. En plus de l'amélioration de la qualité au niveau du circuit d'éducation formelle, il importe d'adapter les formations aux exigences du marché du travail.

186. Il est indispensable d'améliorer la performance des secteurs considérés comme prioritaires dans le PND: l'agriculture, la logistique et les transports, le secteur manufacturier (fabrication légère) et le secteur minier :

Dans le secteur de l'agriculture, l'investissement public dans l'irrigation, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la propriété foncière, le renforcement des capacités des acteurs et des chaînes de valeur locale l'accès aux technologies et le renforcement de la collaboration inter sectorielle et du dialogue public privé permettraient une augmentation substantielle de la productivité et de la création d'emplois. Dans le secteur de la logistique et des transports, il importe de renforcer la qualité de la main d'œuvre, par la création des écoles professionnelles et des certifications appropriées, le renforcement des infrastructures de transport (y compris la construction d'un chemin de fer) et le développement des mécanismes de financement (y compris le crédit-bail) pour le renouvellement de la flotte de transport. Dans le secteur minier, l'amélioration continue du système d'information par la compilation, l'enregistrement et la publication systématique des données d'exploration (y compris les données géophysiques aéroportées), et le renforcement du cadre juridique relatif aux procédures d'octroi des droits d'utilisation des terres et des permis d'exploitation des minéraux permettraient d'attirer des investisseurs stratégiques dans le secteur.

187. Communiquer sur les réformes est indispensable au succès de leur implémentation. Cela est d'autant plus important dans un contexte d'incertitude générée par la pandémie de la COVID-19. Une communication efficace permet de construire un consensus autour des réformes et induit une pleine appropriation de celles-ci par les acteurs tant du privé que du public. Elle donne également de la visibilité aux potentiels bailleurs et facilite la mobilisation des ressources indispensables au développement.

Tableau 2.4 : Propositions de réformes pour un secteur privé dynamique et résilient²⁷

| Objectifs | Réformes nécessaires |
|---|--|
| Commun à tous les secteurs | |
| Renforcer la résilience pour faire face à la pandémie de la COVID-19 et aux crises futures | <p>Assurer la continuité des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la digitalisation de l'économie <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et implémenter une stratégie de transformation numérique de l'économie (CT) - Créer un marché pour les start-ups du numérique notamment en facilitant l'accès à la commande publique (MT) - Renforcer la systématisation de l'usage de la signature électronique (CT) Protéger la main d'œuvre au travers d'un mécanisme de filet de sécurité sociale pouvant être déclenché de manière automatique en temps de crise et reposant sur un système d'identification et de ciblage fiable (MT) <p>Renforcer le système de suivi et de reconstitution des réserves alimentaires (MT)</p> <p>Améliorer le cadre légal et réglementaire du commerce électronique (CT)</p> <p>Renforcer la collaboration intersectorielle et la synergie entre public et privé pour la conceptualisation et l'implémentation des réformes (MT)</p> |
| Faciliter l'accès au financement | <p>Améliorer l'accès à la ressource foncière qui peut être utilisé comme collatéral</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective du code foncier (Décret et arrêté d'application) (CT) Digitalisation complète du processus de création du titre foncier (MT) Finaliser la création du cadastre numérique (MT) <p>Renforcer la qualité et l'étendue de l'information contenue dans le BIC (CT)</p> <ul style="list-style-type: none"> Notamment en ce qui concerne les IMF et Des campagnes de communication pour encourager les clients à donner leur consentement au partage des informations sur le crédit <p>Améliorer le cadre légal et développer la pratique du crédit-bail (CT)</p> <p>Mettre en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière et favoriser l'accès des institutions de micro finance de grande taille au financement à taux préférentiel de la Banque Centrale (MT).</p> |

²⁷ Nous faisons le choix de suggérer une classification des mesures en termes d'horizon d'implémentation (court et moyen terme) tout en étant conscient que cette classification ne saurait être figée et dépend également des capacités d'implémentation. CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme.

Tableau 2.4 : (suite)

| Objectifs | Réformes nécessaires |
|--|---|
| Améliorer la qualité de la fourniture de l'énergie électrique et des services de télécommunication | <p>Assainir la situation financière du secteur de l'énergie (paiement des arriérés, optimisation des coûts opérationnels et renforcement de la supervision) (MT)</p> <p>Améliorer la couverture du haut débit mobile (surtout 4G dont le taux de couverture =10%) (MT)</p> <p>Amélioration de la qualité et réduction du coût de la connexion internet y compris par un accroissement de la concurrence (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'opérateurs de réseau mobile et des fournisseurs d'accès internet (MT) • Accroissement de la concurrence dans l'usage des infrastructures (MT) |
| Réduire le poids de la fiscalité sur les entreprises | <p>Accélérer la digitalisation de l'administration fiscale (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etendre l'obligation de la déclaration et le paiement des impôts en ligne aux entreprises de petite taille (MT) • Automatisation des fonctions de contrôle fiscal, de contentieux et de reste à recouvrer (MT) <p>Définir et implémenter une politique de formalisation de l'informel pour élargir l'assiette fiscale et limiter la concurrence déloyale du secteur informel (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens techniques et financiers de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) (CT) et des Centres de Gestion Agréés (CGA) • Saisir l'opportunité du projet d'identification nationale biométrique pour identifier et formaliser les acteurs du secteur informel (MT) |
| Renforcer le capital humain et l'adapter aux exigences présentes et futures du marché du travail | <p>Mettre sur pieds un système actualisé d'identification des besoins en compétences requise sur le marché du travail et adapter le système de formation en conséquence (MT)</p> <p>Renforcer la formation continue tout au long de la vie professionnelle ainsi que les formations en alternance (CT)</p> <p>Améliorer la qualité de l'enseignement par la formation des enseignants et la mise à disposition des manuels scolaires.</p> <p>Construire un capital humain numérique en intégrant la formation aux métiers du numérique dans le système éducatif (MT)</p> |
| Transport et logistique | |
| Optimiser le potentiel du secteur du transport et de la logistique et renforcer la résilience | <p>Elaborer un plan de gestion de crises qui inclut une mise à jour des politiques d'inventaire, identification des options logistiques entrantes et sortantes et la planification de la main d'œuvre (CT)</p> <p>Améliorer l'efficacité logistique (CT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'automatisation et de la dématérialisation des procédures douanières (CT) <p>Améliorer les infrastructures de transport (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un chemin de fer pour faciliter l'acheminement des marchandises vers les pays voisins (MT) • Renouvellement et maintenance de la flotte de camions par la mise en place de mécanismes de crédit-bail et d'un système de rachat des vieux camions auprès de propriétaires existant (MT) |

| Objectifs | Réformes nécessaires |
|---|--|
| Transport et logistique (suite) | |
| Optimiser le potentiel du secteur du transport et de la logistique et renforcer la résilience | <p>Renforcer les capacités de la main-d'œuvre logistique (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pieds un programme d'accréditation et certification de compétences pour les acteurs du secteur (MT) |
| Le secteur Agricole | |
| Attirer plus d'investisseurs privés dans le secteur | <p>Améliorer le cadre infrastructurel (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un provisionnement stable en électricité (MT) • Améliorer la capacité de transporter des marchandises (MT) • Investissement public dans l'irrigation (CT) • Digitalisation de l'offre des services agricoles (mécanisation, accès aux intrants, formation et conseil) (CT) <p>Diversifier la production pour renforcer la résilience (MT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une structure en charge de l'identification et du suivi des opportunités de marché à l'exportation (CT) • Mise en place de l'accompagnement institutionnel, technique et financier nécessaires pour saisir les opportunités identifiées (y compris la logistique de production, de transport et de commercialisation) (CT) <p>Accès aux financements (CT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre légal et réglementaire sur le récépissé d'entrepôt afin de permettre l'utilisation des productions agricoles comme garanties auprès du secteur financier et faciliter la commercialisation des produits (CT) <p>Accès aux intrants (CT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre réglementaire et un mécanisme incitatif qui encouragent l'installation et la viabilité des entreprises semencières privées et un approvisionnement en engrais spécifiques pour les filières hors coton (CT) |
| Le secteur Minier | |
| Attirer les investisseurs et optimiser la contribution du secteur à la croissance | <p>Renforcer l'enregistrement et la publication systématique de l'information géologique (CT)</p> <p>Renforcer le cadre juridique par la prise d'un ensemble complet de règlements d'application pour confirmer et formaliser les procédures pour les droits d'utilisation des terres et les permis d'exploitation des minéraux (CT)</p> <p>Finaliser la mise en place d'un système modernisé de cadastre minier afin de gérer les demandes de permis miniers à l'échelle industrielle (CT)</p> <p>Adopter un cadre de réglementation pour l'enregistrement des opérations minières artisanales et à petite échelle (CT)</p> |

Annexes

A.1. Quelques indicateurs macroéconomiques clés

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--------|--------|--------|--------|
| Comptes nationaux, prix et taux de change (variation en %) | | | | |
| PIB réel | 5,6 | 4,4 | 4,9 | 5,3 |
| PIB réel par tête | 2,9 | 1,8 | 2,3 | 2,7 |
| Déflateur du PIB | 1,5 | 0,9 | 1,7 | 2,1 |
| Inflation | 0,9 | -0,2 | 0,9 | 0,7 |
| PIB nominal (milliards CFAF) | 2649,4 | 2788,6 | 2975,0 | 3198,6 |
| Taux de change CFAF/US\$ (moyenne annuelle) | 592,8 | 580,9 | 555,2 | 585,9 |
| Taux de change effectif réel (appreciation = -) | -2,3 | 0,8 | -1,2 | |
| Termes de l'échange (déterioration = -) | -2,6 | 26,1 | -1,4 | -3,0 |
| Secteur monétaire (variation en %) | | | | |
| Actif extérieur nets | 5,8 | 1,7 | 0,5 | 10,1 |
| Credit net au Gouvernement | -2,3 | 9,5 | 2,7 | -9,7 |
| Crédit au secteur non étatique | 7,5 | 1,7 | 3,1 | 4,4 |
| M2 | 12,6 | 10,0 | 9,0 | 4,5 |
| Investment and savings (% du PIB) | | | | |
| Investissements domestiques | 33,5 | 25,9 | 26,8 | 25,1 |
| Public | 13,9 | 6,3 | 6,8 | 4,1 |
| Non-étatique | 19,6 | 19,6 | 20,0 | 21,0 |
| Epargne nationale | 23,7 | 23,9 | 23,3 | 20,8 |
| Public | 4,3 | 6,0 | 6,0 | 6,2 |
| Non-étatique | 19,4 | 17,9 | 17,3 | 14,6 |
| Government budget (% du PIB) | | | | |
| Recettes totales et dons | 21,6 | 21,4 | 23,9 | 23,4 |
| Recettes | 18,7 | 18,2 | 20,3 | 19,5 |
| Recettes fiscales | 16,8 | 16,1 | 16,5 | 17,2 |
| Dépenses et prêts nets | 31,1 | 21,6 | 24,7 | 24,5 |
| Solde budgétaire global (base engagement, incl, dons) | -9,5 | -0,3 | -0,8 | -1,2 |

Source: Autorités togolaises

A.2. PIB réel et ses composantes en Milliards de FCFA

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Secteur Primaire | 641,5 | 661,0 | 696,8 | 725,3 |
| Agriculture vivrière | 439,6 | 452,7 | 472,5 | 486,9 |
| Agriculture d'exportation | 55,6 | 63,8 | 74,1 | 79,4 |
| Elevage et chasse | 78,5 | 86,1 | 91,2 | 95,6 |
| Sylviculture et pêche | 67,8 | 58,4 | 59,0 | 63,4 |
| Secteur Secondaire | 450,5 | 429,0 | 460,4 | 496,2 |
| Industries extractives | 54,6 | 50,4 | 60,1 | 50,1 |
| Produits alimentaires | 58,5 | 60,7 | 61,9 | 67,8 |
| Fabrication de textile | 5,5 | 6,6 | 6,7 | 6,2 |
| Travail du bois | 18,5 | 20,0 | 21,3 | 21,4 |
| Autres activités manuf, | 104,9 | 95,0 | 106,3 | 108,5 |
| Production EGE | 68,1 | 63,5 | 64,0 | 79,3 |
| Construction | 140,5 | 132,9 | 140,1 | 162,9 |
| Secteur Tertiaire | 715,1 | 778,7 | 861,6 | 918,6 |
| Commerce | 175,7 | 169,9 | 177,7 | 181,9 |
| Réparation | 14,3 | 12,9 | 14,4 | 15,4 |
| Hôtel Bar Restaurant | 19,7 | 39,7 | 55,4 | 63,7 |
| Transports - télécom, | 255,1 | 275,3 | 306,6 | 331,2 |
| Activités financières | 100,6 | 89,3 | 97,9 | 102,6 |
| Services aux entreprises | 218,2 | 229,7 | 250,3 | 267,6 |
| Sifim | -68,5 | -38,0 | -40,7 | -43,7 |
| Branches Non Marchandes | 428,5 | 500,9 | 582,2 | 619,9 |
| TVA | 269,7 | 258,8 | 223,9 | 273,2 |
| Autres taxes sur produits | 30,5 | 35,8 | 39,0 | 42,4 |
| Impôts sur importations | 128,1 | 140,6 | 128,9 | 148,3 |
| Subventions sur produits | -5,0 | -6,1 | -13,3 | -7,0 |
| PIB au prix du marché | 2659,0 | 2798,7 | 2979,6 | 3216,8 |

Source: Autorités togolaises

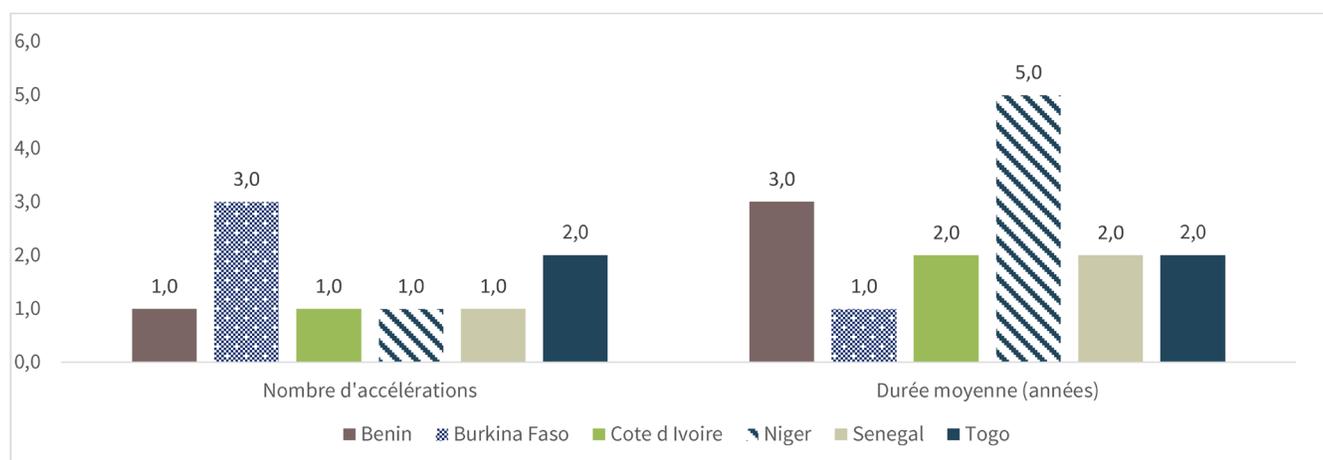
A.3. Exportations et ses composantes en Milliards de FCFA

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits agricoles | 68173 | 88579 | 101197 |
| Produits miniers | 100119 | 90707 | 99522 |
| Produits pétroliers | 25210 | 41897 | 46205 |
| Produits industriels | 270335 | 229191 | 233563 |
| Autres produits | 25165 | 35028 | 30307 |
| Total exportation des biens | 41106 | 50224 | 42257 |

Source : BCEAO

A.4. Etude des épisodes d'accélération de l'investissement privé

A. 4.1. Episodes d'accélération de l'investissement privé (1995-2017)



Source : Calculs du staff de la Banque mondiale

A.4.2. Facteurs d'accélération de l'investissement privé (pourcentage)

| Croissance moyenne de | 1999-2001 | 2010-2012 |
|---|-----------|-----------|
| Investissement public | -13.1 | 3.6 |
| Taux de croissance | 0.8 | 6.3 |
| Crédit au secteur privé | -9.3 | 13.9 |
| Temps nécessaire à la création d'une entreprise | | -26.0 |
| Investissement Direct Etranger | 23.7 | 18.6 |
| Ouverture commerciale | 0.5 | 8.1 |

Source : Calculs du staff de la Banque mondiale

A.5. Définition des pays pairs

Pour évaluer la performance du Togo, ce rapport utilise deux groupes comparables de pays pairs : la moyenne de l’UEMOA (et, le cas échéant, les différents pays de l’UEMOA) et les pairs aspirationnels. Les pays pairs aspirationnels ont été sélectionnés à l’aide de l’algorithme de comparaison dynamique développé par Matta (2018).

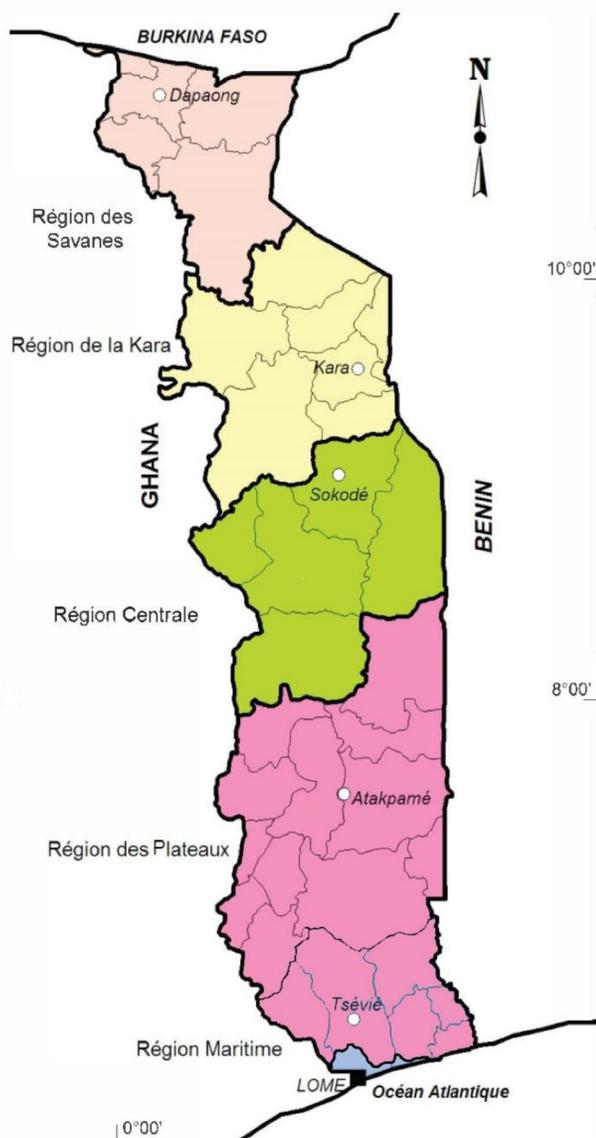
Les pairs aspirationnels sont identifiés comme des pays qui avaient un niveau de PIB par tête similaire celui du Togo en 1995 et qui ont depuis connu une croissance par habitant plus rapide. Nous identifions ainsi le Rwanda, le Laos et l’île Maurice comme des pairs aspirationnels du Togo. Ce choix reflète également les discussions tenues avec le Gouvernement et le secteur privé en préparation à ce rapport en Octobre 2019.

A5.1: Pairs aspirationnels du Togo, quelques Indicateurs (2017)

| Pays | Région | PIB par tête (constant 2010 US\$) | Population (million) | Population 0-14 (% of population) | Indice du Capital Humain (0-1) |
|-------------|--------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Togo | SSA | 660 | 7,7 | 41,6 | 0.41 |
| Rwanda | SSA | 762,5 | 11,9 | 40,1 | 0.37 |
| LAO PDR | EAP | 1,708 | 7.0 | 32.8 | 0.45 |
| Île Maurice | SSA | 10484,9 | 1,2 | 18,3 | 0.63 |

Source : WDI, WEO, HCI

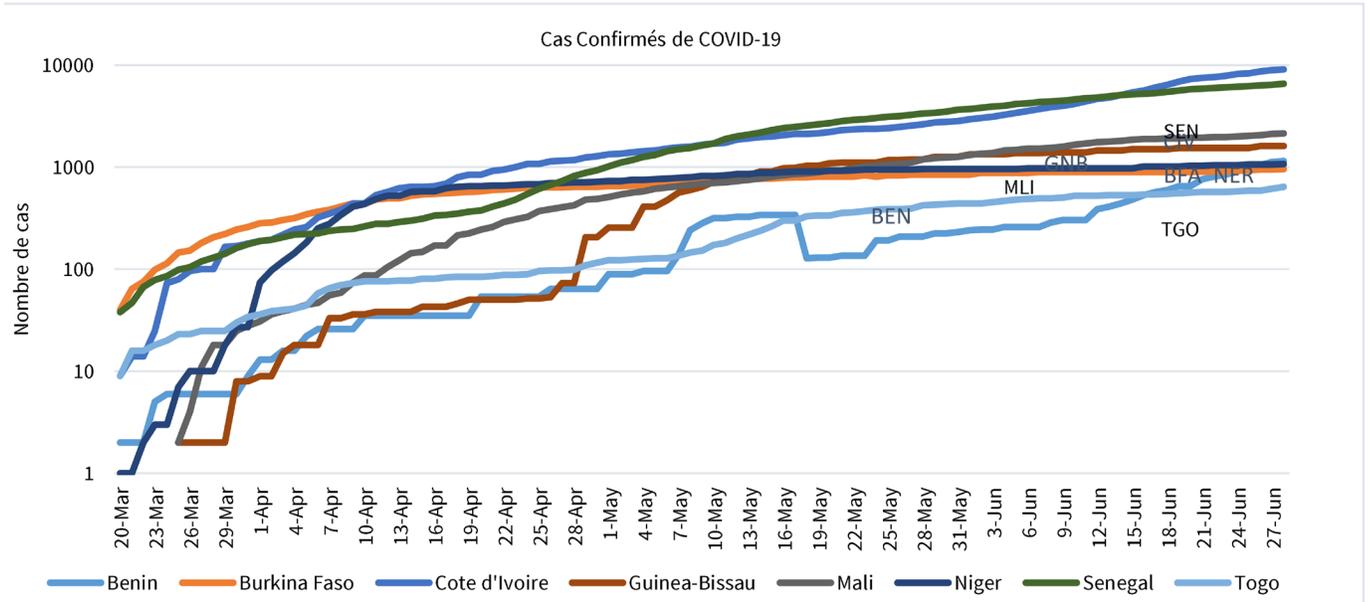
A.6. Incitations du code des investissements par région



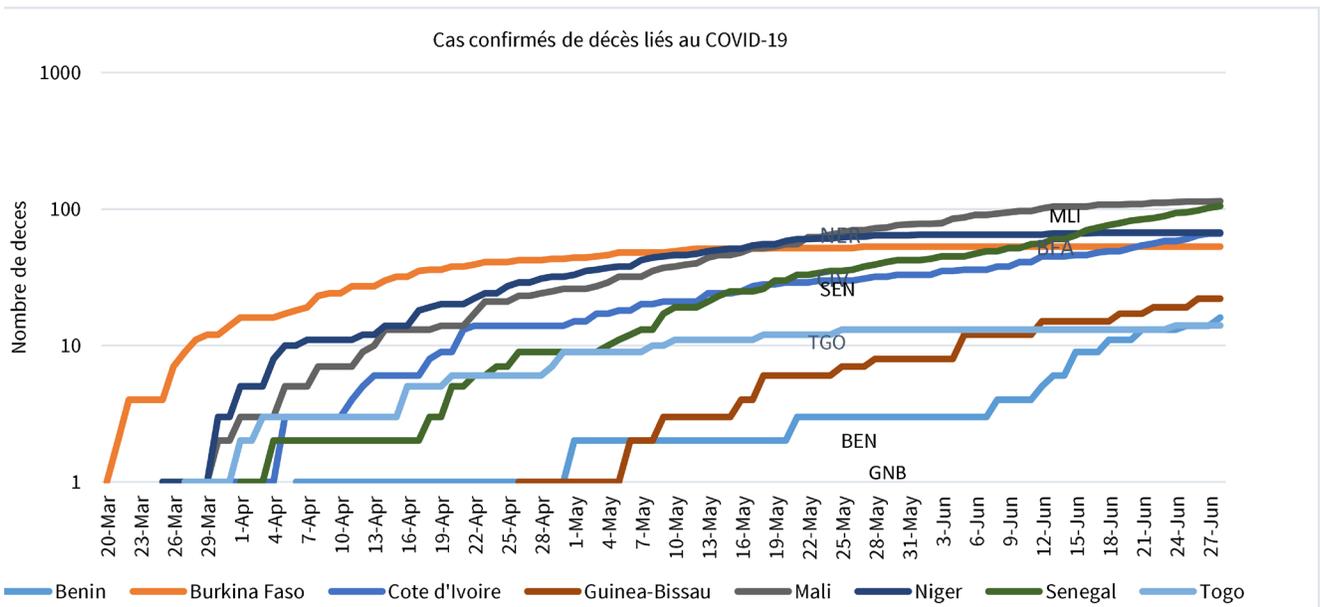
Légende

| Zones | Régions | Crédit d'impôt-Investissement (%) | Crédit d'impôt -Emploi (CFAF) | Crédit d'impôt-formation (%) |
|--------|---|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Zone 1 | Lomé, la préfecture du Golfe et celle d'Agoè-Nyivé | 15 % | 240 000 | 10 % |
| Zone 2 | Région des Plateaux, autres préfectures de la région Maritime | 22.50 % | 360 000 | 15 % |
| Zone 3 | Région Centrale | 22.5 % | 360 000 | 15 % |
| Zone 4 | Région de la Kara | 30 % | 480 000 | 20 % |
| Zone 5 | Région des Savanes | 30 % | 480 000 | 20 % |

A.7. Situation de la COVID-19 au Togo



Source : Organisation Mondiale de la Santé



Source : Organisation Mondiale de la Santé



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE